

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SUEZ
ENVIRONNEMENT COMPANY POUR LES
EXERCICES CLOS

LES 31 DECEMBRE 2014 ET 2013



INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

CONTENTS

- 1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**
 - 1.1 États de situations financières consolidés**
 - 1.2 Comptes de résultat consolidés**
 - 1.3 États des résultats globaux consolidés**
 - 1.4 États des variations des capitaux propres consolidés**
 - 1.5 États des flux de trésorerie consolidés**
 - 1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés**

- 2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

20.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20.1.1 États de situations financières consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité ^(a)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	10	4 276,0	4 314,0
Goodwill	9	3 261,9	3 094,9
Immobilisations corporelles nettes	11	8 009,1	7 750,0
Titres disponibles à la vente	13	163,7	365,5
Prêts et créances au coût amorti	13	722,7	681,2
Instruments financiers dérivés	13	194,1	200,2
Participations dans les coentreprises	12.1	527,9	491,8
Participations dans les entreprises associées	12.2	745,6	506,4
Autres actifs		299,8	303,0
Impôts différés Actif	7	790,7	726,1
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		18 991,5	18 433,1
Actifs courants			
Prêts et créances au coût amorti	13	119,7	354,7
Instruments financiers dérivés	13	7,6	11,6
Clients et autres débiteurs	13	3 790,1	3 618,6
Stocks		262,2	269,6
Autres actifs		1 372,4	1 250,3
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	13	62,5	91,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	2 248,8	2 391,4
TOTAL ACTIFS COURANTS		7 863,3	7 987,8
TOTAL ACTIF		26 854,8	26 420,9
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe		5 477,9	4 951,6
Participations ne donnant pas le contrôle	16	1 518,5	1 998,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6 996,4	6 950,5
Passifs non courants			
Provisions	17	1 511,4	1 318,7
Dettes financières	13	7 721,6	7 041,0
Instruments financiers dérivés	13	65,6	46,2
Autres passifs financiers	13	4,7	3,4
Autres passifs		896,9	876,0
Impôts différés Passif	7	572,5	542,5
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		10 772,7	9 827,8
Passifs courants			
Provisions	17	483,3	450,4
Dettes financières	13	1 926,7	2 784,0
Instruments financiers dérivés	13	42,3	8,1
Fournisseurs et autres créanciers	13	2 871,2	2 724,1
Autres passifs		3 762,2	3 676,0
TOTAL PASSIFS COURANTS		9 085,7	9 642,6
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		26 854,8	26 420,9

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) Les normes relatives aux méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28 révisée) mentionnées en Note 1.2.3, prévoient une application rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. En conséquence, les états financiers présentés au titre de l'exercice comparatif ont été retraités.

20.1.2 Comptes de résultat consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité ^(a)
Chiffre d'affaires	4.1	14 324,1	14 322,9
Achats		(2 833,1)	(2 862,7)
Charges de personnel		(3 656,4)	(3 641,0)
Amortissements, dépréciations et provisions		(1 097,7)	(950,3)
Autres charges opérationnelles		(5 953,6)	(5 971,4)
Autres produits opérationnels		227,9	250,9
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	1 011,2	1 148,4
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel		(0,6)	0,1
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers		(105,2)	12,9
Restructurations		(58,0)	(74,4)
Effets de périmètre		82,4	27,4
Autres résultats de cessions et éléments non récurrents		0,2	16,0
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	5	930,0	1 130,4
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe		243,5	74,8
<i>Dont quote-part de résultat net des coentreprises ^(b)</i>	12.1	167,4	39,0
<i>Dont quote-part de résultat net des entreprises associées ^(c)</i>	12.2	76,1	35,8
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe		1 173,5	1 205,2
Charges financières		(516,6)	(506,9)
Produits financiers		110,9	102,9
Résultat financier	6	(405,7)	(404,0)
Impôt sur les bénéfices	7	(173,1)	(189,4)
Quote-part de résultat net des autres entreprises mises en équivalence	12.1	5,8	12,1
RESULTAT NET		600,5	623,9
Résultat net part du Groupe		417,2	352,2
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		183,3	271,7
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	8	0,71	0,65
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	8	0,69	0,64

(a) Les données au 31 décembre 2013 ont été modifiées à des fins de comparabilité pour tenir compte de l'application des normes (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28 révisée) mentionnées en Note 1.2.3.

(b) La variation s'explique principalement par la vente de la participation indirecte détenue par le Groupe dans la société Companhia de Electricidade de Macau (CEM). Se reporter à la Note 2.5.

(c) La variation s'explique principalement par la mise en équivalence de la participation du Groupe dans Acea depuis le 1er avril 2014. Se reporter à la Note 2.2.

20.1.3 États des résultats globaux consolidés

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014		31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité -		31 décembre 2013 retraité -
	31 décembre 2014	Quote-part du Groupe	Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	2013 retraité ^(a)	Quote-part du Groupe ^(a)	Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle ^(a)
Résultat net	600,5	417,2	183,3	623,9	352,2	271,7
Actifs financiers disponibles à la vente	(68,2)	(68,4) ^(c)	0,2	60,2	60,2 ^(b)	-
Couverture d'investissement net	(80,3)	(80,3)	-	91,2	86,0	5,2
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	(12,1)	(8,4)	(3,7)	21,9	17,0	4,9
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	(6,9)	(6,9)	-	(3,0)	(2,6)	(0,4)
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	2,8	2,1	0,7	(30,1)	(29,2)	(0,9)
Quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	96,6	96,6	-	48,4	48,4	-
Quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	(12,9)	(12,9) ^(c)	-	27,0	27,0	-
Ecart de conversion	147,5	163,7 ^(d)	(16,2)	(362,2)	(168,4) ^(e)	(193,8)
Total éléments recyclables	66,5	85,5	(19,0)	(146,6)	38,4	(185,0)
Pertes et gains actuariels	(179,8)	(174,9)	(4,9)	87,4	84,5	2,9
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	43,3	41,9	1,4	(31,9)	(31,2)	(0,7)
Quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	6,3	6,3	-	0,9	0,9	-
Quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	(0,4)	(0,4)	-			
Total éléments non recyclables	(130,6)	(127,1)	(3,5)	56,4	54,2	2,2
RESULTAT GLOBAL	536,4	375,6	160,8	533,7	444,8	88,9

(a) Les données au 31 décembre 2013 ont été modifiées à des fins de comparabilité pour tenir compte de l'application des normes (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28 révisée) mentionnées en Note 1.2.3.

(b) Variation liée essentiellement à la hausse du cours des titres Acea.

(c) Ces variations s'expliquent principalement par le reclassement des titres Acea de titres disponibles à la vente à participations dans les entreprises associées (se reporter à la Note 2.2).

(d) Cette variation s'explique principalement par l'appréciation de la livre sterling et du dollar australien.

(e) Cette variation était principalement liée à la dépréciation de la livre sterling et du dollar australien.

20.1.4 États des variations des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Actions propres	Titres super subordonnés	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2012 publiés		510 233 829	2 040,9	4 147,2	(2 091,9)	(117,1)	150,0	(10,0)	744,8	4 863,9	1 995,3	6 859,2
Retraitement IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 révisée ^(a)	1.2.3				(11,4)					(11,4)	41,1	29,7
Capitaux propres au 1er janvier 2013 retraités		510 233 829	2 040,9	4 147,2	(2 103,3)	(117,1)	150,0	(10,0)	744,8	4 852,5	2 036,4	6 888,9
Résultat net					352,2					352,2	271,7	623,9
Autres éléments du résultat global					54,2	240,6	(202,2)			92,6	(182,8)	(90,2)
Résultat global					406,4	240,6	(202,2)			444,8	88,9	533,7
Rémunération sur base d'actions					24,5					24,5		24,5
Dividendes distribués en numéraire				(8,9)	(321,4)					(330,3)	(214,8)	(545,1)
Coupons des titres super subordonnés (nets d'impôt)					(23,7)					(23,7)		(23,7)
Achat/vente de titres d'autocontrôle					(8,3)			(3,6)		(11,9)		(11,9)
Augmentation/réduction de capital					-					-	3,2	3,2
Transactions entre actionnaires					(6,5)					(6,5)	58,7	52,2
Regroupements d'entreprises					(0,5)					(0,5)	26,1	25,6
Impacts IAS 19 révisée					(1,6)					(1,6)	(0,1)	(1,7)
Autres variations					4,3					4,3	0,5	4,8
Capitaux propres au 31 décembre 2013 retraités		510 233 829	2 040,9	4 138,3	(2 030,1)	123,5	(52,2)	(13,6)	744,8	4 951,6	1 998,9	6 950,5
Capitaux propres au 31 décembre 2013 publiés		510 233 829	2 040,9	4 138,3	(2 018,7)	123,5	(52,2)	(13,6)	744,8	4 963,0	1 946,6	6 909,6
Retraitement IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 révisée ^(a)	1.2.3				(11,4)					(11,4)	52,3	40,9
Capitaux propres au 1er janvier 2014 retraités		510 233 829	2 040,9	4 138,3	(2 030,1)	123,5	(52,2)	(13,6)	744,8	4 951,6	1 998,9	6 950,5
Résultat net					417,2					417,2	183,3	600,5
Autres éléments du résultat global					(127,1)	(134,5)	220,0			(41,6)	(22,5)	(64,1)
Résultat global					290,1	(134,5)	220,0			375,6	160,8	536,4
Souscriptions d'actions réservées aux salariés ^(b)	2.3	8 943 094	35,8	63,6	3,2					102,6		102,6
Réduction de capital par annulation d'actions ^(b)	15.1	(943 094)	(3,8)	(6,5)						(10,3)		(10,3)
Rémunération sur base d'actions					14,2					14,2		14,2
Dividendes distribués en numéraire					(329,3) ^(c)					(329,3)	(205,2)	(534,5)
Rachat partiel titres super subordonnés 2010 (dont prime de rachat)	2.6				(12,4)				(300,0)	(312,4)		(312,4)
Souscription d'une nouvelle souche de titres super subordonnés	2.6								500,0	500,0		500,0
Frais de mise en place d'une nouvelle souche de titres super subordonnés									(6,5)	(6,5)		(6,5)
Coupons des titres super subordonnés					(32,5)					(32,5)		(32,5)
Achat/vente de titres d'autocontrôle					(1,9)			(23,4)		(25,3)		(25,3)
Augmentation de capital ^(d)	2.8	22 000 000	88,0	222,0	8,8					318,8	7,1	325,9
Composante capitaux propres OCEANE	13.3.1				35,2					35,2		35,2
Transactions entre actionnaires ^(e)					(92,7)	3,6	(8,1)			(97,2)	(443,4) ^(e)	(540,6)
Regroupements d'entreprises ^(f)	2.5				(8,5)					(8,5)		(8,5)
Autres variations					1,9					1,9	0,3	2,2
Capitaux propres au 31 décembre 2014		540 233 829	2 160,9	4 417,4	(2 154,0)	(7,4)	159,7	(37,0)	938,3	5 477,9	1 518,5	6 996,4

(a) La baisse des "capitaux propres part du Groupe" provient de l'impairment pour 11,4 millions d'euros de portions de goodwill reclassées au 1er janvier 2013 sur les lignes de "Participation dans les coentreprises" dans l'état de situation financière, suite à l'application d'IFRS 11 et IAS 28 révisée.

(b) Suite à l'augmentation de capital réservée aux salariés "Sharing 2014", le capital social a été augmenté de 8 943 094 actions, soit un montant de 102,6 millions d'euros net de frais. Dans le cadre de cette opération, 943 094 actions ont été annulées pour un montant de -10,3 millions d'euros.

(c) L'Assemblée Générale du 22 mai 2014 a décidé la distribution d'un dividende de 0,65 euro par action au titre de l'exercice 2013, soit un dividende total distribué de 329,3 millions d'euros.

(d) Augmentation de capital au profit de La Caixa en rémunération de l'apport à SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY de sa participation indirecte dans Agbar.

(e) Concerne principalement l'acquisition auprès de La Caixa de sa participation indirecte dans Agbar. Se reporter à la Note 2.8.

(f) Concerne le recyclage en réserves des pertes actuarielles sur les engagements de retraite suite à la cession de la participation dans la CEM.

20.1.5 États des flux de trésorerie consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité ^(a)
Résultat net		600,5	623,9
- Quote-part de résultat net des coentreprises	12.1	(173,2)	(51,1)
- Quote-part de résultat net des entreprises associées	12.2	(76,1)	(35,8)
+ Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		280,1	84,8
- Dotations nettes aux provisions, amortissements & dépréciations		1 121,7	898,7
- Effets de périmètre, autres éléments non récurrents		(84,7)	(41,0)
- Autres éléments sans effet de trésorerie		13,2	24,2
- Charge d'impôt	7	173,1	189,4
- Résultat financier	6	405,7	404,0
MBA avant résultat financier et impôt		2 260,3	2 097,1
+ Impôt décaissé		(163,1)	(212,8)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		(124,1)	(104,1)
Flux issus des activités opérationnelles		1 973,1	1 780,2
Investissements corporels et incorporels	3.4.3	(1 076,6)	(1 091,8)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	3.4.3	(73,3)	(18,3)
Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées	3.4.3	(105,6)	(4,0)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	3.4.3	(15,4)	(13,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		47,2	125,0
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		62,1	16,5
Cessions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		17,5	47,5
Cessions de titres disponibles à la vente		47,4	5,8
Intérêts reçus d'actifs financiers non courants		13,0	9,4
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants		29,3	32,1
Variation des prêts et créances émis par l'entreprise et autres ^(b)		194,1	(36,6)
Flux issus des activités d'investissement		(860,3)	(928,0)
Dividendes payés ^(c)		(581,4)	(557,5)
Remboursement de dettes financières ^(d)	13	(1 379,5)	(1 249,9)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		27,8	(64,3)
Intérêts financiers versés		(362,8)	(350,6)
Intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie		33,9	36,2
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés		(28,9)	57,2
Augmentation des dettes financières	13	944,2	1 620,7
Augmentation / diminution de capital ^(e)		109,7	5,9
Rachat partiel de titres super subordonnés		(312,4)	-
Emission de titres super subordonnés nets de frais d'émission	15.6	493,5	-
Emission d'OCEANE (composante capitaux propres)	15.7	35,2	-
Achat / vente de titres d'autocontrôle		(35,5)	(11,6)
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées ^(f)	3.4.3	(221,4)	0,6
Flux issus des activités de financement		(1 277,6)	(513,3)
Effet des variations de change et divers		22,1	(76,7)
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE		(142,7)	262,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 391,5	2 129,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	13	2 248,8	2 391,4

(a) Les données au 31 décembre 2013 ont été modifiées à des fins de comparabilité pour tenir compte de l'application des normes mentionnées en Note 1.2.3.

(b) La variation s'explique principalement par la cession d'une créance financière (IFRIC 12) liée à la mise en service d'un incinérateur en France.

(c) Y compris retenues à la source et coupon des titres super subordonnés.

(d) Dont remboursement du nominal résiduel de 770 millions d'euros d'un emprunt obligataire de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY émis en avril 2009.

(e) En 2014, ce flux de 109,7 millions d'euros inclut pour l'essentiel:

+102,6 millions d'euros (augmentation de capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY dans le cadre du plan mondial d'actionariat salarié dénommé "SHARING" nette de frais d'émission pour -2,2 millions d'euros. Voir Note 15).

(f) La variation s'explique pour l'essentiel par l'acquisition de 24,14% d'Agbar financée notamment par un versement de trésorerie de 300,6 millions d'euros (y compris frais d'acquisition) et par la cession par Agbar de 15% du contrat d'Aigües de Barcelona pour 50,6 millions d'euros (se reporter à la Note 2.8).

20.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Sommaire

Note 1	Base de présentation, principes et méthodes comptables
Note 2	Opérations majeures de l'exercice 2014
Note 3	Information sectorielle
Note 4	Résultat opérationnel courant
Note 5	Résultat des activités opérationnelles
Note 6	Résultat financier
Note 7	Impôt sur les sociétés
Note 8	Résultat par action
Note 9	Goodwills
Note 10	Immobilisations incorporelles
Note 11	Immobilisations corporelles
Note 12	Participations dans les coentreprises et entreprises associées
Note 13	Instruments financiers
Note 14	Gestion des risques liés aux instruments financiers
Note 15	Capitaux propres
Note 16	Participations ne donnant pas le contrôle
Note 17	Provisions
Note 18	Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme
Note 19	Contrats de construction
Note 20	Contrats de location-financement
Note 21	Contrats de location simple
Note 22	Contrats de concession
Note 23	Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire
Note 24	Transactions avec des parties liées
Note 25	Rémunération des dirigeants
Note 26	Procédures judiciaires et d'arbitrage
Note 27	Événements postérieurs à la clôture
Note 28	Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2014 et 2013
Note 29	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

1.1 Base de présentation

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA, société mère du Groupe est une Société Anonyme soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle a été constituée en novembre 2000. Le siège du Groupe est domicilié Tour CB21 – 16 place de l'Iris – 92040 Paris La Défense – France.

Le Groupe est un acteur mondial dans les domaines de l'Eau et des Déchets. Il est issu du regroupement effectué en 2008 par le Groupe SUEZ de l'ensemble de ses filiales et participations du secteur Environnement, au sein de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, dans le cadre de la fusion entre Gaz de France et SUEZ. SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY est coté au marché Euronext Paris (Compartiment A) et Euronext Bruxelles depuis le 22 juillet 2008.

En date du 24 février 2015, le Conseil d'Administration de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2014.

1.2 Référentiel

En application du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont fournies pour les deux derniers exercices 2013 et 2014, et sont établies conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2014, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et aux IFRS adoptées par l'Union Européenne ⁽¹⁾.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2014 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2013, à l'exception des éléments mentionnés ci-dessous au paragraphe 1.2.1.

1.2.1 Normes, amendements, interprétations et recommandations appliqués aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2014

Les textes d'application obligatoire pour la première fois par le Groupe à compter du 1er janvier 2014 sont les suivants:

- IFRS 10 – États financiers consolidés.
- IFRS 11 – Partenariats.
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités.
- Amendement IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.
- Amendement IAS 32 – Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.
- Amendement IAS 36 – Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.
- Amendement IAS 39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

⁽¹⁾ Référentiel disponible sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Par ailleurs, le Groupe a décidé d'appliquer la recommandation n°2013-01 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) émise le 4 avril 2013 relative à la présentation de la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence dans ses comptes de résultat consolidés.

En conséquence, la ligne antérieurement dénommée "Quote-part de résultat net des entreprises associées" a été scindée en deux :

- la "Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe" présentée après la ligne "Résultat des activités opérationnelles", qui comprend les quotes-parts de résultat net des coentreprises et entreprises associées ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du Groupe (à savoir, les métiers de l'eau et des déchets) ;
- et la "Quote-part de résultat net des autres entreprises mises en équivalence", qui reste présentée avant la ligne "Résultat net" et qui comprend les quotes-parts de résultat net des autres coentreprises et entreprises associées du Groupe.

1.2.2 Normes IFRS, amendements et interprétations applicables après 2014 et non anticipés par le Groupe

Interprétation adoptée par l'UE et applicable en 2015

- IFRIC 21 – Droits ou taxes (« Levies »).

Cette interprétation a été adoptée par la Commission Européenne le 14 juin 2014, avec application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014. Dans l'Union Européenne, les sociétés clôturant avec l'année civile appliqueront IFRIC 21 dès le 1er janvier 2015.

Les impacts liés à l'application de cette interprétation sont non significatifs dans les comptes annuels du Groupe.

Normes et amendements publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'UE

- IFRS 9 - Instruments financiers ⁽¹⁾.
- IFRS 14 - Comptes de report réglementaires ⁽¹⁾. Cette norme n'aura aucun impact sur les comptes du Groupe puisqu'elle est destinée aux premiers adoptants des normes IFRS.
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients ⁽¹⁾.
- Amendements IAS 16 et IAS 38 - Clarification sur les modes de dépréciation et d'amortissement acceptables ⁽¹⁾.
- Amendements IFRS 11 - Comptabilisation des acquisitions de participations dans des activités conjointes ⁽¹⁾.

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et amendements est en cours.

1.2.3 Impact de la première application des nouvelles normes sur la consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IFRS12, IAS 28 révisée)

Les normes citées ci-dessous prévoient une application rétroactive aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

Dans le cadre de l'adoption de ces nouvelles normes, le Groupe a effectué une analyse des sociétés ayant des accords de gouvernance conclus avec des investisseurs extérieurs, afin d'évaluer le niveau de contrôle et l'impact de la disparition de la méthode de consolidation de l'intégration proportionnelle, sur l'ensemble des périodes présentées.

IFRS 10 - "États financiers consolidés"

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels" ainsi que l'interprétation SIC 12 "Consolidation - entités ad hoc".

La norme IFRS 10 introduit un nouveau modèle unique de détermination du contrôle fondé sur les notions de pouvoir et de rendement : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir de diriger ses activités clés ».

⁽¹⁾ Ces normes et interprétations n'étant pas encore adoptées par l'Union Européenne, Il s'agit d'une traduction libre.

Auparavant, le contrôle était défini dans la norme IAS 27 comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les analyses menées par le Groupe n'ont pas conduit à identifier d'impacts significatifs résultant de la première application de cette norme. Ces impacts sont présentés en global avec ceux liés à l'application d'IFRS 11 aux paragraphes 1.2.3.1 à 1.2.3.4 ci-après.

IFRS 11 - "Partenariats"

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 "Participations dans des coentreprises" et l'interprétation SIC 13 "Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs".

La norme IFRS 11 définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette nouvelle norme, seuls deux types de partenariat existent : les coentreprises et les activités conjointes. La classification des partenariats s'effectue sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant notamment en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une **coentreprise** est un partenariat dans lequel les parties (« coentrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une **activité conjointe** est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations directes au titre des passifs de l'entité.

En application de la norme IFRS 11, les partenariats qualifiés de **coentreprises** doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Chacun des coparticipants à une **activité conjointe** doit comptabiliser les actifs et passifs (et produits et charges) relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les analyses menées par le Groupe ont mis en évidence que quelques partenariats sous contrôle conjoint constituent des coentreprises et sont donc désormais consolidés par mise en équivalence.

IFRS 12 - "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités"

La norme IFRS 12 précise les informations à fournir au titre des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées (voir Notes 12 et 16).

IAS 28 révisée - "Participations dans des entreprises associées et des coentreprises"

La première application de cette norme révisée n'a pas entraîné d'impact pour le Groupe. Les modifications apportées à cette norme sont principalement des modifications induites par les nouvelles normes sur la consolidation évoquées ci-dessus.

1.2.3.1 IMPACTS LIES A LA PREMIERE APPLICATION DE CES NOUVELLES NORMES SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE COMPARATIF AU 31 DECEMBRE 2013:

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	Première application des normes sur la consolidation	31 décembre 2013
	publié		retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	4 517,5	(203,5)	4 314,0
Goodwill	3 184,3	(89,4)	3 094,9
Immobilisations corporelles nettes	7 832,5	(82,5)	7 750,0
Titres disponibles à la vente	498,1	(132,6)	365,5
Prêts et créances au coût amorti	787,6	(106,4)	681,2
Instruments financiers dérivés	200,2	-	200,2
Participation dans les coentreprises	-	491,8	491,8
Participations dans les entreprises associées	497,1	9,3	506,4
Autres actifs	303,0	-	303,0
Impôts différés Actif	730,1	(4,0)	726,1
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	18 550,4	(117,3)	18 433,1
Actifs courants			
Prêts et créances au coût amorti	353,8	0,9	354,7
Instruments financiers dérivés	11,6	-	11,6
Clients et autres débiteurs	3 628,5	(9,9)	3 618,6
Stocks	286,4	(16,8)	269,6
Autres actifs	1 279,6	(29,3)	1 250,3
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	91,6	-	91,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 506,0	(114,6)	2 391,4
TOTAL ACTIFS COURANTS	8 157,5	(169,7)	7 987,8
TOTAL ACTIF	26 707,9	(287,0)	26 420,9
Capitaux propres part du Groupe	4 963,0	(11,4)	4 951,6
Participations ne donnant pas le contrôle	1 946,6	52,3	1 998,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 909,6	40,9	6 950,5
Passifs non courants			
Provisions	1 339,8	(21,1)	1 318,7
Dettes financières	7 228,9	(187,9)	7 041,0
Instruments financiers dérivés	46,2	-	46,2
Autres passifs financiers	3,6	(0,2)	3,4
Autres passifs	876,2	(0,2)	876,0
Impôts différés Passif	568,5	(26,0)	542,5
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	10 063,2	(235,4)	9 827,8
Passifs courants			
Provisions	461,0	(10,6)	450,4
Dettes financières	2 769,7	14,3	2 784,0
Instruments financiers dérivés	6,9	1,2	8,1
Fournisseurs et autres créanciers	2 770,1	(46,0)	2 724,1
Autres passifs	3 727,4	(51,4)	3 676,0
TOTAL PASSIFS COURANTS	9 735,1	(92,5)	9 642,6
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	26 707,9	(287,0)	26 420,9

1.2.3.2 IMPACTS LIES A LA PREMIERE APPLICATION DE CES NOUVELLES NORMES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE COMPARATIF AU 31 DECEMBRE 2013:

Les différentes lignes de compte de résultat consolidé du Groupe présentées dans le tableau ci-dessous correspondent au compte de résultat tel que désormais présenté, suite à l'entrée en vigueur des nouvelles normes sur la consolidation et à l'application de la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables émise le 4 avril 2013 relative à la présentation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence dans le compte de résultat consolidé (voir Note 1.2.1).

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013 publié	Première application des normes sur la consolidation ^(a)	31 décembre 2013 retraité
Chiffre d'affaires	14 643,8	(320,9)	14 322,9
Achats	(2 976,6)	113,9	(2 862,7)
Charges de personnel	(3 708,1)	67,1	(3 641,0)
Amortissements, dépréciations et provisions	(974,4)	24,1	(950,3)
Autres charges opérationnelles	(6 072,8)	101,4	(5 971,4)
Autres produits opérationnels	272,0	(21,1)	250,9
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 183,9	(35,5)	1 148,4
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel	0,1	-	0,1
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers	12,7	0,2	12,9
Restructurations	(74,4)	-	(74,4)
Effets de périmètre	40,4	(13,0)	27,4
Autres résultats de cessions et éléments non récurrents	16,0	-	16,0
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	1 178,7	(48,3)	1 130,4
Quote-part de résultat net des entreprises mise en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	-	74,8	74,8
- dont quote-part de résultat net des coentreprises	-	39,0	39,0
- dont quote-part de résultat net des entreprises associés	-	35,8	35,8
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	1 178,7	26,5	1 205,2
Charges financières	(515,2)	8,3	(506,9)
Produits financiers	113,0	(10,1)	102,9
Résultat financier	(402,2)	(1,8)	(404,0)
Impôt sur les bénéfices	(205,4)	16,0	(189,4)
Quote-part de résultat des autres entreprises mises en équivalence	31,0	(18,9)	12,1
RESULTAT NET	602,1	21,8	623,9
Résultat net part du Groupe	352,2	0,0	352,2
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	249,9	21,8	271,7
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	0,65	-	0,65

(a) La première application des normes IFRS 10 et 11 et le reclassement de la quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe dans le Résultat des activités opérationnelles étant non significatifs, l'impact des nouvelles normes sur la consolidation est regroupé dans une même colonne.

1.2.3.3 IMPACTS LIES A LA PREMIERE APPLICATION DE CES NOUVELLES NORMES SUR LE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE COMPARATIF AU 31 DECEMBRE 2013:

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013 publié	Première application des normes sur la consolidation	31 décembre 2013 retraité
Résultat net	602,1	21,8	623,9
Autres éléments du résultat global recyclables	(138,4)	(8,2)	(146,6)
Autres éléments du résultat global non recyclables	56,4	-	56,4
RESULTAT GLOBAL	520,1	13,6	533,7

1.2.3.4 IMPACTS LIES A LA PREMIERE APPLICATION DE CES NOUVELLES NORMES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES COMPARATIF AU 31 DECEMBRE 2013:

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013 publié	Première application des normes sur la consolidation	31 décembre 2013 retraité
Flux issus des activités opérationnelles	1 823,8	(43,6)	1 780,2
Flux issus des activités d'investissement	(987,4)	59,4	(928,0)
Flux issus des activités de financement	(497,9)	(15,4)	(513,3)
Effet des variations de change et divers	(79,8)	3,1	(76,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 247,3	(118,1)	2 129,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 506,0	(114,6)	2 391,4

1.2.4 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ;
- les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004.

1.3 Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

Les États financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IAS 39.

1.4 Utilisation d'estimations et du jugement

La crise économique et financière se poursuivant, le Groupe maintient ses procédures de suivi des risques sur les instruments financiers. Cet environnement de crise et de volatilité importante des marchés est pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les *business plans* et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

1.4.1 Estimations

La préparation des États financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des États financiers consolidés portent principalement sur :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations corporelles et incorporelles (se reporter aux Notes 1.5.4.1 et 1.5.7) ;
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (se reporter à la Note 1.5.15) ;
- les passifs de renouvellement (se reporter à la Note 1.5.6) ;
- les instruments financiers (se reporter à la Note 1.5.10) ;
- le chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit « en compteur » (se reporter à la Note 1.5.16) ;
- les marges à terminaison des contrats de construction (se reporter à la Note 1.5.13) ;
- l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés.

1.4.1.1 ÉVALUATION A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ACQUIS ET DES PASSIFS REPRIS DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives futures des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

1.4.1.2 VALEUR RECOUVRABLE DES GOODWILLS, DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

1.4.1.3 ESTIMATION DES PROVISIONS

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

1.4.1.4 ENGAGEMENTS POUR RETRAITE

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.5 PASSIFS DE RENOUVELLEMENT

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

1.4.1.6 INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Groupe doit utiliser des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable est estimé à la clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant et

de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs.

1.4.1.8 ÉVALUATION DE LA MARGE A TERMINAISON DES CONTRATS DE CONSTRUCTION

La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement.

Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser.

1.4.1.9 ÉVALUATION DES DEFICITS FISCAUX REPORTABLES ACTIVES

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant de la même entité fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations de profits taxables futurs. Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme ainsi qu'à partir de projections complémentaires lorsque nécessaire.

1.4.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des contrats de concession, la classification des accords qui contiennent des contrats de location, et la comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle antérieures au 1^{er} janvier 2010.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément, dans les états de situations financières, les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.5 Méthodes comptables

1.5.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont les suivantes :

- les filiales (sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif) sont consolidées par intégration globale ;
- les activités conjointes sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées en proportion des droits directs du Groupe sur les actifs et obligations directes sur les passifs ;
- la mise en équivalence s'applique:
 - aux coentreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint mais n'a qu'un droit sur l'actif net;
 - aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence. Les principes comptables appliqués par ces entreprises sont conformes aux IFRS et homogènes avec les principes comptables du Groupe.

La détermination de la méthode de consolidation est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les États financiers consolidés.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ainsi que les principales mises en équivalence est présentée dans la Note 28 – Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2014 et 2013.

1.5.2 Méthodes de conversion

1.5.2.1 MONNAIE DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en Euro (€).

1.5.2.2 MONNAIE FONCTIONNELLE

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

1.5.2.3 TRADUCTION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

1.5.2.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES CONSOLIDEES DONT LA MONNAIE FONCTIONNELLE EST DIFFERENTE DE L'EURO

Les états de situations financières sont convertis en Euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des autres éléments des résultats globaux.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

1.5.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant révision. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3 révisée. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Ces participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable. Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

1.5.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

1.5.4.1 GOODWILLS

A. Détermination des *goodwills*

L'application au 1^{er} janvier 2010 de la norme IFRS 3 révisée conduit à distinguer les regroupements réalisés avant ou après cette date.

Regroupements réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Les *goodwills* représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprises (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Dans le cas d'une prise de contrôle par achats successifs de titres d'une filiale, le Groupe a déterminé un *goodwill* pour chaque transaction sur la base de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à chaque date d'échange.

Regroupements réalisés après le 1^{er} janvier 2010

Le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total

- de la contrepartie transférée ;
- du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et

iii. dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;

par rapport au solde comptable net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du *goodwill* reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

Les *goodwills* relatifs aux participations dans les entreprises associées sont inscrits dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées ».

B. Évaluation des *goodwills*

Les *goodwills* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces *goodwills* sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans la Note 1.5.7 « Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les pertes de valeur relatives à des *goodwills* ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

Les pertes de valeur des *goodwills* relatifs à des entreprises associées sont présentées en « quote-part de résultat des entreprises associées ».

1.5.4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A. Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans les états de situations financières sont peu significatifs.

B. Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics ;
- des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée ;
- des actifs de concessions ;
- des droits exclusifs de distribuer de l'eau potable dans une zone géographique déterminée sans limitation de durée;
- des logiciels.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Si celui-ci ne peut pas être déterminé de façon fiable, le mode linéaire est utilisé, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>En nombre d'années</i>	Durée	
	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions – durée des contrats	10	50
Portefeuille clients	10	25
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles (droits d'eau...), dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

1.5.5 Immobilisations corporelles

1.5.5.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES – ÉVALUATION INITIALE ET EVALUATION POSTERIEURE

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de « l'actif ».

Les immobilisations corporelles financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur de marché ou la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont également amorties selon le mode d'amortissement et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Le Groupe applique IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

1.5.5.2 AMORTISSEMENT

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur des durées normales d'utilité.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les durées normales d'utilité sont les suivantes :

<i>En nombre d'années</i>	Principales durées d'amortissement
Constructions *	3 à 100
Installations techniques	2 à 70
Matériel de transport	3 à 14

* Y compris aménagements

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée à la Note 17.4.

1.5.6 Concessions

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services – Informations à fournir traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les notes aux comptes, tandis qu'IFRIC 12 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire.

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée sont confiées au concessionnaire avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement ;
- le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant) ;
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre ;
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ; et
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application d'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature de la rémunération à recevoir. Ainsi :

- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (*via*, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement) ; c'est-à-dire est payé en substance par le concédant ;
- dans les autres cas, le modèle « actif incorporel » est applicable : le concessionnaire bénéficie alors d'un simple droit à facturer les usagers du service public ; le concessionnaire est payé en substance par l'usager.

Ainsi, dans le cas où les usagers paient le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (*via*, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu'en substance, c'est la collectivité qui paie et que c'est le modèle « actif financier » qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT (« Build Operate Transfer ») signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères).

En revanche, dans le cas où la collectivité paie le Groupe mais n'est en fait qu'un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple « pass through »), il convient de considérer qu'en substance, ce sont les usagers qui paient et que c'est le modèle « actif incorporel » qui doit être retenu.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soi le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière. En particulier, les éléments d'infrastructure confiés pendant la durée du contrat au concessionnaire par le concédant aux fins d'entretien et de maintenance ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière ;
- les éléments d'infrastructure réalisés par le concessionnaire sont comptabilisés de la façon suivante :
 - en cas d'application du modèle « actif incorporel » la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s'il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée « ab initio » en contrepartie d'une dette de concession,
 - en cas d'application du modèle « actif financier » la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux,
 - lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

1.5.7 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amortissables, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

Indices de perte de valeur

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- au titre des indices externes :
 - changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
 - baisse de la demande ;
- au titre des indices internes :
 - obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
 - performance inférieure aux prévisions.

Perte de valeur

Ces immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions de IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Évaluation de la valeur recouvrable

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées ;
- des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales n'excédant pas les taux d'inflation.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

1.5.8 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont classés en tant que contrat de location simple.

Les principaux indicateurs examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont les suivants : existence d'une clause de transfert automatique ou d'option de transfert de propriété, conditions d'exercice de cette clause, comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien, spécificité de l'actif utilisé, et comparaison de la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

1.5.8.1 COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

1.5.8.2 COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

1.5.8.3 COMPTABILISATION DES ACCORDS QUI CONTIENNENT DES CONTRATS DE LOCATION

IFRIC 4 traite des modalités d'identification des contrats de service, d'achat ou de vente « take-or-pay » qui, sans revêtir une forme juridique de contrat de location, confèrent aux clients/fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixés. Les contrats ainsi identifiés doivent être assimilés à des contrats de location et doivent être analysés en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement. Dans ce dernier cas, il convient de constater une créance financière pour refléter le financement porté par le Groupe lorsqu'il est considéré comme crédit-bailleur vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe est concerné par cette interprétation au titre de certains contrats avec des clients industriels ou publics portant sur des actifs financés par le Groupe.

1.5.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

1.5.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 32 et IAS 39.

1.5.10.1 ACTIFS FINANCIERS

Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés, et les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat, dont les instruments financiers dérivés. Les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

A. Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et les titres de capitaux propres ou de dettes ne satisfaisant pas aux critères de classement des autres catégories (voir *infra*). Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est

estimée à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en « Autres éléments du résultat global » sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est jugée suffisamment significative ou prolongée pour impliquer une perte de valeur le cas échéant. Dans ce dernier cas, une perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne « Pertes de valeur sur actifs ». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat (se reporter à la Note 13.1.1.2).

B. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie ainsi que les créances clients et autres débiteurs.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement. Les montants dus par les clients au titre des contrats de construction sont repris dans cette rubrique.

C. Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Ces actifs financiers répondent aux critères d'IAS 39 de qualification ou de désignation.

Il s'agit essentiellement de titres détenus à des fins de transaction et de placement à court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en trésorerie ou équivalent de trésorerie (se reporter à la Note 1.5.11). Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

1.5.10.2 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les fournisseurs et autres créanciers, les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- les passifs financiers pour lesquels le Groupe ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour au moins 12 mois à compter de la date de clôture ;
- les passifs financiers détenus principalement en vue d'être négociés ;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant ;
- tous les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

A. Évaluation des dettes financières et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dans le cas de dettes structurées sans composante capitaux propres, le Groupe peut être amené à séparer un instrument dérivé dit « incorporé ». Les conditions selon lesquelles les dérivés incorporés doivent être comptabilisés séparément sont précisées ci-après. En cas de séparation d'un dérivé incorporé, la valeur comptable initiale de la dette structurée est ventilée en une composante « dérivé incorporé », à hauteur de la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, et une composante « passif financier » déterminée par différence entre le montant de l'émission et la juste valeur du dérivé incorporé. Cette séparation des composantes de l'instrument lors de la comptabilisation initiale ne donne lieu à la comptabilisation d'aucun profit ni perte. Ultérieurement, la dette est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que le dérivé est évalué à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

B. Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle émis avant le 1^{er} janvier 2010

Les autres passifs financiers comprennent notamment les engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle consenti par le Groupe. En l'absence de précisions dans les textes IFRS et au vu des recommandations de l'AMF pour la clôture 2009, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour ces engagements :

- à la mise en place de l'engagement d'achat de participations ne donnant pas le contrôle, la valeur actualisée du prix d'exercice est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en *goodwill* ;
- à chaque clôture, le montant du passif financier est réévalué et les variations de passif trouvent leur contrepartie en *goodwill* ;
- les versements de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle se traduisent par une augmentation du *goodwill* ;
- au compte de résultat, les participations ne donnant pas le contrôle se voient affecter leur quote-part de résultat. Dans les états de situations financières, la quote-part de profit allouée aux participations ne donnant pas le contrôle réduit le montant du *goodwill*. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en *goodwill*.

1.5.10.3 DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats, dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif initial et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent ainsi les contrats de type swaps, options, futures, mais également les engagements d'achat ou vente à terme de titres cotés ou non cotés.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat dit « hôte » qui répond à la définition d'un instrument dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Au niveau du Groupe, les principaux contrats susceptibles de contenir des dérivés dits incorporés sont les contrats contenant des clauses ou options pouvant affecter le prix, le volume ou la maturité du contrat. Il s'agit en particulier des contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers dont le prix est susceptible d'être révisé en fonction d'un index, d'une clause tarifaire, du cours d'une monnaie étrangère ou du prix d'un autre actif que celui sous-jacent au contrat.

Les dérivés incorporés font l'objet d'une comptabilisation séparée dès lors :

- que le contrat hôte n'est pas un instrument financier déjà comptabilisé à sa juste valeur avec variation de juste valeur en résultat ;
- que séparée du contrat hôte, la composante répond encore à la définition d'un produit dérivé (existence d'un sous-jacent, absence de règlement initial et règlement futur) ; et
- que les caractéristiques du dérivé identifié ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte. L'analyse de ce caractère « étroitement lié » est effectuée à la date de signature du contrat.

Lorsqu'un dérivé incorporé à un contrat hôte est séparé, il est évalué dans les états de situations financières à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat (lorsque le dérivé incorporé n'est pas documenté dans une relation de couverture).

Instruments dérivés de couverture : comptabilisation et présentation

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ;
- couverture de flux de trésorerie ;

- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux ou s'il est normalement comptabilisé au coût amorti en l'absence de couverture. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans les états de situations financières ou de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures – pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf si l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture. Les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe retient également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique « Marked to Market ou MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel » sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers, et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés dans l'état de situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois, et en non courant pour les autres.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en **niveau 1** d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le risque de contrepartie est pris en compte dans l'évaluation des instruments dérivés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13 :

- la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des *swaps* de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- la juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : *commodity swap* ou *commodity forward*), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en **niveau 2** d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en **niveau 3** d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

1.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.5.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.5.13 Contrats de construction

Les activités d'ingénierie de Degrémont et d'OIS entrent dans le champ d'application de la norme IAS 11 « Contrats de construction ».

Conformément à cette norme, le Groupe applique la méthode de l'avancement, comme indiqué dans la Note 1.5.16 « Chiffre d'affaires », pour déterminer les produits et les coûts du contrat à comptabiliser en résultat au titre de chaque période.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » (au sein de la rubrique « Clients et autres débiteurs » des états de situations financières). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » (au sein de la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers » des états de situations financières).

1.5.14 Paiements fondés sur des actions

IFRS 2 prescrit de constater une charge correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

INSTRUMENTS REGLES EN ACTIONS

1.5.14.1 PLANS D'OPTIONS

Les options octroyées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'attribution en utilisant un modèle de valorisation binomial pour les options simples ou un modèle Monte Carlo pour celles comportant des conditions de performances externes. Ces modèles permettent de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice, conditions de performance le cas échéant), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette option est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

1.5.14.2 ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

La juste valeur des plans d'attributions gratuites d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée par chaque plan et de la probabilité de la performance du Groupe. L'estimation de la juste valeur des plans tient compte également de l'incessibilité de ces instruments. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Pour les actions de performance, attribuées de manière discrétionnaire et comportant des conditions de performances externes, un modèle Monte Carlo est utilisé.

1.5.14.3 PLANS D'EPARGNE ENTREPRISE

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. La juste valeur des instruments accordés par les plans d'épargne entreprise est estimée à la date d'attribution en fonction de la valeur de la décote accordée aux salariés et de l'incessibilité des actions souscrites. S'agissant de la comptabilisation d'un service rendu, la charge est enregistrée sans étalement en contrepartie des capitaux propres.

INSTRUMENTS REGLES EN TRESORERIE

Dans certains cas où la législation locale ne permet pas l'utilisation de plans d'épargne entreprise, les instruments accordés sont des droits à l'appréciation du titre (appelés SAR, *Share Appreciation Rights*). Lorsque ces instruments sont réglés en trésorerie par une entité du Groupe, leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

Le plan de rémunération à long terme, prenant la forme d'un bonus versé en numéraire, est valorisé à sa juste valeur et une charge est constatée linéairement sur la durée du plan.

1.5.15 Provisions

1.5.15.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19 Révisée. En conséquence :

- le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période ;
- la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif des états de situations financières en « Autres actifs » courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe comptabilise directement en autres éléments des résultats globaux les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge (produit) d'intérêt nette au titre des régimes à prestations définies est comptabilisée en résultat financier.

1.5.15.2 AUTRES PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe, hors les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, sont les provisions pour reconstitution de site (activité déchets). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en « autres produits et autres charges financiers »).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en charge de l'exercice.

1.5.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18) du Groupe comprend essentiellement les produits liés aux métiers suivants :

- Eau ;
- Déchets ;
- Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service.

Les ventes sont reconnues lorsque la livraison a eu lieu (risques et avantages transférés à l'acheteur) ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de construction, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

1.5.16.1 EAU

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la distribution d'eau est réalisée sur la base des volumes livrés aux clients, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement.

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

1.5.16.2 DECHETS

Le chiffre d'affaires lié à la collecte des déchets est constaté, dans la plupart des cas, en fonction des tonnages collectés et du service apporté par l'opérateur.

Les produits des autres traitements (tri et incinération principalement) sont fonction, d'une part, des volumes traités par l'opérateur et, d'autre part, des revenus annexes de valorisation (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques... – pour les centres de tri et vente d'énergie-électricité ou chaleur – pour les incinérateurs).

1.5.16.3 CONTRATS D'INGENIERIE, CONTRATS DE CONSTRUCTION ET PRESTATIONS DE SERVICES

Le chiffre d'affaires des contrats de construction est déterminé en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement et de façon plus générale les dispositions présentées dans IAS 11, comme décrit au § 1.5.13. Selon les cas, ce degré d'avancement est déterminé soit sur la base de l'avancement des coûts soit par référence à un avancement physique tel que des jalons définis contractuellement.

Il comprend également les produits sur les actifs financiers de concession (IFRIC 12) et les créances de location (IFRIC 4).

1.5.17 Résultat Opérationnel Courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation CNC 2009-R03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour le Groupe, ces éléments correspondent au *Marked to Market* (MtM) des instruments financiers à caractère opérationnel, aux pertes de valeur sur actifs, aux charges de restructuration, aux effets périmètre, aux autres résultats de cession et éléments non récurrents. Ils sont définis comme suit :

- MtM des instruments financiers à caractère opérationnel : cette rubrique correspond à la variation de juste valeur (*Marked to Market*) des instruments financiers de matières premières, et gaz, qui ne sont qualifiés ni de négoce (appelé aussi *trading*) ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles ;
- pertes de valeur sur actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les *goodwills*, les immobilisations incorporelles et corporelles, les participations dans les entreprises associées ainsi que les titres disponibles à la vente ;
- charges de restructurations : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37 ;
- effets périmètre.

Cette ligne regroupe :

- les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle,
- les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes,
- les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix,
- les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets de réévaluation des intérêts conservés ;
- autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les titres disponibles à la vente.

1.5.18 États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie du Groupe sont établis selon la méthode indirecte à partir du résultat net.

Les « intérêts reçus d'actifs financiers non courants » sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissements. Les « intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalent de trésorerie » sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières.

Les pertes de valeur sur actifs circulants sont assimilées à des pertes définitives ; en conséquence, la variation de l'actif circulant est présentée nette de perte de valeur.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

1.5.19 Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les différences temporelles nées des retraitements relatifs aux contrats de location-financement donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.5.20 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le résultat net part du groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs des titres super-subordonnés émis par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué, ce nombre, ainsi que le résultat de base par action, sont modifiés pour tenir compte de l'effet de la conversion ou de l'exercice des actions potentielles dilutives (obligations convertibles OCEANE pour l'essentiel).

Note 2 Opérations majeures de l'exercice 2014

2.1 Émission par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY d'Obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes (OCEANE)

Le 24 février 2014, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a lancé une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes « OCEANE » à échéance 27 février 2020 et à coupon zéro d'un montant nominal de 350 millions d'euros, pour 19 052 803 obligations.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 18,37 euros, faisant apparaître une prime d'émission de 30% par rapport au cours de référence de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »)⁽¹⁾.

Les obligations ne portent pas intérêts. Elles ont été émises au pair le 27 février 2014, date du règlement-livraison des obligations et sont remboursables le 27 février 2020 soit au pair par un versement en espèces, soit par une livraison d'actions nouvelles et/ou existantes et, le cas échéant, d'un montant en espèces, au choix de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, sous certaines conditions.

(Voir Note 13.3.1)

2.2 Augmentation de la participation dans Acea (Italie)

SUEZ ENVIRONNEMENT a procédé fin février 2014 à l'acquisition de 8,4 millions d'actions Acea, soit 3,95% du capital, portant ainsi sa participation à 12,5%. Ces actions ont été acquises à valeur de marché auprès de GDF SUEZ, qui a vendu l'intégralité de sa participation.

Acea est en charge de la gestion de l'eau et de l'électricité de la ville de Rome (Italie) et d'une grande partie des villes du centre du pays. Elle a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros. Premier opérateur dans le marché de l'eau en Italie, Acea dessert 9 millions d'habitants.

Compte tenu du renforcement de la position de SUEZ ENVIRONNEMENT dans la gouvernance d'Acea, les titres détenus sont désormais mis en équivalence depuis le 1er avril 2014. (Voir Note 12.2)

2.3 Augmentation de capital réservée aux salariés - Plan SHARING

En avril 2014, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a lancé sa seconde offre d'actionnariat réservée à plus de 76 000 salariés du Groupe dans 22 pays, dénommée SHARING, pour développer l'actionnariat salarié du Groupe.

Le prix de référence communiqué le 23 juin 2014 était de 14,92 € par action (correspondant à la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse entre le 26 mai et le 20 juin). Le prix de souscription, quant à lui, était de 11,94 € par action (soit 80 % du prix de référence).

Dans le cadre de cette opération, ce sont près de 22 % des salariés du Groupe qui ont souscrit plus de 8,9 millions d'actions.

Ce second plan SHARING a permis de renforcer significativement la participation des salariés au capital de l'entreprise. Au 31 décembre 2014, cette participation est de 3,46 %.

⁽¹⁾ Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse le 24 février 2014 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des obligations.

2.4 Plan de rémunération à long terme ("*long term incentive plan*")

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2014 a décidé de mettre en place un plan de rémunération à long terme prenant la forme d'un bonus versé en espèces à certains salariés, sous réserve de conditions de performance (interne et de marché) et de présence.

En cas de réalisation des conditions de performance à 100%, le montant maximum pouvant être versé dans 3 ans dans le cadre de ce nouveau plan sera de 15 millions d'euros. (Voir Note 23.5)

2.5 Cession de la participation indirecte dans Companhia de Electricidade de Macau (CEM)

SUEZ ENVIRONNEMENT et son partenaire NWS Holdings Limited (New World), via leur société commune Sino-French Holdings (Hong Kong) Limited (SFH), détenue à parts égales, ont conclu un accord de vente de 90 % de leur participation indirecte dans Companhia de Electricidade de Macau («CEM») à Nam Kwong Development (H.K.) Limited, une société détenue à 100 % par Nam Kwong (Group) Company Limited («Nam Kwong»). Le montant de la transaction s'élève à 612 millions de dollars américains pour la quote-part détenue par SFH.

CEM est une « utility » intégrée ayant en portefeuille la concession exclusive pour la distribution et la vente d'électricité basse, moyenne et haute tension à Macao. Le contrat de concession a été prolongé en 2010 pour une durée de 15 ans.

Cette cession a généré un gain en résultat après impôt de 129,6 millions d'euros pour le Groupe.

2.6 Nouvelle émission et rachat de titres super subordonnés en circulation

Le 23 juin 2014, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a émis des titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant total de 500 millions d'euros. Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces titres ou obligations hybrides constituent un instrument de capitaux propres et non une dette dans les comptes consolidés du Groupe. En effet, dans le cours normal de la vie de ces titres, il n'existe aucune obligation directe ou indirecte de verser des intérêts (sauf dans le cas d'une distribution de dividendes par l'émetteur ou de remboursement des titres), de même qu'il n'existe aucune échéance de remboursement final, mais seulement des dates de remboursement optionnel.

Concomitamment à cette nouvelle émission et afin de profiter de conditions de marché favorables, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a procédé au rachat d'obligations hybrides de même nature émises en septembre 2010 pour un prix de 312 millions d'euros qui inclut une prime de remboursement de 12 millions d'euros par rapport à la valeur nominale initiale de 300 millions d'euros.

A la suite de ces deux opérations, l'encours d'obligations hybrides du Groupe atteint 950 millions d'euros au 31 décembre 2014. (Voir Note 13.3.2)

2.7 Renforcement des positions du Groupe dans l'eau industrielle via Degrémont

Afin de développer ses activités sur le marché de l'eau industrielle, le Groupe a réalisé le 25 juin 2014 l'acquisition de Process Group, via sa filiale Degrémont.

Implantée à Melbourne (Australie), Singapour et Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis), Process Group gère des projets complexes à forte valeur ajoutée nécessitant des solutions technologiques telles que la déshydratation du gaz, l'adoucissement, le traitement de l'eau produite et la gestion des sables.

L'entreprise compte 125 employés et réalise un chiffre d'affaires annuel de 50 millions d'euros.

2.8 Acquisition auprès de la Caixa de sa participation indirecte dans Agbar

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a réalisé, conformément à l'accord-cadre signé le 17 juillet 2014, l'acquisition auprès de son partenaire historique, La Caixa, du solde de sa participation indirecte de 24,14% détenue dans Agbar, en échange de l'émission de nouvelles actions SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et d'un paiement en numéraire.

Le Conseil d'administration de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, réuni le 17 septembre 2014, a confirmé la valorisation des 24,14% d'Agbar sur la base du rapport du commissaire aux apports et autorisé la rémunération de cet apport sous la forme d'une augmentation de capital réservée et du versement en numéraire de 298,6 millions d'euros.

Cette opération est la première étape de l'accord-cadre conclu avec La Caixa le 17 juillet dernier, qui permet à La Caixa de devenir le deuxième actionnaire de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY dans le cadre d'un partenariat de long terme entre les deux groupes.

En rémunération de son apport, La Caixa a reçu 22 millions d'actions nouvelles, représentant 4,1% du capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. La Caixa a en outre exprimé son intention d'accroître à court terme sa participation au sein de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY jusqu'à 7%.

Les deux autres transactions prévues par l'accord-cadre ont aussi été finalisées en 2014 respectivement le 31 octobre et le 13 novembre :

- acquisition par La Caixa auprès de SUEZ ENVIRONNEMENT, d'une participation de 14,5% détenue dans Aguas de Valencia.
- acquisition par La Caixa auprès d'Agbar d'une participation de 15% dans l'entreprise gérant le contrat de concession pour la distribution d'eau potable et l'assainissement de l'aire métropolitaine de Barcelone (Aigües de Barcelona) ; suite à cette transaction, Agbar conserve le contrôle de cette entreprise.

NOTE 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Information sectorielle, les secteurs retenus ci-après pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le Comité de Direction, constitué des principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Les secteurs retenus par le Groupe sont au nombre de quatre :

- Eau Europe ;
- Déchets Europe ;
- International ;
- Autres.

La distinction est faite entre les métiers de distribution et de traitement de l'eau, et les métiers de collecte et de traitement des déchets en Europe.

Les activités réalisées à l'international sont regroupées, et séparées de celles effectuées sur la zone Europe. Cette segmentation spécifique permet de refléter, en cohérence avec les systèmes internes d'organisation et avec la structure de gestion du Groupe, la différence de stratégie de développement mise en place à l'international par rapport à celle qui est suivie en Europe.

3.1 Secteurs opérationnels

Les filiales de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont réparties selon les secteurs opérationnels suivants :

- **Eau Europe** : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Ces prestations sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels ;
- **Déchets Europe** : prestations de collecte et de traitement des déchets tant vis-à-vis des collectivités locales que des industriels. Ces prestations incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, tant pour les déchets banals que spéciaux ;
- **International** : segment d'activité dans lequel le Groupe se développe, en fonction des opportunités, dans les métiers de l'eau, du déchet et de l'ingénierie, en privilégiant la maîtrise des risques induits par les environnements locaux (mise en place de partenariats, politique de couverture, limitation des capitaux investis ou investissements dans des contextes fortement régulés) ;
- le secteur **Autres** est principalement constitué de holdings dont SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Par ailleurs, Safège, filiale de conseil du Groupe a été réaffectée au segment Autres.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA, EBIT, Capitaux Employés et Investissements sont réconciliés aux comptes consolidés.

Depuis le 1er janvier 2014 et à la suite de l'application par le Groupe des nouvelles normes IFRS 10 et 11 relatives aux états financiers consolidés et aux partenariats, le Groupe a décidé de modifier la définition de l'EBITDA qui intègre désormais la quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

En outre, la quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe est ajoutée au résultat opérationnel courant pour former un nouvel indicateur appelé EBIT.

3.2 Indicateurs clés par secteur opérationnel

Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014			31 décembre 2013 retraité		
	Hors Groupe	Groupe	TOTAL	Hors Groupe	Groupe	TOTAL
Eau Europe	4 476,5	39,6	4 516,1	4 374,4	34,3	4 408,7
Déchets Europe	6 323,5	43,7	6 367,2	6 469,4	36,0	6 505,4
International	3 422,2	25,2	3 447,4	3 380,4	29,5	3 409,9
Autres	101,9	105,5	207,4	98,7	89,4	188,1
Elimination des transactions internes		(214,0)	(214,0)		(189,2)	(189,2)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	14 324,1	-	14 324,1	14 322,9	-	14 322,9

EBITDA

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Eau Europe	1 245,0	1 227,5
Déchets Europe	743,0	790,3
International	728,1	559,8
Autres	(72,5)	(43,4)
TOTAL EBITDA	2 643,6	2 534,2

EBIT

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Eau Europe	574,0	566,8
Déchets Europe	264,8	300,3
International	519,7	427,8
Autres	(103,8)	(71,7)
TOTAL EBIT	1 254,7	1 223,2

Dotations aux amortissements

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Eau Europe	(433,1)	(426,6)
Déchets Europe	(448,8)	(468,4)
International	(175,0)	(166,3)
Autres	(10,3)	(7,7)
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(1 067,2)	(1 069,0)

Capitaux employés

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Eau Europe	6 666,2	6 723,4
Déchets Europe	4 092,9	4 284,2
International	3 562,2	3 106,2
Autres	(37,6)	(89,9)
TOTAL CAPITAUX EMPLOYÉS	14 283,7	14 023,9

Investissements corporels, incorporels et financiers

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Eau Europe	(448,3)	(424,4)
Déchets Europe	(375,9)	(427,4)
International	(353,9)	(247,5)
Autres	(314,2)	(27,8)
TOTAL INVESTISSEMENTS	(1 492,3)	(1 127,1)

Le rapprochement avec le tableau de flux de trésorerie est effectué dans le paragraphe 3.4.3.

3.3 Indicateurs clés par zone géographique

Les indicateurs ci-dessous sont ventilés :

- par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires ;
- par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les capitaux employés.

<i>En millions d'euros</i>	Chiffre d'affaires		Capitaux employés	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
France	5 187,0	5 230,8	2 280,9	2 551,5
Europe	5 142,7	5 064,4	8 179,4	8 171,4
International	3 994,4	4 027,7	3 823,4	3 301,0
TOTAL	14 324,1	14 322,9	14 283,7	14 023,9

3.4 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

3.4.1 Réconciliation de l'EBIT et de l'EBITDA au résultat opérationnel courant

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 011,2	1 148,4
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	243,5	74,8
EBIT	1 254,7	1 223,2
(-) Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	1 097,7	950,3
(-) Paiement fondé sur des actions ^(a)	13,3	24,2
(-) Charges nettes décaissées des concessions	277,9	336,5
EBITDA	2 643,6	2 534,2

^(a) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des Warrants.

Par ailleurs, ce montant n'inclut pas les plans de rémunération à long terme en numéraire.

3.4.2 Réconciliation des capitaux employés aux rubriques de l'état de situation financière

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 déc. 2013 retraité
(+) Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	12 285,1	12 064,0
(+) Goodwills nets	3 261,9	3 094,9
(+) Titres disponibles à la vente (hors VMP et mise à la juste valeur)	163,7	297,5
(+) Prêt et créances au coût amorti (hors actifs liés au financement)	840,0	1 035,0
(+) Participation dans les co-entreprises (hors réserves OCI nettes d'impôt)	421,3	436,3
(+) Participation dans des entreprises associées (hors réserves OCI nettes d'impôt)	747,7	507,2
(+) Créances clients et comptes rattachés	3 790,1	3 618,6
(+) Stocks	262,2	269,6
(+) Autres actifs courants et non courants	1 672,0	1 553,3
(-) Provisions et pertes / gains actuariels sur retraites	(1 625,9)	(1 573,0)
(-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2 871,2)	(2 724,1)
(-) Autres passifs courants et non courants	(4 658,5)	(4 552,0)
(-) Autres passifs financiers	(4,7)	(3,4)
CAPITAUX EMPLOYES	14 283,7	14 023,9

3.4.3 Réconciliation des investissements corporels, incorporels et financiers aux rubriques de l'état des flux de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Investissements corporels et incorporels	(1 076,6)	(1 091,8)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(73,3)	(18,3)
Acquisitions de participations dans les entreprises associées et coentreprises	(105,6)	(4,0)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(15,4)	(13,6)
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées	(221,4)	0,6
TOTAL INVESTISSEMENTS	(1 492,3)	(1 127,1)

Note 4 Résultat opérationnel courant

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
Chiffre d'affaires	14 324,1	14 322,9
Achats	(2 833,1)	(2 862,7)
Charges de personnel	(3 656,4)	(3 641,0)
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 097,7)	(950,3)
Autres produits et charges opérationnels	(5 725,7)	(5 720,5)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 011,2	1 148,4

4.1 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de prestations est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
Vente, transport et distribution d'électricité	406,5	328,4
Eau et déchets	12 680,9	12 745,6
Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de services	1 236,7	1 248,9
TOTAL	14 324,1	14 322,9

4.2 Charges de personnel

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
Avantages à court terme	(3 556,1)	(3 515,8)
Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire ^(a)	(16,9)	(24,2)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(83,4)	(101,0)
TOTAL	(3 656,4)	(3 641,0)

(a) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des warrants

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de la période. Le montant de ces avantages à court terme est diminué à hauteur de l'impact du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) en France qui s'élève à 39,6 millions d'euros en 2014 pour les sociétés du Groupe d'intégration fiscale français contre 26,3 millions d'euros en 2013.

Les paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont détaillés dans la Note 23. Ce montant comprend l'impact du plan de rémunération à long terme.

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 18. Le montant correspond aux charges sur régimes de retraites à prestations définies (se reporter à la Note 18.2.3) et sur régimes à cotisations définies (se reporter à la Note 18.3).

4.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
		retraité
Amortissements	(1 067,2)	(1 069,0)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(34,5)	(14,9)
Variation nette des provisions	4,0	133,6
TOTAL	(1 097,7)	(950,3)

Les amortissements se répartissent en 685,9 millions d'euros pour les immobilisations corporelles et 381,3 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles. La répartition par nature d'actif se trouve dans les Notes 10 et 11.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
		retraité
Autres produits opérationnels	227,9	250,9
Autres charges opérationnelles	(5 953,6)	(5 971,4)
Sous-traitance	(1 905,3)	(1 918,0)
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(691,0)	(650,1)
Autres charges	(3 357,3)	(3 403,3)
TOTAL	(5 725,7)	(5 720,5)

Les « autres charges » comprennent principalement les natures de coûts suivantes : charges de location, personnel extérieur, et honoraires et rémunérations d'intermédiaires.

Note 5 Résultat des activités opérationnelles

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 011,2	1 148,4
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	(0,6)	0,1
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	(105,2)	12,9
Restructurations	(58,0)	(74,4)
Effets de périmètre	82,4	27,4
Autres résultats de cession et éléments non récurrents	0,2	16,0
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	930,0	1 130,4

5.1 MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel

L'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers à caractère opérationnel représente dans le résultat des activités opérationnelles une charge de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2014 contre un produit de 0,1 million d'euros en 2013 et résulte essentiellement des éléments suivants :

- afin d'optimiser leurs marges, certaines entités du Groupe mettent en œuvre des stratégies de couverture économique au travers de contrats à terme négociés sur les marchés de gros, qui visent à réduire la sensibilité des marges du Groupe aux variations des prix des matières premières. Toutefois, dans la mesure où ces stratégies couvrent l'exposition nette au risque de prix des entités concernées, ces stratégies ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture au regard des dispositions de la norme IAS 39 – *Instruments financiers* – comptabilisation et évaluation. En conséquence, toutes les variations de juste valeur des contrats à terme concernés doivent être traduites au compte de résultat ;
- des gains et pertes sont enregistrés en compte de résultat au titre de la part inefficace des stratégies de couverture des flux de trésorerie futurs sur actifs non financiers (*cash flow hedge*).

5.2 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Perte de valeurs		
<i>Goodwills</i>	-	(1,0)
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(70,3)	(28,6)
Actifs financiers	(42,2)	(3,3)
Total	(112,5)	(32,9)
Reprises de perte de valeur		
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	3,9	3,0
Actifs financiers	3,4	42,8
Total	7,3	45,8
TOTAL	(105,2)	12,9

5.2.1 Pertes de valeur sur goodwills

Au 31 décembre 2014, les tests ponctuels menés sur les *goodwills* en application de la procédure décrite en Note 9.3 n'ont donné lieu à constatation d'aucune perte de valeur.

5.2.2 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles hors *goodwills*

En 2014, ce poste comprend principalement des pertes de valeurs sur immobilisations corporelles dans les secteurs opérationnels Eau Europe et Déchets Europe.

5.2.3 Pertes de valeur sur actifs financiers

En 2014 comme en 2013, l'évolution de ce poste est liée principalement à celle de créances financières sur un contrat de concession du secteur opérationnel International.

5.3 Restructurations

Au 31 décembre 2014, ce poste contient pour l'essentiel les coûts des plans d'adaptation liés au ralentissement de l'activité décidés dans le secteur Déchets Europe et chez Degremont. En 2013, ce poste intégrait en outre les derniers impacts de la sortie du Groupe de Hongrie.

5.4 Effets de périmètre

Au 31 décembre 2014, ce poste comprend principalement une plus-value de réévaluation pour 64,5 millions d'euros, pour mise à la juste valeur des titres Acea déjà détenus au 1er janvier 2014 et comptabilisés précédemment en titres disponibles à la vente, suite à la prise d'influence notable survenue en 2014 (se reporter aux Notes 2.2 et 12.2).

Conformément aux termes d'IAS 28 «Participations dans les entreprises associées », la participation anciennement détenue dans Acea a été comptabilisée à sa juste valeur à la date de la prise de l'influence notable (voir Note 12).

Au 31 décembre 2013, ce poste comprenait principalement une plus-value constatée lors de la cession par Sita France de ses titres dans les sociétés du groupe Nicollin.

5.5 Autres résultats de cession et éléments non récurrents

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5,5	13,2
Cessions de titres	(5,3)	2,8
TOTAL	0,2	16,0

En 2014 comme en 2013, ce poste n'enregistre que des montants individuellement non significatifs.

Note 6 Résultat financier

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014			31 décembre 2013 retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(432,8)	58,0	(374,8)	(423,8)	57,4	(366,4)
Autres produits et charges financiers	(83,8)	52,9	(30,9)	(83,1)	45,5	(37,6)
RESULTAT FINANCIER	(516,6)	110,9	(405,7)	(506,9)	102,9	(404,0)

6.1 Coût de la dette nette

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif -TIE) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, ainsi que les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014			31 décembre 2013 retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts sur dette brute	(351,5)	-	(351,5)	(376,9)	-	(376,9)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(49,6)	-	(49,6)	(22,1)	-	(22,1)
Résultat latent des couvertures économiques sur emprunts	(0,1)	-	(0,1)	(1,0)	-	(1,0)
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	34,1	34,1	-	36,7	36,7
Coûts d'emprunts capitalisés	-	12,6	12,6	-	10,2	10,2
Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière	(31,6)	11,3	(20,3)	(23,8)	10,5	(13,3)
COÛT DE LA DETTE NETTE	(432,8)	58,0	(374,8)	(423,8)	57,4	(366,4)

Le coût de la dette nette est stable entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, la baisse des taux impactant les charges d'intérêts de la dette brute étant compensée par les pertes de change sur la dette financière du Groupe au Chili.

6.2 Autres produits et charges financiers

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014			31 décembre 2013 retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long-terme	(20,9)	-	(20,9)	(22,1)	-	(22,1)
Désactualisation des autres provisions long terme	(45,5)	-	(45,5)	(43,3)	-	(43,3)
Variation de juste valeur des instruments dérivés non compris dans l'endettement net	-	0,5	0,5	(5,7)	-	(5,7)
Produits des titres disponibles à la vente	-	24,5	24,5	-	16,1	16,1
Autres	(17,4)	27,9	10,5	(12,0)	29,4	17,4
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(83,8)	52,9	(30,9)	(83,1)	45,5	(37,6)

Note 7 Impôt sur les sociétés

7.1 Charge d'impôt au compte de résultat

7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt dans le compte de résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 173,1 millions d'euros (contre 189,4 millions d'euros en 2013). La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Impôt exigible	(157,9)	(219,5)
Impôts différés	(15,2)	30,1
CHARGE TOTALE D'IMPOT COMPTABILISEE EN RESULTAT	(173,1)	(189,4)

7.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Résultat net	600,5	623,9
- Part dans les entreprises associées et coentreprises	249,3	86,9
- Impôt sur les bénéfices	(173,1)	(189,4)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées (A)	524,3	726,4
<i>Dont sociétés françaises intégrées</i>	<i>(2,2)</i>	<i>32,5</i>
<i>Dont sociétés étrangères intégrées</i>	<i>526,5</i>	<i>693,9</i>
Taux d'impôt normatif de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY (B) ^(a)	38,00%	38,00%
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE (C) = (A) x (B)	(199,2)	(276,0)
En effet :		
Différence entre le taux d'impôt normal applicable à SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions françaises et étrangères ^(b)	63,4	79,9
Différences permanentes ^(c)	(24,7)	(4,8)
Eléments taxés à taux réduit ou nul ^(d)	5,8	11,8
Compléments d'impôt ^(e)	(68,4)	(54,8)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles ^(f)	(32,4)	(27,0)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus ^(g)	17,5	47,1
Effet des changements de taux d'impôt ^(h)	(16,7)	3,0
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt ⁽ⁱ⁾	40,3	23,4
Autres ^(j)	41,3	8,0
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	(173,1)	(189,4)
TAUX D'IMPOT EFFECTIF (CHARGE D'IMPOT DE RESULTAT RAPPORTEE AU RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES)	33,0%	26,1%

(a) En 2013, le taux global de l'impôt sur les sociétés en France avait été augmenté à 38,00 % pour les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse 250 millions d'euros. Au vu des textes actuels, ce taux reste applicable jusqu'en 2015.

(b) Comprend principalement l'impact de la différence de taux en 2014 entre le Chili (21%) et la France. Le taux d'impôt au Chili en 2013 était de 20%.

(c) Comprend l'impact de la limitation de la déductibilité des charges financières à 75% en France en 2014, ainsi que l'impact de la non déductibilité des charges liées aux paiements fondés sur des actions. Par ailleurs, ce poste inclut également l'impact de la non imposition de la plus-value de réévaluation des titres Acea.

(d) En 2013, il s'agissait notamment de l'impact de l'imposition à taux réduit des plus-values sur cession des participations dans Nicollin et SMN chez Sita France.

(e) Les compléments d'impôts en 2014 sont dus, notamment, à l'application en France de la contribution de 3% sur les dividendes versés, à des retenues à la source sur des dividendes reçus, ainsi qu'à l'effet d'impôt résiduel sur des cessions de titres internes au Groupe.

(f) En 2014, ce poste inclut notamment un impact de -6,9 millions d'euros d'écêtement d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale française (cf. 7.3.2).

(g) En 2014, la reconnaissance d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale australienne s'élève à 4,4 millions d'euros (contre 11 millions d'euros en 2013).

(h) En 2014, comprend essentiellement l'impact de la réévaluation des passifs d'impôts différés chez Agbar suite à l'augmentation progressive du taux d'impôt de sa filiale Aguas Andinas au Chili (passage de 20% en 2013, à 21% en 2014, jusqu'à 27% en 2018), partiellement compensé par la baisse du taux d'impôt en Espagne.

(i) Comprend essentiellement l'impact du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) et du crédit Mécénat en France.

(j) En 2014, comprend essentiellement l'impact favorable des régularisations d'impôts sur exercices antérieurs chez Agbar et de l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale en France.

L'augmentation du taux effectif d'impôt au 31 décembre 2014 par rapport à celui de l'année 2013 s'explique principalement par :

- la réévaluation des positions d'impôts différés suite à l'augmentation progressive du taux d'impôt au Chili;
- les plus-values imposables à taux réduit sur cessions de participations dans Nicollin et SMN chez Sita France en 2013, avec peu d'équivalent en 2014.
- l'impact de l'écrêtement d'impôt différé aux bornes du Groupe d'intégration fiscale français en 2014.

Ces impacts sont pour partie compensés par :

- Le remboursement d'impôt de 12 millions d'euros en faveur d'Agbar au titre des exercices antérieurs.

Le faible taux effectif d'impôt au 31 décembre 2014, comme en 2013, s'explique notamment par la présence du Groupe dans des pays à taux d'imposition plus avantageux comme le Chili ou le Royaume-Uni.

7.1.3 Analyse par catégorie de différence temporelle du produit / de la charge d'impôts différés du compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires	2,3	(5,4)
Engagements de retraite	(2,3)	0,4
Cessions	4,9	(2,4)
Provisions non déduites	(9,3)	7,6
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	38,2	4,0
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	(2,0)	23,7
Autres	3,4	(11,4)
TOTAL	35,2	16,5
Impôts différés passifs		
Écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(31,1)	30,3
Cessions	(15,5)	(9,1)
Provisions à caractère fiscal	(1,1)	1,0
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	(4,3)	(0,2)
Autres	1,6	(8,4)
TOTAL	(50,4)	13,6
IMPOTS DIFFERES NETS	(15,2)	30,1

En 2014, les montants présentés sur la ligne « Écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations » au passif incluent :

- l'amortissement des actifs réévalués dans le cadre de l'affectation du coût du regroupement d'entreprises lié aux prises de contrôle d'Agbar et des ex-sociétés paritaires (Lyonnaise Des Eaux France), comme les années précédentes ;
- la comptabilisation d'un impôt différé passif chez United Water suite à l'application de la nouvelle réglementation fiscale qui permet de déduire fiscalement, de manière rétroactive, certains investissements entrant dans le champ des activités régulées alors que leur amortissement se fait sur une durée plus longue ;
- la réévaluation des impôts différés passifs suite au changement de taux d'impôt au Chili et en Espagne ;

En 2014, les montants présentés sur la ligne « Écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations » à l'actif correspondent à des flux d'impôt différés actifs sur des différences temporelles provenant de valeurs fiscales d'immobilisations amortissables supérieures à leurs valeurs comptables.

7.2 Produits et charges d'impôts différés comptabilisés en « autres éléments du résultat global »

Les produits et charges d'impôt différé comptabilisés en « autres éléments du résultat global » se ventilent comme suit, par type de sous-jacent.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Actifs financiers disponibles à la vente	(0,1)	-
Ecart actuariels	43,3	(31,9)
Couverture d'investissement net	1,4	(24,3)
Couverture de flux de trésorerie	1,5	(5,8)
TOTAL HORS QUOTE-PART DES ENTREPRISES ASSOCIEES	46,1	(62,0)
Quote-part des entreprises associées	7,9	(22,2)
Quote-part des coentreprises	(15,5)	(19,1)
TOTAL	38,5	(103,3)

L'impact en 2014 provient de l'effet d'impôt :

- des pertes actuarielles sur les engagements de retraite et autres avantages à long terme à l'International pour 43,3 millions d'euros ;
- de la réévaluation pour mise à la juste valeur des titres non consolidés détenus dans le groupe Chongqing Water en Chine qui génère l'essentiel de l'effet impôt des coentreprises.

L'impact en 2013 provenait de l'effet d'impôt :

- de la réévaluation pour mise à la juste valeur des titres non consolidés détenus dans le groupe Chongqing Water en Chine ;
- des gains actuariels sur engagements de retraite et autres avantages à long terme.

7.3 Impôts différés dans l'état de situation financière

7.3.1 Variation des impôts différés

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs	Passifs	Positions nettes
Au 31 décembre 2013 retraité	726,1	(542,5)	183,6
Effet résultat de la période	35,0	(50,2)	(15,2)
Effet autres éléments du résultat global	40,7	5,4	46,1
Effet périmètre	11,0	(7,3)	3,7
Effet change	34,7	(35,1)	(0,4)
Autres effets	(5,4)	5,8	0,4
Effet de présentation nette par entité fiscale	(51,4)	51,4	-
Au 31 décembre 2014	790,7	(572,5)	218,2

7.3.2 Analyse par catégorie de différence temporelle de la position nette d'impôts différés présentée dans l'état de situation financière (avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires et crédits d'impôts	400,1	387,0
Engagements de retraite	232,7	206,2
Concessions	102,1	96,4
Provisions non déduites	188,3	187,6
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	113,3	129,3
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	16,9	10,6
Autres	248,8	168,9
Total	1 302,2	1 186,0
Impôts différés passifs		
Ecarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(896,1)	(860,8)
Concessions	(37,8)	(23,9)
Provisions à caractère fiscal	(10,8)	(10,1)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	(30,7)	(2,1)
Autres	(108,6)	(105,5)
Total	(1 084,0)	(1 002,4)
Impôts différés nets	218,2	183,6

Les impôts différés actifs comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables s'élèvent à 400,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 387 millions d'euros au 31 décembre 2013 (comptes retraités).

En 2014, le Groupe a généré des actifs d'impôt différés nets aux bornes du périmètre d'intégration fiscale français. La grande majorité de ces actifs ont été comptabilisés en "autres éléments du résultat global" parce qu'ils sont relatifs aux couvertures d'investissement net et aux pertes actuarielles sur engagements de retraite. Ces actifs sont écartés pour 55 millions d'euros dont 6,9 millions d'euros en résultat. Le montant total des impôts différés actifs nets aux bornes du Groupe d'intégration fiscale français, toutes différences temporelles confondues, reste ainsi stable après écartement en 2014 par rapport au 31 décembre 2013 et s'élève à 308 millions d'euros.

Le management considère que le Groupe d'intégration fiscale français pourra consommer les impôts différés actifs non écartés comptabilisés sur déficits reportables à horizon du plan à moyen terme sur 7 ans (à hauteur d'environ 60 %) ou au-delà.

7.4 Impôts différés non comptabilisés

7.4.1 Différences temporelles déductibles non comptabilisées

DIFFERENCES TEMPORELLES SUR REPORTS DEFICITAIRES

Au 31 décembre 2014, le montant des impôts différés sur reports déficitaires non utilisés et non comptabilisés dans l'état de situation financière (car ne satisfaisant pas aux critères de reconnaissance d'un impôt différé actif) s'élève à 159,2 millions d'euros pour les déficits ordinaires, contre 133,7 millions d'euros au 31 décembre 2013 (comptes retraités).

AUTRES DIFFERENCES TEMPORELLES NON COMPTABILISEES

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non reconnus s'élève à 69,4 millions d'euros au 31 décembre 2014, comparé à 40,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 (comptes retraités).

7.4.2 Impôts différés non comptabilisés au titre des différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales

Aucun impôt différé passif significatif n'a été comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Note 8 Résultat par action

	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
<i>Numérateur (en millions d'euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	417,2	352,2
- coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY en septembre 2010	(32,5)	(23,7)
(+) Prime de rachat partiel et frais des titres super subordonnés	(15,5)	-
Résultat net part du Groupe ajusté	369,2	328,5
<i>Dénominateur (en millions)</i>		
Nombre moyen d'actions en circulation	518,2	509,1
<i>Résultat par action (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe par action	0,71	0,65
Résultat net part du Groupe par action dilué	0,69	0,64

Les instruments dilutifs du Groupe pris en compte dans le calcul des résultats dilués par action sont les suivants:

- les plans d'actions de performance en titres SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY
- les obligations convertibles OCEANE 2020, soit 19 052 803 titres émis en 2014 qui génèrent des charges financières après impôt de 3,4 millions d'euros.

Il n'a pas été tenu compte dans le calcul du résultat net par action dilué, des plans de stock-options SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, car le prix d'exercice demeure supérieur au cours moyen annuel de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Note 9 Goodwills

9.1 Évolution de la valeur comptable

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
AU 31 DECEMBRE 2012	3 361,5	(104,6)	3 256,9
Retraitement IFRS 10, 11 et 12 (cf. Note 1.2.3)	(91,0)	-	(91,0)
AU 1^{er} JANVIER 2013 retraité	3 270,5	(104,6)	3 165,9
Variations de périmètre	15,6	1,2	16,8
Pertes de valeur	-	(1,0)	(1,0)
Écarts de conversion	(93,6)	6,8	(86,8)
Autres	(0,4)	0,4	-
AU 31 DECEMBRE 2013 retraité	3 192,1	(97,2)	3 094,9
Variations de périmètre	49,6	-	49,6
Pertes de valeur	-	-	-
Écarts de conversion	119,3	(1,9)	117,4
Autres	-	-	-
AU 31 DECEMBRE 2014	3 361,0	(99,1)	3 261,9

En 2014, la variation nette des *goodwills* ressort à 167,0 millions d'euros. Elle résulte principalement :

- de la prise de contrôle de Process Group par Degrémont décrite en Note 2.7, pour + 42,5 millions d'euros ;
- des écarts de conversion essentiellement constatés sur le dollar américain, la livre sterling et le Hong Kong dollar, pour 117,4 millions d'euros.

En 2013, la variation nette des *goodwills* ressortait à - 71,0 millions d'euros. Elle provenait essentiellement :

- de la prise de contrôle d'Aguas de Sabadell par Agbar, pour + 9,5 millions d'euros ;
- des écarts de conversion essentiellement constatés sur le dollar australien, la livre sterling et le dollar américain pour - 86,8 millions d'euros.

9.2 Principales UGT goodwill

La répartition du *goodwill* par UGT *goodwill* est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Secteur opérationnel	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
UGT Significatives			
Agbar	Eau Europe	537,9	513,8
Sita France	Déchets Europe	531,6	530,7
Sita News	Déchets Europe	505,2	505,2
United Water	International	430,7	379,2
Sita UK	Déchets Europe	399,3	373,0
Lyonnaise des Eaux	Eau Europe	306,2	309,2
Sita Waste Services	International	181,3	159,8
Sita Australia	International	160,2	152,7
Autres UGT (goodwills inférieurs individuellement à 150 millions d'euros soit environ 5% du montant total du goodwill)		209,4	171,2
TOTAL		3 261,9	3 094,9

9.3 Test de perte de valeur

Toutes les Unités Génératrices de Trésorerie *goodwill* (UGT) font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base de données à fin juin, de la visée de l'année en cours ajustée de la revue des événements à venir pour le second semestre et du Plan à Moyen Terme (PMT) sur cinq années pour la suite du *business plan*.

L'évaluation de la valeur recouvrable des UGT *goodwill* est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »). La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde sur :

- des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme approuvé par le Conseil d'administration du Groupe. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité de Direction, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés ;
- une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme, compris entre 1,5 % et 3 % selon les activités, au « Flux de Trésorerie Libre » normatif (définition propre ⁽¹⁾ aux tests de perte de valeur) de la dernière année des prévisions ;
- un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction des risques métiers, pays et devises liés à chaque UGT. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2014 sont compris entre 5,1 % et 7,0 %.

Lorsque cette méthode est utilisée, l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT *goodwill* se fonde sur trois *scenarii* (« low », « medium » et « high ») différenciés par des changements d'hypothèses clés : le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme du flux de trésorerie libre normatif. Le scénario « medium » est privilégié.

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement comparées avec celles obtenues par les méthodes de multiples de marchés ou les valeurs boursières lorsque c'est applicable.

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur significative sur les *goodwills* présentés dans l'état de situation financière, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Principales hypothèses utilisées sur les *goodwills* significatifs

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie dont le *goodwill* est significatif :

Unités génératrices de trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation
Sita France	DCF + confirmation par multiple (*)	5,6%
Sita News	DCF + confirmation par multiple (*)	5,8%
United Water - activité régulée	multiples (*) + DCF	5,2%
Agbar	DCF + confirmation par multiple (*)	6,3%
Sita UK	DCF + confirmation par multiple (*)	6,1%
Lyonnaise des Eaux	DCF + confirmation par multiple (*)	5,1%
Sita Waste Services	DCF + confirmation par multiple (*)	6,9%
Sita Australia	DCF + confirmation par multiple (*)	7,0%

(*) Multiples de valorisation de sociétés comparables : transactions ou valeurs de marché

⁽¹⁾ Le Flux de Trésorerie Libre « normatif » utilisé dans les tests de pertes de valeur se différencie du Flux de Trésorerie Libre sur les points suivants : absence d'intérêts financiers, utilisation d'un impôt normatif, prise en compte de tous les flux d'investissement (maintenance et cessions financières, développement et acquisitions financières déjà engagés).

9.4 Sensibilité aux hypothèses de taux et opérationnelles

Une variation de plus ou moins 50 points de base des taux d'actualisation ou des taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre « normatif » n'impacte pas les valeurs recouvrables des différentes UGT *goodwill* qui demeurent supérieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation et de croissance :

Impact en % sur l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre normatif	
	- 50 pb	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb
	Sita France	35%	-27%	-23%
Sita News	43%	-33%	-29%	37%
United Water - activité régulée	148%	-93%	-28%	45%
Agbar	58%	-46%	-39%	50%
Sita UK	47%	-36%	-31%	40%
Lyonnaise des Eaux	29%	-21%	-19%	26%
Sita Waste Services	25%	-21%	-17%	21%
Sita Australia	21%	-14%	-13%	16%

Par ailleurs, nous nous sommes assurés, en 2014, qu'une diminution raisonnable (inférieure ou égale à 5 %) des flux de trésorerie pendant la durée du plan à moyen terme et de la valeur terminale ne remettrait pas en cause la valeur du goodwill des différentes UGT significatives.

9.5 Répartition sectorielle

La répartition par secteur opérationnel de la valeur comptable des *goodwills* s'établit comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2013	
	31 déc. 2014	retraité
Eau Europe	853,9	832,9
Déchets Europe	1 567,1	1 546,7
International	838,2	712,8
Autres	2,7	2,5
TOTAL	3 261,9	3 094,9

La répartition par secteur opérationnel présentée ci-dessus est réalisée sur base du secteur opérationnel de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

Note 10 Immobilisations incorporelles

10.1 Variation des immobilisations incorporelles

<i>En millions d'euros</i>	Logiciels	Droits incorporels sur contrats de concession	Autres	Total
A. Valeur brute au 31 décembre 2012	463,8	4 204,3	1 668,3	6 336,4
Retraitement IFRS 10, 11 et 12	(0,4)	(465,4)	42,1	(423,7)
AU 1^{er} JANVIER 2013 retraité	463,4	3 738,9	1 710,4	5 912,7
Acquisitions	43,5	197,3	68,7	309,5
Cessions	(6,3)	(63,5) ^(a)	(6,9)	(76,7)
Ecarts de conversion	(6,6)	(3,8)	(45,4)	(55,8)
Variations de périmètre	6,5	135,1 ^(b)	6,0	147,6
Autres	8,5	1 223,3 ^(e)	(610,6)	621,2
au 31 décembre 2013 retraité	509,0	5 227,3	1 122,2	6 858,5
Acquisitions	37,1	189,8	93,1	320,0
Cessions	(12,0)	(60,8) ^(a)	(9,7)	(82,5)
Ecarts de conversion	(0,1)	22,3	31,8	54,0
Variations de périmètre	0,1	(44,4) ^(c)	5,2	(39,1)
Autres	100,4 ^(f)	50,0 ^(d)	(87,2) ^(f)	63,2
AU 31 DECEMBRE 2014	634,5	5 384,2	1 155,4	7 174,1
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 décembre 2012	(303,9)	(1 621,2)	(350,5)	(2 275,6)
Retraitement IFRS 10, 11 et 12	0,1	234,5	(28,6)	206,0
AU 1^{er} JANVIER 2013 retraité	(303,8)	(1 386,7)	(379,1)	(2 069,6)
Amortissements	(52,6)	(222,7)	(62,1)	(337,4)
Pertes de valeur	-	0,8	(0,5)	0,3
Cessions	3,5	55,8 ^(a)	6,2	65,5
Ecarts de conversion	3,9	1,2	10,0	15,1
Variations de périmètre	(4,7)	(95,2) ^(b)	(2,4)	(102,3)
Autres	2,0	(155,7) ^(e)	37,6	(116,1)
AU 31 DECEMBRE 2013 retraité	(351,7)	(1 802,5)	(390,3)	(2 544,5)
Amortissements	(55,1)	(266,6)	(59,6)	(381,3)
Pertes de valeur	(5,6)	(5,9)	(25,7)	(37,2)
Cessions	9,4	59,7 ^(a)	9,5	78,6
Ecarts de conversion	(0,1)	(4,5)	(9,9)	(14,5)
Variations de périmètre	-	15,0 ^(c)	(0,1)	14,9
Autres	(0,3)	(3,7)	(10,1)	(14,1)
AU 31 DECEMBRE 2014	(403,4)	(2 008,5)	(486,2)	(2 898,1)
C. Valeur comptable nette au 1^{er} JANVIER 2013 retraité	159,6	2 352,2	1 331,3	3 843,1
AU 31 DECEMBRE 2013 retraité	157,3	3 424,8	731,9	4 314,0
AU 31 DECEMBRE 2014	231,1	3 375,7	669,2	4 276,0

(a) Les lignes « Cessions » correspondent à la sortie des actifs incorporels qui sont dans le champ d'application d'IFRIC 12 à la fin des contrats de concession.

(b) Les variations de périmètre en 2013 résultent principalement des prises de contrôle du groupe Mina Publica et d'Aguas de Sabadell par Agbar.

(c) Les variations de périmètre en 2014 résultent principalement de la cession de la SADET par Lyonnaise des Eaux ainsi que de la finalisation de l'exercice d'affectation de l'écart d'acquisition (PPA) qui a conduit à réévaluer la valeur des actifs incorporels d'Aguas de Sabadell liés aux contrats de concession.

(d) La ligne "Autres" des droits incorporels sur contrats de concessions en 2014 correspond principalement à la réévaluation des droits sur concessions chez Lydec suite à la renégociation du contrat.

(e) Impact relatif au reclassement des actifs liés au nouveau contrat de distribution et d'assainissement d'eau de Barcelone (pour plus de détail se référer au Document de Référence 2013 chapitre 20, Notes 2.8 et 10).

(f) Il s'agit principalement de reclassements d'immobilisations incorporelles en cours liés à divers projets de mise en place de logiciels au sein du Groupe.

10.1.1 Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession au sens de SIC 29 (se reporter à la Note 22) dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et du traitement des déchets. Les droits donnés, sur les infrastructures, au Groupe en tant que concessionnaire, entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondant au modèle incorporel, sont comptabilisés sous cette rubrique. Ils comprennent notamment les droits à facturer les usagers en application du modèle actif incorporel d'IFRIC 12.

10.1.2 Immobilisations incorporelles non amortissables

Au 31 décembre 2014, les immobilisations incorporelles non amortissables, composées principalement de droits d'eau, ont une valeur de 120 millions contre 124 millions d'euros au 31 décembre 2013 et sont incluses dans la colonne « Autres ».

Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée sur cette catégorie d'immobilisations en 2014.

10.2 Information sur les frais de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de Recherche et de Développement ne satisfaisant pas aux critères d'évaluation définis par IAS 38 sont inscrits en charges, leur montant reste stable par rapport au 31 décembre 2013 pour 74 millions d'euros.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives.

Note 11 Immobilisations corporelles

11.1 Variation des immobilisations corporelles

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Installa- tions techniques	Matériel de transport	Coûts de démantèle- ment et de reconstitu- tion activés	Immobilisa- tions en cours	Autres	Total immobilisa- tions corporelles
A. Valeur brute								
au 31 décembre 2012	1916,8	3412,4	7305,6	1528,1	543,3	635,1	417,7	15 759,0
Retraitement IFRS 10 et 11	(8,1)	(12,9)	(70,2)	(28,3)	-	(40,6)	(2,7)	(162,8)
au 1er janvier 2013 retraité	1 908,7	3 399,5	7 235,4	1 499,8	543,3	594,5	415,0	15 596,2
Acquisitions	36,6	43,0	164,4	66,7	-	374,2	27,8	712,7
Cessions	(23,6)	(44,8)	(155,0)	(122,4)	(0,9)	-	(15,3)	(362,0)
Ecart de conversion	(99,6)	(175,3)	(396,1)	(26,0)	(11,4)	(27,0)	(11,6)	(747,0)
Variations de périmètre	16,9	24,9	(22,5)	0,1	-	0,9	3,6	23,9
Autres	(33,3)	(16,5)	(118,3)	24,9	8,1	(332,6)	0,8	(466,9)
au 31 décembre 2013 retraité	1 805,7	3 230,8	6 707,9	1 443,1	539,1	610,0	420,3	14 756,9
Acquisitions	29,8	60,6	209,5	47,1	-	426,9	21,7	795,6
Cessions	(22,0)	(46,2)	(182,2)	(81,5)	-	-	(12,1)	(344,0)
Ecart de conversion	37,6	9,7	232,2	5,7	7,3	12,3	19,5	324,3
Variations de périmètre	(14,3)	(3,4)	10,7	3,7	-	0,5	0,7	(2,1)
Autres	7,3	43,9	279,7	51,3	(12,7)	(395,1)	2,7	(22,9)
au 31 décembre 2014	1 844,1	3 295,4	7 257,8	1 469,4	533,7	654,6	452,8	15 507,8
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés								
au 31 décembre 2012	(855,5)	(1 180,3)	(3 017,2)	(1 024,2)	(539,7)	(3,4)	(256,7)	(6 877,0)
Retraitement IFRS 10 et 11	1,9	6,5	50,3	19,1	-	-	2,1	79,9
au 1er janvier 2013 retraité	(853,6)	(1 173,8)	(2 966,9)	(1 005,1)	(539,7)	(3,4)	(254,6)	(6 797,1)
Amortissements	(70,8)	(134,8)	(341,6)	(122,7)	(0,2)	-	(61,5)	(731,6)
Pertes de valeur	(9,1)	(2,3)	(5,1)	(10,5)	-	(0,1)	(1,8)	(28,9)
Cessions	0,2	23,0	123,8	109,6	0,9	-	14,0	271,5
Ecart de conversion	35,0	30,3	148,2	14,6	11,4	0,1	6,8	246,4
Variations de périmètre	0,0	(7,2)	3,8	(0,4)	-	-	(3,2)	(7,0)
Autres	11,3	0,8	9,6	4,4	(8,1)	0,3	21,5	39,8
au 31 décembre 2013 retraité	(887,0)	(1 264,0)	(3 028,2)	(1 010,1)	(535,7)	(3,1)	(278,8)	(7 006,9)
Amortissements	(56,1)	(132,1)	(327,1)	(116,0)	(0,2)	-	(54,4)	(685,9)
Pertes de valeur	(14,3)	(1,1)	(6,4)	(0,7)	-	(10,1)	(0,6)	(33,2)
Cessions	17,8	34,9	165,7	76,9	-	0,1	11,1	306,5
Ecart de conversion	(30,9)	(8,4)	(67,4)	(3,3)	(7,3)	(0,9)	(11,2)	(129,4)
Variations de périmètre	11,6	0,7	(1,3)	(0,9)	-	-	(0,5)	9,6
Autres	22,5	-	(9,0)	(3,1)	12,7	-	17,5	40,6
au 31 décembre 2014	(936,4)	(1 370,0)	(3 273,7)	(1 057,2)	(530,5)	(14,0)	(316,9)	(7 498,7)
C. Valeur comptable nette								
au 1er janvier 2013 retraité	1 055,1	2 225,7	4 268,5	494,7	3,6	591,1	160,4	8 799,1
au 31 décembre 2013 retraité	918,7	1 966,8	3 679,7	433,0	3,4	606,9	141,5	7 750,0
au 31 décembre 2014	907,7	1 925,4	3 984,1	412,2	3,2	640,6	135,9	8 009,1

En 2014, les principales variations sont les suivantes :

- variations de périmètre avec impact net de +7,5 millions d'euros : elles correspondent principalement à l'entrée de Metalimpex Tanger et d'Enersico chez Sita France, à la mise à la juste valeur des immobilisations suite à l'exercice d'affectation de l'écart d'acquisition (PPA) chez Aguas de Sabadell et à la cession de Ressources Management UK Ltd ;
- les lignes « Autres » intègrent notamment la comptabilisation de nouveaux actifs relatifs aux contrats de location financement en application de la norme IAS 17 et n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie ;
- au 31 décembre 2014, les écarts de conversion sur la valeur nette des immobilisations corporelles sont essentiellement constatés sur le peso chilien (- 71 millions d'euros), le dollar américain (+ 229 millions d'euros) et la livre sterling (+ 28 millions d'euros).

En 2013, les principales variations étaient les suivantes :

- les variations de périmètre avec impact net de +16,9 millions d'euros : elles correspondaient essentiellement aux prises de contrôle d'Aguas de Sabadell et de Mina Publica par Agbar, et à la cession d'United Water Arkansas ;
- les cessions comprenaient la cession d'immobilisations, par la Société des Eaux du Nord, à la communauté urbaine de Lille dont la valeur nette comptable s'élevait à 46 millions d'euros ;
- au 31 décembre 2013, les écarts de conversion sur la valeur nette des immobilisations corporelles étaient essentiellement constatés sur le peso chilien (- 339 millions d'euros), le dollar américain (- 75 millions d'euros) et le dollar australien (- 65 millions d'euros) ;
- les lignes « Autres » intègrent principalement le reclassement des actifs liés au contrat de distribution de Barcelone d'Agbar qui entrent dorénavant dans le champ d'application d'IFRIC 12 : de la ligne « immobilisations corporelles » à la ligne « droits incorporels sur contrats de concession ».

11.2 Actifs corporels donnés en garantie

Les actifs corporels qui ont été donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 125 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 124 millions d'euros au 31 décembre 2013.

11.3 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations corporelles

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à investir, et les tiers concernés à leur livrer des installations techniques.

Les engagements contractuels d'investissement en immobilisations corporelles du Groupe s'élèvent à 303 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 321 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette variation résulte principalement de la diminution des engagements d'investissements en immobilisations corporelles chez Sita UK pour 40 millions d'euros suite à la fin des travaux de construction sur les projets Suffolk et Blue Print.

Note 12 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

12.1 Participations dans les coentreprises

<i>En millions d'euros</i>	Participations dans les coentreprises		Quote-part de résultat net dans les coentreprises	
	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
Groupe SFH	251,3	273,4	152,2	27,2
Suyu	216,6	152,4	10,8	10,4
Autres	60,0	66,0	10,2	13,5
TOTAL	527,9	491,8	173,2	51,1

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
Résultat net	173,2	51,1
Autres éléments du résultat global (OCI)	102,9	49,3
Résultat global	276,1	100,4

La coentreprise la plus importante du Groupe correspond au groupe Sino French Holdings (SFH), basé à Hong Kong, détenu à 50% par le Groupe.

Au 31 décembre 2014, le résultat du groupe SFH comprend principalement la plus-value sur la cession de CEM - Companhia de Electricidade de Macau (voir Note 2.5).

Les informations à 100% résumées du groupe SFH sont présentées ci-dessous.

Etats de situation financière résumés (à 100%)

<i>en millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Actifs non courants	710,7	903,8
Actifs courants	307,2	311,6
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	184,0	173,5
Total Actif	1 017,9	1 215,4
Capitaux propres part du Groupe	502,7	546,8
Participations ne donnant pas le contrôle	13,1	50,1
Total capitaux propres	515,8	596,9
Passifs non courants	295,0	300,7
Passifs courants	207,1	317,8
Total Passif et capitaux propres	1 017,9	1 215,4

Comptes de résultat résumés (à 100%)

<i>en millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Chiffre d'affaires	422,7	574,5
Résultat opérationnel courant	75,0	86,9
Résultat net part du Groupe ^(a)	304,5	54,4
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	3,3	6,2
Résultat net	307,8	60,7
Autres éléments du résultat global (OCI)	82,8	(9,8)
Résultat global de l'exercice	390,6	51,0

(a) dont plus-value de cession nette d'impôt de Companhia de Electricidade de Macau (CEM) de 129,6 millions d'euros.

Dividendes (à 100%)

<i>en millions d'euros</i>	Au titre de 2013	Au titre de 2012
Dividendes versés par SFH	18,8	19,4

Par ailleurs, SFH a versé en 2014 un acompte sur dividende de 388,8 millions d'euros qui s'explique par le résultat de cession des titres détenus dans Companhia de Electricidade de Macau (CEM).

12.2 Participations dans les entreprises associées

<i>En millions d'euros</i>	Participations dans les entreprises associées		Quote-part de résultat net dans les entreprises associées	
	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
Dans le groupe Agbar	295,4	289,6	24,7	26,3
Dans le groupe Acea	225,9	-	14,1	-
Dans le groupe Degrémont	126,0	122,6	24,9	2,4
Dans la société Brnenske Vodarny A Kanalizace	32,8	32,2	1,7	1,8
Dans le groupe Sita UK	11,6	4,4	3,5	(0,5)
Dans le groupe Sita Belgique	25,0	34,4	3,3	5,3
Dans le groupe United Water	8,2	6,5	(0,2)	(0,1)
Dans le groupe Sita France	3,7	2,5	(3,6)	(0,5)
Autres	17,0	14,2	7,7	1,1
TOTAL	745,6	506,4	76,1	35,8

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
Résultat net	76,1	35,8
Autres éléments du résultat global (OCI) ^(a)	(13,3)	27,0
Résultat global	62,8	62,8

(a) Cette variation s'explique principalement par la mise en équivalence des titres Acea, initialement comptabilisés en titres disponibles à la vente en 2013, suite à l'acquisition de titres complémentaires en 2014 (se reporter à la Note 2).

L'entreprise associée individuelle la plus importante du Groupe correspond au groupe Acea, basé à Rome, détenu à 12,5% par le Groupe.

Conformément aux termes d'IAS 28 «Participations dans les entreprises associées », la participation anciennement détenue dans Acea a été comptabilisée à sa juste valeur à la date de la prise de l'influence notable.

La valeur de l'entreprise associée dans l'état de situation financière au 31 décembre 2014 est de 225,9 millions d'euros. Sa valeur boursière représente 237,7 millions d'euros.

Le gain, égal à la différence entre la juste valeur de la participation antérieurement détenue dans Acea et sa valeur comptable initiale à la date de prise d'influence notable, est comptabilisé en compte de résultat consolidé pour 64,5 millions d'euros, effet présenté sur la ligne "Effets de périmètre".

Conformément aux dispositions d'IAS 28, le Groupe va procéder dans les 12 mois suivants la prise d'influence notable à une évaluation à la juste valeur de chacun des actifs et passifs individuels d'Acea. Cette démarche modifiera la répartition entre goodwill d'équivalence d'une part et justes valeurs des actifs et passifs individuels d'autre part, sans que le montant total du poste "Participations dans les entreprises associées" dans l'état de situation financière ne soit modifié.

Les informations à 100% résumées du groupe Acea sont présentées ci-dessous en application des normes IFRS.

Etats de situation financière résumés (à 100%)

<i>en millions d'euros</i>	30 sept. 2014 ^(a)	31 déc. 2013
Actifs non courants	4 248,7	4 159,2
Actifs courants	2 395,6	2 265,1
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>527,4</i>	<i>563,1</i>
Total Actif	6 644,4	6 424,3
Capitaux propres part du Groupe	1 388,4	1 322,6
Participations ne donnant pas le contrôle	72,8	84,2
Total capitaux propres	1 461,2	1 406,8
Passifs non courants	3 524,2	2 929,7
Passifs courants	1 658,9	2 087,8
Total Passif et capitaux propres	6 644,4	6 424,3

(a) A la date de publication des comptes consolidés annuels 2014 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 du groupe Acea ne sont pas disponibles.

Dans le respect de la norme IAS 28 "Participations dans des entreprises associées et des coentreprises", l'état de situation financière résumé au 30 septembre 2014 correspond aux comptes disponibles les plus récents.

Comptes de résultat résumés (à 100%) des 9 premiers mois :

<i>en millions d'euros</i>	30 sept. 2014 ^(a)	30 sept 2013
Chiffre d'affaires	2 280,7	2 410,3
Résultat opérationnel brut	504,9	484,4
Résultat opérationnel	274,5	269,0
Résultat net part du Groupe	112,8	104,5
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	4,9	9,0
Résultat net	117,7	113,5
Autres éléments du résultat global	(14,0)	7,4
Résultat global de l'exercice	103,7	120,9

(a) A la date de publication des comptes consolidés annuels 2014 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 du groupe Acea ne sont pas disponibles.

Dans le respect de la norme IAS 28 "Participations dans des entreprises associées et des coentreprises", le compte de résultat résumé au 30 septembre 2014 correspond aux comptes disponibles les plus récents.

Pour information, le chiffre d'affaires annuel 2013 du groupe Acea ressortait à 3,6 milliards d'euros.

Dividendes (à 100%)

<i>en millions d'euros</i>	Au titre de 2013	Au titre de 2012
Dividendes versés par Acea	89,4	63,9

Note 13 Instruments financiers

13.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leur part « non courante » et « courante » sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	31 décembre 2014			31 décembre 2013 retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente	163,7	-	163,7	365,5	-	365,5
Prêts et créances au coût amorti	722,7	3 909,8	4 632,5	681,2	3 973,3	4 654,5
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	722,7	119,7	842,4	681,2	354,7	1 035,9
Clients et autres débiteurs	-	3 790,1	3 790,1	-	3 618,6	3 618,6
Actifs financiers évalués à la juste valeur	194,1	70,1	264,2	200,2	103,2	303,4
Instruments financiers dérivés	194,1	7,6	201,7	200,2	11,6	211,8
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	62,5	62,5	-	91,6	91,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	2 248,8	2 248,8	-	2 391,4	2 391,4
TOTAL	1 080,5	6 228,7	7 309,2	1 246,9	6 467,9	7 714,8

13.1.1 Titres disponibles à la vente

En millions d'euros

AU 31 DECEMBRE 2013 RETRAITE	365,5
Acquisitions	15,4
Cessions (valeur comptable cédée)	(52,5) ^(a)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	(4,7) ^(b)
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	(18,2)
Variations de périmètre, change et divers	(141,8) ^(c)
AU 31 DECEMBRE 2014	163,7

(a) Provient principalement de la cession de 14,5 % des titres Aguas de Valencia (voir Note 2.8).

(b) La variation de juste valeur est présentée hors effet Acea (voir en variation de périmètre).

(c) Provient principalement de la mise en équivalence d'Acea pour un montant de -145,5 millions d'euros.

La valeur des titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élève à 163,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 qui se répartit entre 15,1 millions d'euros de titres cotés et 148,6 millions d'euros de titres non cotés (respectivement 166,1 millions d'euros et 199,4 millions d'euros en 2013).

13.1.1.1 GAINS ET PERTES ENREGISTRÉS EN CAPITAUX PROPRES ET EN RESULTAT SUR LES TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

Les gains et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

En millions d'euros	Evaluation ultérieure à l'acquisition				Résultat de cession
	Dividendes	Var. de juste valeur	Effet de change	Perte de valeur	
Capitaux propres ^(a)		(4,7)	-		
Résultat	24,5	-		(18,2)	(2,2)
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2014	24,5	(4,7)	-	(18,2)	(2,2)
Capitaux propres ^{(a) (b)}		60,2	-		
Résultat	16,1	-		(1,5)	2,8
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2013 RETRAITE	16,1	60,2	-	(1,5)	2,8

(a) hors effet d'impôt

(b) Les variations de juste valeur sur les capitaux propres au 31 décembre 2013 ont été retraitées afin de présenter des données hors sociétés mises en équivalence.

13.1.1.2 EXAMEN DES TITRES DISPONIBLES A LA VENTE DANS LE CADRE DES TESTS DE PERTE DE VALEUR

Le Groupe examine la valeur des différents titres disponibles à la vente afin de déterminer au cas par cas, et compte tenu du contexte du marché, s'il y a lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

Pour les titres cotés, parmi les éléments pris en considération, le Groupe estime qu'une baisse du cours de plus de 50 % en dessous du coût historique ou qu'une baisse du cours en dessous du coût historique pendant plus de 12 mois consécutifs sont des indices de perte de valeur.

Les principales lignes de titres cotés concernent les titres Electrica Puntilla chez Agbar et Eyath chez SUEZ ENVIRONNEMENT SAS.

Au 31 décembre 2014, la mise à la juste valeur des titres Eyath a conduit à un ajustement de - 5,2 M€ millions d'euros enregistré en capitaux propres en « autres éléments du résultat global ».

13.1.2 Prêts et créances au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2014			31 décembre 2013 retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	722,7	119,7	842,4	681,2	354,7	1 035,9
Prêts aux sociétés affiliées ^(a)	195,6	44,1	239,7	189,4	57,4	246,8
Autres créances au coût amorti	104,2	25,5	129,7	98,9	32,0	130,9
Créances de concessions ^(b)	422,9	50,1	473,0	392,9	262,7	655,6
Créances de location financement	-	-	-	-	2,6	2,6
Clients et autres débiteurs	-	3 790,1	3 790,1	-	3 618,6	3 618,6
TOTAL	722,7	3 909,8	4 632,5	681,2	3 973,3	4 654,5

(a) Ce poste comprend notamment des prêts sur sociétés mises en équivalence et non consolidées pour un montant de 228,1 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 225,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité.

(b) Sur le premier semestre 2014, une opération de cession-escompte a été réalisée, impliquant la déconsolidation d'une créance concession d'un montant de 211,7 millions d'euros (voir Note 13.3.4.2).

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti sont présentées ci-dessous :

En millions d'euros	31 décembre 2014			31 décembre 2013 retraité		
	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	922,8	(80,4)	842,4	1 110,4	(74,5)	1 035,9
Clients et autres débiteurs	4 076,5	(286,4)	3 790,1	3 845,6	(227,0)	3 618,6
TOTAL	4 999,3	(366,8)	4 632,5	4 956,0	(301,5)	4 654,5

Les informations relatives à l'antériorité des créances échues non dépréciées et au suivi du risque de contrepartie sur les prêts et créances au coût amorti (y compris les créances clients et autres débiteurs) sont présentées en Note 14.2 « Risque de contrepartie ».

Les gains et pertes nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants (y compris créances clients) :

<i>En millions d'euros</i>	Intérêts	Evaluation ultérieure à l'acquisition	
		Effet de change	Perte de valeur
Au 31 décembre 2013 retraité	59,2	(1,7)	25,8
Au 31 décembre 2014	50,7	0,6	(51,5)

CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement.

La valeur nette comptable inscrite dans l'état de situation financière représente une bonne évaluation de la juste valeur.

13.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés ainsi que des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés et s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014			31 décembre 2013 retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	194,1	7,6	201,7	200,2	11,6	211,8
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette (cf Note 13.3.1)	180,6	6,5	187,1	162,7	9,1	171,8
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (cf Note 14.1.1.2)	-	0,5	0,5	-	0,1	0,1
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments ^(a)	13,5	0,6	14,1	37,5	2,4	39,9
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT HORS DERIVES	-	62,5	62,5	-	91,6	91,6
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat (cf Note 13.3.1)	-	62,5	62,5	-	91,6	91,6
TOTAL	194,1	70,1	264,2	200,2	103,2	303,4

^(a) comprend notamment les instruments financiers dérivés :

- de couverture d'investissement net pour 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité.

- de la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, non qualifiés de couverture, pour 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité.

Les instruments dérivés sur matières premières et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la Note 14.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (hors dérivés) correspondent essentiellement à des titres d'OPCVM et à des bons moyen terme négociables (BMTN); ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (se reporter à la Note 13.3).

Le résultat enregistré sur l'ensemble des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2014 est de 0,2 million d'euros.

13.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la Note 14.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 2 248,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 2 391,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité.

Ce poste comprend essentiellement des dépôts à terme à moins de 3 mois pour 528,7 millions d'euros à comparer à 815,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 et des disponibilités pour 1 632,6 millions d'euros à comparer à 1 497,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité.

Par ailleurs, les disponibilités soumises à restriction s'élèvent à 30,8 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2014 s'établit à 33,9 millions d'euros contre 37,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité.

13.1.5 Actifs financiers donnés en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Actifs financiers donnés en garantie	120,8	128,5

13.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- en « passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, et les autres passifs financiers ;
- en « passifs évalués à la juste valeur » pour les instruments financiers dérivés.

Les différents passifs financiers au 31 décembre 2014 ainsi que leur ventilation entre leur part « non courante » et « courante » sont présentés dans le tableau ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014			31 décembre 2013 retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	7 721,6	1 926,7	9 648,3	7 041,0	2 784,0	9 825,0
Instruments financiers dérivés	65,6	42,3	107,9	46,2	8,1	54,3
Fournisseurs et autres créanciers	-	2 871,2	2 871,2	-	2 724,1	2 724,1
Autres passifs financiers	4,7	-	4,7	3,4	-	3,4
TOTAL	7 791,9	4 840,2	12 632,1	7 090,6	5 516,2	12 606,8

13.2.1 Dettes financières

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014			31 décembre 2013 retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	6 423,3	39,1	6 462,4	5 687,9	886,3	6 574,2
Billets de trésorerie	-	854,0	854,0	-	679,0	679,0
Tirages sur facilités de crédit	190,9	81,2	272,1	164,9	101,4	266,3
Emprunts sur location financement	321,5	49,3	370,8	341,1	50,6	391,7
Autres emprunts bancaires	607,2	111,0	718,2	699,6	176,8	876,4
Autres emprunts	78,6	40,4	119,0	83,8	61,6	145,4
EMPRUNTS (montants bruts)	7 621,5	1 175,0	8 796,5	6 977,3	1 955,7	8 933,0
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	-	647,1	647,1	-	697,3	697,3
ENCOURS DES DETTES FINANCIERES	7 621,5	1 822,1	9 443,6	6 977,3	2 653,0	9 630,3
Impact du coût amorti	(49,4)	104,6	55,2	(31,7)	126,2	94,5
Impact de la couverture de juste valeur	149,5	-	149,5	95,4	4,8	100,2
DETtes FINANCIERES	7 721,6	1 926,7	9 648,3	7 041,0	2 784,0	9 825,0

La juste valeur des dettes financières s'élève au 31 décembre 2014 à 11 462,5 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 9 648,3 millions d'euros (se reporter pour le détail en Note 13.4.2).

Les profits et pertes, principalement constitués d'intérêts sur les dettes financières enregistrés en compte de résultat, sont présentés en Note 6 « Résultat financier ». Les dettes financières sont analysées dans la Note 13.3 « Endettement financier net ».

13.2.2 Instruments financiers dérivés (y compris matières premières)

Les instruments financiers dérivés au passif sont évalués à leur juste valeur et s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2014			31 décembre 2013 retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	8,3	29,9	38,2	15,4	1,1	16,5
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	7,7	7,7	-	0,3	0,3
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments ^(a)	57,3	4,7	62,0	30,8	6,7	37,5
TOTAL	65,6	42,3	107,9	46,2	8,1	54,3

^(a) comprend notamment les instruments financiers dérivés :

- de couverture d'investissement net pour 22,6 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 0,5 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité,

- de la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, pour 32,5 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 28,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité.

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés en Note 14.

13.2.3 Fournisseurs et autres créanciers

En millions d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Fournisseurs	2 525,1	2 463,1
Dettes sur immobilisations	346,1	261,0
Total	2 871,2	2 724,1

La valeur comptable inscrite dans l'état de situation financière représente une bonne évaluation de la juste valeur.

13.2.4 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers correspondent intégralement à des dettes sur acquisition de titres.

13.3 Endettement financier net

13.3.1 Endettement financier net par nature

En millions d'euros	31 décembre 2014			31 décembre 2013 retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Encours des dettes financières	7 621,5	1 822,1	9 443,6	6 977,3	2 653,0	9 630,3
Impact du coût amorti ^(a)	(49,4)	104,6	55,2	(31,7)	126,2	94,5
Impact de la couverture de juste valeur ^(b)	149,5	-	149,5	95,4	4,8	100,2
Dettes financières	7 721,6	1 926,7	9 648,3	7 041,0	2 784,0	9 825,0
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif ^(c)	8,3	29,9	38,2	15,4	1,1	16,5
Dette brute	7 729,9	1 956,6	9 686,5	7 056,4	2 785,1	9 841,5
Actifs liés au financement ^(d)	(2,5)	-	(2,5)	(0,9)	-	(0,9)
Actifs liés au financement	(2,5)	-	(2,5)	(0,9)	-	(0,9)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(62,5)	(62,5)	-	(91,6)	(91,6)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(2 248,8)	(2 248,8)	-	(2 391,4)	(2 391,4)
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif ^(c)	(180,6)	(6,5)	(187,1)	(162,7)	(9,1)	(171,8)
Trésorerie active	(180,6)	(2 317,8)	(2 498,4)	(162,7)	(2 492,1)	(2 654,8)
Endettement financier net	7 546,8	(361,2)	7 185,6	6 892,8	293,0	7 185,8
Encours des dettes financières	7 621,5	1 822,1	9 443,6	6 977,3	2 653,0	9 630,3
Actifs liés au financement ^(d)	(2,5)	-	(2,5)	(0,9)	-	(0,9)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(62,5)	(62,5)	-	(91,6)	(91,6)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(2 248,8)	(2 248,8)	-	(2 391,4)	(2 391,4)
ENDETTEMENT NET HORS COUT AMORTI ET EFFETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	7 619,0	(489,2)	7 129,8	6 976,4	170,0	7 146,4

(a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.

(b) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes couvertes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(c) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

(d) Les actifs financiers liés au financement sont placés en réduction du montant de la dette. Il s'agit généralement de dépôts gagés pour le financement de filiales.

La baisse de la part courante de l'encours des dettes financières au 31 décembre 2014 s'explique principalement par le remboursement en avril 2014 du nominal résiduel de 770 millions d'un emprunt obligataire de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY émis en avril 2009.

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en Note 14.

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a émis le 27 février 2014 des Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes (« OCEANE ») dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- 19 052 803 OCEANE d'une valeur nominale de 18,37 euros, soit une émission totale de 350 millions d'euros ;
- le ratio de conversion initial est de 1 action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY pour 1 OCEANE ;
- le prix d'émission représente une prime de 30 % par rapport au cours de référence de 14,13 euros le jour de l'émission ;
- les OCEANE sont remboursables au pair à échéance du 27 février 2020 avec la faculté pour chaque porteur de demander la conversion en actions SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY à tout moment ;
- coupon zéro.

En application de la norme IAS 32, les options de conversion relatives à cette OCEANE ont été comptabilisées en tant qu'instruments de capitaux propres pour un montant avant impôts de 35,2 millions d'euros.

13.3.2 Émissions de Titres Super Subordonnés à durée indéterminée

Le 23 juin 2014, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a procédé à une émission de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (« TSSDI ») pour un montant de 500 millions d'euros portant un coupon de 3,0 %. SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a par ailleurs racheté partiellement des TSSDI en circulation sur la souche émise en 2010 dont la valeur nominale était de 300 millions d'euros.

Comme pour l'émission de 2010, cette nouvelle ligne n'est pas comptabilisée dans l'endettement financier puisqu'elle ne répond pas à la définition d'un passif financier selon IAS 32 et est donc comptabilisée en capitaux propres.

13.3.3 Émissions de billets de trésorerie

Le 3 janvier 2013, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY avait mis en place un programme de billets de trésorerie, dont le montant total était de 1 500 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, l'encours de billets de trésorerie est de 854 millions d'euros.

Les billets de trésorerie sont comptabilisés en dette financière courante. Cependant, la politique du Groupe est d'adosser l'ensemble des billets de trésorerie à des lignes de crédit confirmées disponibles. Ainsi, le refinancement des billets de trésorerie est assuré même en cas de fermeture du marché monétaire.

Au 31 décembre 2014, l'encours de billets de trésorerie était entièrement couvert par des lignes de crédit confirmées disponibles à plus d'un an.

13.3.4 Transferts de créances

13.3.4.1 TITRISATION DE CREANCES

Description de l'opération

En 2012, SUEZ ENVIRONNEMENT a mis en place un programme de cession de créances commerciales à un fonds commun de titrisation (FCT).

Ce programme dit « déconsolidant » concerne les cédantes des périmètres Sita France, Sita Spécialités, Sita Nederland, Sita UK et Sita Deutschland.

Le programme de cession de créances commerciales ou titrisation de créances a pour objectif de procéder à des cessions dites « déconsolidantes », au sens d'IAS 39.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- (a) un compartiment dédié aux créances du Groupe est créé au sein d'un fonds commun de titrisation (FCT) ;
- (b) le FCT utilisé dans le programme finance le compartiment au moyen de l'émission de 3 types d'instruments :
 - des parts dites « *senior* », émises sur les marchés au moyen d'un conduit dédié,
 - un dépôt dit « *mezzanine* », souscrit par le Groupe,
 - des parts dites « *subordonnées* », souscrites par un investisseur ayant pris part au programme et contractualisé son implication avec le Groupe ;
- (c) ces parts sont ici présentées par ordre de priorité de paiement relativement les unes aux autres ; les parts « *senior* » sont ainsi les premières à être remboursées, et les parts « *subordonnées* » les dernières ;
- (d) les filiales concernées du Groupe sont en charge du recouvrement des créances cédées en contrepartie d'une rémunération.

Les cessions de créances par les filiales du Groupe se font à leur valeur nominale, diminuée d'une décote qui sert à couvrir le coût de financement des créances, le risque de retard de paiement et le risque de crédit.

Les principaux engagements du Groupe vis-à-vis du FCT sont les suivants :

- (e) constitution d'un dépôt de garantie rémunéré au profit du compartiment dont l'objet est de couvrir, après épuisement des éventuelles réserves du FCT et des parts « *subordonnées* », les défauts et retards de paiements éventuels des créances cédées excédant le montant estimé lors de la cession et facturé au travers de la décote appliquée au prix de cession, dans la limite d'un montant maximum déterminé (*Cash Collateral 1* ou CC1) ; ce dépôt est effectué dès le lancement de l'opération et correspond au dépôt « *mezzanine* » présenté ci-avant ;
- (f) constitution d'un dépôt de garantie rémunéré au profit du compartiment destiné à garantir la bonne exécution de l'ensemble des obligations financières des entités du Groupe parties à l'opération, à hauteur d'un montant maximum déterminé (*Cash Collateral 2* ou CC2) ; ce dépôt est effectué uniquement en cas de déclenchement de certains événements ou « *triggers* » liés à la dégradation de la notation de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY ou au non-respect par le Groupe de ses obligations contractuelles. Au 31 décembre 2014, ce dépôt de garantie n'a pas été constitué ;
- (g) existence d'un mécanisme dit d'« *excess fee* » par lequel le FCT peut rétrocéder, dans certains cas, une partie de la trésorerie excédentaire accumulée dans le compartiment sur les recouvrements de créances (cédées à des prix décotés). Ce mécanisme correspond à une partie de la rémunération des filiales du Groupe au titre du recouvrement des créances (cf. ci-après) ;
- (h) option, pour toutes les filiales du Groupe, de demander conjointement le rachat à la juste valeur des créances détenues par le compartiment sous forme d'une seule et unique transaction, en cas d'amortissement du programme, prévu (au terme des 5 ans) ou

accéléralé et ce aprés accord des porteurs de parts « subordonnées ». À ce jour, il n'est pas prévu d'amortissement accéléré du programme avant sa date de maturité ;

(i) émission d'une garantie au titre du risque de modification des dispositions fiscales ;

(j) conservation par chaque filiale du Groupe de la gestion et du recouvrement des créances qu'elle a cédées au compartiment ; à cet effet, une convention de gestion et de recouvrement est signée notamment par chacune des filiales agissant en qualité de recouvreur et le compartiment, cette prestation étant rémunérée par le FCT.

Le Groupe reste exposé aux risques liés aux créances cédées dans la limite des dépôts de garantie. Il perçoit également une partie des bénéfices du FCT via la perception d'un « excess fee » en sa qualité de « servicer ».

Toutefois, la décote constatée lors des cessions et le dimensionnement de la part « subordonnée » permettent d'absorber la quasi-totalité des pertes éventuelles du compartiment. La probabilité que le dépôt « mezzanine » puisse être atteint est très faible. Enfin, ce sont les porteurs des parts « subordonnées » qui bénéficient de la quasi-totalité des avantages au travers d'« excess fees » plus favorables que ceux attribués au Groupe et de l'octroi du boni de liquidation.

Comptabilisation de l'opération

Le compartiment du FCT n'est pas contrôlé par le Groupe et n'est par conséquent pas consolidé.

Selon IAS 39 et sur la base des termes du nouveau programme et des analyses quantitatives mises en œuvre, le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances cédées. Les créances cédées dans le cadre du programme sont donc intégralement décomptabilisées de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

Le résultat de cession de ces créances, matérialisé par la décote appliquée, est enregistré au compte de résultat en charges financières (cf. Note 6).

Le dépôt de garantie versé correspondant aux parts « mezzanine » souscrites par le Groupe est présenté sur la ligne « Prêts et créances au coût amorti » dans l'état de situation financière consolidé du Groupe. Sa rémunération est enregistrée au compte de résultat, en produits financiers (cf. Note 6).

La rémunération des services rendus au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées est comptabilisée en compte de résultat, en produits financiers (cf. Note 6).

Données chiffrées au 31 décembre 2014

En millions d'euros

Total des créances cédées sur la période	2 456,5
Résultat de cession sur la période	(31,6) (b)
Rémunération perçue au titre du CC1 sur la période	0,9 (c)
Rémunération des services rendus au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées sur la période	11,3 (d)
Encours des créances transférées en date de clôture	413,7 (a)
Valeur comptable du CC1 en date de clôture	29,8 (e)
Juste valeur du CC1	29,8
Valeur comptable du CC2	*
Maturité résiduelle du CC1	29 mois
Impact des cessions de créances déconsolidantes au sens IAS 39 sur l'endettement financier net	364,5 (a) + (b) + (c) + (d) - (e)

* aucun dépôt de garantie dit "CC2" n'a été réalisé à fin décembre 2014, le versement de ce dernier étant soumis aux conditions décrites plus haut.

13.3.4.2 CESSIION-ESCOMPTE DE CREANCE

Dans le cadre des Partenariats Public-Privé, les filiales peuvent céder aux organismes financeurs des projets, la fraction des paiements futurs garantis par les collectivités/clients privés (comptabilisés en créances financières conformément à IFRIC 12) via des programmes de cession-escompte.

Les conventions de cession mises en place et les clauses contractuelles entre parties prenantes permettent de démontrer que les critères de décomptabilisation précisés par IAS 39 sont respectés.

Sur le premier semestre 2014, une opération de cession-escompte a été réalisée, impliquant la déconsolidation d'une créance de concession d'un montant de 211,7 millions d'euros.

13.3.5 Variation de l'endettement financier net

L'endettement financier net au 31 décembre 2014 d'un montant de 7 185,6 millions d'euros est stable par rapport au 31 décembre 2013 ; les principaux mouvements de la période sont les suivants :

- le paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY pour un montant de 339,2 millions d'euros (taxe de 3 % sur les distributions incluse, pour 9,9 millions d'euros) ;
- le paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires minoritaires des filiales pour un montant de 209,7 millions d'euros ;
- la soulte payée pour acquérir la participation indirecte de 24,14% détenue par La Caixa dans Agbar qui a généré une augmentation de la dette financière de 300,6 millions d'euros, frais inclus ;
- les variations de change qui ont entraîné une augmentation de 219,1 millions d'euros de l'endettement net ;
- une opération de cession de créance financière à la date de mise en service de l'infrastructure, ayant permis la sortie concomitante de la créance et de la dette financière de l'état de situation financière pour 211,7 millions d'euros ;
- l'augmentation de l'encours de titres super subordonnés au 31 décembre 2014 par rapport au 1er janvier 2014 qui génère une baisse de la dette financière de 148,6 millions d'euros, après prise en compte du coupon de 32,5 millions d'euros payé sur la période (se reporter à la Note 2) ;
- l'augmentation de capital réservée aux salariés lancée en avril 2014 a généré une baisse de la dette financière nette de 102,6 millions d'euros ;
- l'excédent de trésorerie généré par les activités du Groupe a généré une diminution de la dette financière nette de 657,3 millions d'euros.

13.3.6 Ratio d'endettement

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Endettement financier net	7 185,6	7 185,8
Total Capitaux propres	6 996,4	6 950,5
Ratio d'endettement	102,7%	103,4%

13.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau

13.4.1 Actifs financiers

Titres disponibles à la vente :

Les titres cotés sont comptabilisés dans les états de situations financières consolidés à leur juste valeur pour 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2014. Leurs justes valeurs déterminées en fonction des cours de bourse à cette date sont de niveau 1.

Les titres non cotés, dont la valeur s'élève à 148,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 sont évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net (juste valeur de niveau 3).

Au 31 décembre 2014, la variation des titres disponibles à la vente de niveau 3 s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	
AU 31 DECEMBRE 2013 retraité	199,4
Acquisitions	15,4
Cessions (valeur comptable cédée)	(52,5)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	0,7
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	(18,2)
Variations de périmètre, change et divers	3,8
AU 31 DECEMBRE 2014	148,6

La principale ligne de titres non cotés concerne Aguas de Valencia, dont la valorisation est réalisée à partir d'une analyse multicritères (DCF, multiples). Une baisse de 10 % de la valeur globale de la ligne de titres Aguas de Valencia entraînerait un impact de - 4,8 millions

d'euros sur les capitaux propres. La valeur nette des autres titres non cotés ne constitue pas un montant homogène significatif susceptible d'être présenté séparément.

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) :

Les prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs), dont la valeur comptable au 31 décembre 2014 s'élève à 842,4 millions d'euros, peuvent comporter des éléments entrant dans une relation de couverture de juste valeur. Au 31 décembre 2014, aucune couverture n'a été mise en place.

Instruments financiers dérivés :

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, des options de change, ainsi que des achats et ventes à terme de devises. Il est comptabilisé à sa juste valeur au 31 décembre 2014 pour 201,7 millions d'euros. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Ces instruments sont présentés en niveau 2.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat :

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, dont le montant au 31 décembre 2014 s'élève à 62,5 millions d'euros sont considérés être de niveau 2. En effet, leur juste valeur est déterminée à partir de données observables.

13.4.2 Passifs financiers

La juste valeur des dettes financières et des instruments financiers positionnés au passif se répartit de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.5.10.3) :

En millions d'euros	31 décembre 2014				31 décembre 2013 retraité			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes financières	11 462,5	5 478,3	5 984,2	-	10 930,5	5 500,4	5 430,1	-
Instruments financiers dérivés	107,9	-	107,9	-	54,3	-	54,3	-
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	38,2	-	38,2	-	16,5	-	16,5	-
Instruments financiers sur les matières premières	7,7	-	7,7	-	0,3	-	0,3	-
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	62,0	-	62,0	-	37,5	-	37,5	-
TOTAL	11 570,4	5 478,3	6 092,1	-	10 984,8	5 500,4	5 484,4	-

Dettes financières :

Seuls les emprunts obligataires cotés émis par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont présentés dans ce tableau en niveau 1. Les autres emprunts obligataires sont présentés dans ce tableau en niveau 2. La totalité de ces emprunts est évaluée notamment en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt) ; leur juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

Instruments financiers dérivés :

Se reporter à la description de la Note 13.4.1 pour justifier le niveau de juste valeur.

13.5 Compensation des instruments financiers dérivés actifs et passifs

Au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, le Groupe n'opère pas de compensation comptable de passifs financiers dans son état de situation financière. Par ailleurs, SUEZ ENVIRONNEMENT souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs dans son état de situation financière. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre de IFRS 7 sur la compensation :

	31 décembre 2014				31 décembre 2013 retraité			
	Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières		Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
<i>En millions d'euros</i>								
Montant brut ^(a)	201,2	(100,2)	0,5	(7,7)	211,7	(54,0)	0,1	(0,3)
MONTANT APRES COMPENSATION	180,8	(79,8)	0,5	(7,7)	199,1	(41,4)	-	(0,2)

(a) Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés.

Note 14 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché. La gestion des risques financiers est présentée dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de Référence.

14.1 Risques de marché

14.1.1 Risque de marché sur matières premières

14.1.1.1 OPERATION DE COUVERTURE

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux de trésorerie (*cash flow hedge*) sur les carburants telles que définies par IAS 39, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

14.1.1.2 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES SUR MATIERES PREMIERES

La juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2014 et 2013 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014				31 décembre 2013 retraité			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couverture de flux de trésorerie	0,5	-	7,7	-	0,1	-	0,3	-
TOTAL	0,5	-	7,7	-	0,1	-	0,3	-

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie se détaille comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014				31 décembre 2013 retraité			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
ELECTRICITE	0,5	-	-	-	0,1	-	-	-
Swaps	0,5	-	-	-	0,1	-	-	-
PETROLE	-	-	7,7	-	-	-	0,3	-
Swaps	-	-	7,7	-	-	-	0,3	-
TOTAL	0,5	-	7,7	-	0,1	-	0,3	-

14.1.2 Risque de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son état de situation financière et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des filiales étrangères dont la devise n'est pas l'euro (risque translationnel). Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Chili et en Australie. En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des cash-flows générés par ces actifs.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise également des produits dérivés de change (swaps de change, cross currency swaps...) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

L'exposition au risque de change est revue mensuellement et le ratio de couverture du risque translationnel des actifs (correspondant au rapport entre la valeur comptable d'un actif libellé dans une devise hors zone euro et la dette mise en place relative à cet actif) est revu périodiquement en fonction du contexte de marché et à chaque entrée ou sortie d'actif. Toute modification substantielle du ratio de couverture doit faire l'objet d'une validation préalable par le Comité de Trésorerie.

Par ailleurs le Groupe se finance en euros et convertit ses financements en devise fonctionnelle des filiales via des produits dérivés de change.

En tenant compte des instruments dérivés, l'endettement financier net est exprimé à 53 % en euro, 18 % en dollar US, 6 % en livre sterling, 14 % en peso chilien et 1 % en dollar australien à fin 2014 comparé à 62 % en euro, 14 % en dollar US, 5 % en livre sterling, 14 % en peso chilien et 1 % en dollar australien à fin 2013.

14.1.2.1 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR DEVISES

La ventilation par devises de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture de taux et de change, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

En %	31 décembre 2014		31 décembre 2013 retraité	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone €	73%	61%	75%	68%
Zone \$	7%	13%	6%	11%
Zone £	4%	5%	4%	4%
CLP (Peso chilien)	11%	11%	11%	11%
AUD (Dollar australien)	2%	2%	2%	1%
Autres devises	3%	8%	2%	5%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Endettement financier net

En %	31 décembre 2014		31 décembre 2013 retraité	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone €	70%	53%	72%	62%
Zone \$	9%	18%	8%	14%
Zone £	5%	6%	5%	5%
CLP (Peso chilien)	14%	14%	14%	14%
AUD (Dollar australien)	1%	1%	1%	1%
Autres devises	1%	8%	0%	4%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

14.1.2.2 ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers dérivés de change), et des dérivés qualifiés de couverture d'investissement net à la date de clôture.

Pour le **risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de plus ou moins 10 % par rapport aux cours de clôture.

Impact sur le résultat au risque de change après impact des dérivés de change:

Une variation des cours de change des devises contre euro n'a d'impact en résultat que sur les actifs et passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces actifs et passifs n'ont pas été qualifiés de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de +/- 10 % des cours de change générerait une perte ou un gain de 3,6 millions d'euros.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de change:

Pour les passifs financiers (dettes et dérivés) qualifiés de couverture d'investissement net, une variation uniforme de +/-10 % des cours de change générerait un impact positif ou négatif en capitaux propres de 133,7 millions d'euros. Cette variation est compensée par un effet de sens inverse sur l'investissement net en devises couvertes.

14.1.3 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de maîtriser son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des swaps de fixation et de variabilisation), afin de déterminer la répartition des dettes financières à taux fixe et à taux variable.

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle) lors du Comité de Trésorerie. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IAS 39.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en euro, en dollar US, en livre sterling, en peso chilien et en dollar australien qui représentent 92 % de l'endettement net au 31 décembre 2014.

En 2014, afin de protéger les refinancements d'une partie de sa dette, le Groupe a mis en place des couvertures de taux, de maturité 9 ans avec des départs différés en 2017 et 2018.

14.1.3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR TYPE DE TAUX

Afin d'améliorer la lecture de l'exposition du Groupe aux variations de marché, une troisième catégorie de dette a été créée en plus de taux fixe et taux variable : taux indexé à l'inflation. Cette dernière catégorie, précédemment agrégée à la catégorie taux fixe, correspond exclusivement à des titres émis par Aguas Andinas au Chili. Il s'agit d'emprunts obligataires à taux fixe en Unidad de Fomento (unité monétaire chilienne ajustée de l'inflation).

La ventilation par type de taux de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

En %	31 décembre 2014		31 décembre 2013 retraité	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	26%	33%	24%	39%
Fixe	65%	58%	67%	52%
Fixe indexé à l'inflation	9%	9%	9%	9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Endettement financier net

En %	31 décembre 2014		31 décembre 2013 retraité	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	0%	10%	-3%	17%
Fixe	88%	78%	91%	71%
Fixe indexé à l'inflation	12%	12%	12%	12%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

14.1.3.2 ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement net (y compris instruments financiers de taux d'intérêt) à la date de clôture.

Pour le **risque de taux d'intérêt**, l'analyse de sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation des taux de plus ou moins 1 % par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de taux :

Voir Note 1.5.10.3

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, et les jambes à taux variable des dérivés, générerait sur la charge nette d'intérêt, une perte ou un gain de 15,6 millions d'euros.

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, en compte de résultat, un résultat non significatif lié à la variation de juste valeur des dérivés non documentés. Une diminution de 1 % des taux d'intérêt générerait également un résultat non significatif.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de taux :

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain de 28,8 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie comptabilisée dans les états de situations financières. *A contrario*, une diminution de 1 % générerait une perte de 33,9 millions d'euros.

La dissymétrie de l'impact est liée au faible niveau des taux court terme (inférieurs à 1 %) applicables à un certain nombre d'actifs et passifs financiers.

14.1.4 Couverture du risque de change ou de taux d'intérêt

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés de couverture du risque de change et de taux d'intérêt sont présentés ci-après :

Dérivés de change

En millions d'euros	31 décembre 2014		31 décembre 2013 retraité	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	-	213,0	2,1	197,5
Couverture des flux de trésorerie	(2,2)	77,4	(0,6)	109,9
Couverture d'investissement net	(17,3)	1 237,8	28,3	1 109,5
Dérivés non qualifiés de couverture	(23,3)	1 227,5	8,4	721,2
Total	(42,8)	2 755,7	38,2	2 138,1

Dérivés de taux

En millions d'euros	31 Décembre 2014		31 décembre 2013 retraité	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	176,6	1 050,0	149,4	1 820,5
Couverture des flux de trésorerie	(33,1)	537,4	(29,2)	338,2
Dérivés non qualifiés de couverture	0,3	127,0	(0,1)	348,2
TOTAL	143,8	1 714,4	120,1	2 506,9

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés en devises, ainsi que les opérations de variabilisation de la dette.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation futurs en devises ainsi qu'à de la couverture de dettes à taux variables.

Les instruments dérivés de couverture d'investissement net sont essentiellement des swaps de change.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IAS 39, être qualifiés de couverture comptable.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements en devise. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

Couverture de juste valeur :

Au 31 décembre 2014 l'impact net des couvertures de juste valeur enregistré au compte de résultat s'élève à -2,6 millions d'euros.

Couverture des flux de trésorerie :

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

Au 31 décembre 2014

<i>En millions d'euros</i>	Total	2015	2016	2017	2018	2019	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(35,3)	(12,0)	(7,9)	(6,0)	(4,4)	(3,3)	(1,7)

Au 31 décembre 2013 retraité

<i>En millions d'euros</i>	Total	2014	2015	2016	2017	2018	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(29,8)	(10,4)	(6,4)	(4,1)	(2,4)	(3,5)	(3,1)

Le montant des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres part du Groupe sur l'année 2014 est de -8,5 millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés associées).

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie est nulle.

Couverture d'investissement net :

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures d'investissement net est de -0,4 million d'euros.

14.2 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défaillants (appelé exposition *Mark to Market* correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

14.2.1 Activités opérationnelles

Clients et autres débiteurs

L'encours brut des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Clients et autres débiteurs	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés ^(a)	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	
<i>En millions d'euros</i>							
au 31 décembre 2014	157,4	10,9	46,4	214,7	318,6	3 543,2	4 076,5
au 31 décembre 2013 retraité	202,5	22,0	69,1	293,6	352,8	3 199,2	3 845,6

(a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des créances clients et autres débiteurs qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquelles les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime par ailleurs n'être exposé à aucun risque significatif en termes de concentration de crédit compte tenu de la diversité de son portefeuille.

Autres actifs

Concernant les « Autres actifs », la part des actifs dépréciés reste peu significative par rapport au montant total du poste. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

14.2.2 Activités financières

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors titres disponibles à la vente, et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif des états de situation financière (soit 7 145,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 7 349,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité).

14.2.2.1 RISQUE DE CONTREPARTIE LIE AUX PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI (HORS CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS)

L'encours brut des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés ^(a)	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	
<i>En millions d'euros</i>							
au 31 décembre 2014	-	-	0,3	0,3	106,3	815,8	922,4
au 31 décembre 2013 retraité	2,6	1,6	7,7	11,9	114,7	983,6	1 110,2

(a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de perte de valeur (pour 80,4 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 74,5 millions d'euros au 31 décembre 2013) et de coût amorti (pour 0,4 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 0,2 millions d'euros au 31 décembre 2013). L'évolution de ces éléments est présentée en Note 13.1.2 « prêts et créances au coût amorti ».

14.2.2.2 RISQUE DE CONTREPARTIE LIE AUX ACTIVITES DE PLACEMENT ET A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (*Credit Default Swap*, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Au 31 décembre 2014, les postes « trésorerie et équivalents de trésorerie » ainsi que les instruments financiers dérivés actifs sont les postes les plus significatifs soumis au risque de contrepartie. La décomposition des contreparties par type de notation sur ces postes est la suivante :

Risque de contrepartie lié aux activités de placement	31 décembre 2014				31 décembre 2013 retraité			
	Total	Investment Grade ^(a)	Sans notation ^(b)	Non Investment Grade ^(b)	Total	Investment Grade ^(a)	Sans notation ^(b)	Non Investment Grade ^(b)
% de l'exposition	2 450,5	92%	2%	6%	2 603,2	94%	2%	4%

(a) Contreparties dont la notation minimale est BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's.

(b) L'essentiel de ces deux expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts minoritaires ou par des sociétés du Groupe opérant dans des pays émergents, où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement.

14.3 Risque de liquidité

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque de manque de liquidités l'empêchant de faire face à ses engagements contractuels.

14.3.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux ;
- profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2014, le Groupe bénéficie d'une trésorerie active de 2 498,4 millions d'euros ,composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 2 248,8 millions d'euros, des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 62,5 millions d'euros, et des instruments financiers dérivés relatifs à la dette et enregistrés à l'actif pour 187,1 millions d'euros. La quasi-totalité des excédents est investie en dépôts bancaires court terme et en comptes rémunérés.

De plus, le Groupe dispose spécifiquement au 31 décembre 2014 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 2 641,0 millions d'euros dont 272,1 millions d'euros tirées ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 2 368,9 millions d'euros, dont 181,9 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2015.

66 % des lignes de crédit totales et 74 % des lignes non tirées sont centralisées. Aucune de ces lignes centralisées ne contient de clause de défaut liée à des ratios financiers ou à des niveaux de notation.

De plus, le 3 janvier 2013, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a mis en place un programme de billets de trésorerie de 1 500 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, l'encours des billets de trésorerie est de 854 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, les ressources bancaires représentent 11,3 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie, car ces éléments ne constituent pas une source de financement pérenne). Les financements par les marchés de capitaux (emprunts obligataires pour 73,5 % et billets de trésorerie pour 9,7 %) représentent 83,2 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie).

La trésorerie disponible, composée de la trésorerie et équivalent de trésorerie (2 248,8 millions d'euros), des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (62,5 millions d'euros), nets des découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie (647,1 millions d'euros), s'élève à 1 664,2 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 785,7 millions au 31 décembre 2013.

Le Groupe prévoit que ses besoins de financement pour les principaux investissements qu'il envisage seront assurés par sa trésorerie disponible, les cessions de titres d'OPCVM détenus à des fins de transaction, ses flux de trésorerie futurs issus des activités opérationnelles et l'utilisation éventuelle des facilités de crédit dont il bénéficie.

14.3.2 Flux contractuels non actualisés aux activités financières

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessous correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Au 31 décembre 2014, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

Au 31 décembre 2014

<i>En millions d'euros</i>	Total	2015	2016	2017	2018	2019	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	6 462,4	39,1	82,9	462,6	195,5	865,7	4 816,6
Billets de trésorerie	854,0	854,0					
Tirages sur facilités de crédit	272,1	81,2	72,3	12,9		64,4	41,3
Emprunts sur location financement	370,8	49,3	68,0	46,6	75,2	35,0	96,7
Autres emprunts bancaires	718,2	111,0	111,4	142,6	189,8	70,0	93,4
Autres emprunts	119,0	40,4	10,2	10,5	8,5	7,6	41,8
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	647,1	647,1					
Encours des dettes financières	9 443,6	1 822,1	344,8	675,2	469,0	1 042,7	5 089,8
Actifs liés au financement	(2,5)						(2,5)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	(62,5)	(62,5)	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 248,8)	(2 248,8)	-	-	-	-	-
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	7 129,8	(489,2)	344,8	675,2	469,0	1 042,7	5 087,3

Au 31 décembre 2013 retraité

<i>En millions d'euros</i>	Total	2014	2015	2016	2017	2018	Au-delà de 5 ans
Encours des dettes financières	9 630,3	2 653,0	284,2	317,5	672,3	479,2	5 224,1
Actifs liés au financement, actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 483,9)	(2 483,0)	-	-	-	-	(0,9)
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	7 146,4	170,0	284,2	317,5	672,3	479,2	5 223,2

Au 31 décembre 2014, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2014

<i>En millions d'euros</i>	Total	2015	2016	2017	2018	2019	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	3 225,4	341,8	350,5	336,4	300,9	282,4	1 613,4

Au 31 décembre 2013 retraité

<i>En millions d'euros</i>	Total	2014	2015	2016	2017	2018	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	3 140,8	372,3	328,7	317,6	305,8	270,4	1 546,0

Au 31 décembre 2014, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

Au 31 décembre 2014

<i>En millions d'euros</i>	Total	2015	2016	2017	2018	2019	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(95,7)	29,2	(18,8)	(24,1)	(23,1)	(25,0)	(33,9)

Au 31 décembre 2013 retraité

<i>En millions d'euros</i>	Total	2014	2015	2016	2017	2018	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(156,8)	(76,1)	(20,1)	(17,4)	(11,9)	(6,7)	(24,6)

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Total	2015	2016	2017	2018	2019	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2014	2 368,9	181,9	264,2	160,4	-	1 756,0	6,4

<i>En millions d'euros</i>	Total	2014	2015	2016	2017	2018	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2013 retraité	2 673,1	631,3	99,4	1 901,2			41,2

Les lignes de crédit confirmées non utilisées comprennent pour partie un club deal multi devises de 1,5 milliard d'euros (échéance 2019) renégocié en février 2014.

Au 31 décembre 2014 aucune contrepartie ne représentait plus de 9 % des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

14.4 Risque sur actions

Au 31 décembre 2014, les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 163,7 millions d'euros (se reporter à la Note 13.1.1).

Une baisse de 10 % de la valeur des titres cotés aurait un impact défavorable avant impôt d'environ 1,5 million d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

La gestion du portefeuille d'actions cotées et non cotées du Groupe est encadrée par une procédure d'investissement spécifique et fait l'objet d'un reporting régulier à la Direction Générale.

Note 15 Capitaux propres

15.1 Capital social

	Nombre d'actions			Valeur (en millions d'euros)		Auto contrôle
	Total	d'autocontrôle	en circulation	Capital social	Primes	
Au 31 décembre 2012	510 233 829	1 143 389	509 090 440	2 040,9	4 147,2	10,0
Affectation du résultat					(8,9)	
Achats et ventes d'actions propres		185 039	(185 039)			3,6
Au 31 décembre 2013	510 233 829	1 328 428	508 905 401	2 040,9	4 138,3	13,6
Achats et ventes d'actions propres		2 121 906	(2 121 906)			23,4
Augmentation de capital réservée aux salariés (Sharing 2014)	8 943 094		8 943 094	35,8	66,8	
Réduction de capital par annulation d'actions (Sharing)	(943 094)	(943 094)		(3,8)	(6,5)	
Affectation à la réserve légale (Sharing)					(3,2)	
Augmentation de capital en rémunération de l'apport de titres Agbar par La Caixa	22 000 000		22 000 000	88,0	230,8	
Affectation à la réserve légale (apport La Caixa)					(8,8)	
Au 31 décembre 2014	540 233 829	2 507 240	537 726 589	2 160,9	4 417,4	37,0

Les variations du nombre d'actions durant l'exercice 2014 résultent :

- de l'augmentation du capital réservée aux salariés au sein du plan mondial d'actionnariat salarié dénommé "SHARING". Au total, 8 943 094 actions ont été émises, portant le montant de l'augmentation de capital du 21 juillet 2014 à 102,6 millions d'euros (après imputation des frais d'émission de 2,2 millions d'euros). En outre, le Conseil d'Administration a décidé de prélever 3,2 millions d'euros de primes d'émission pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- de l'annulation, décidée par le Conseil d'Administration du 29 juillet 2014 de 943 094 actions propres ;
- de l'augmentation de capital, décidée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2014 conduisant à l'émission de 22 000 000 nouvelles actions entièrement libérées au profit de La Caixa d'une valeur de 318,8 millions d'euros (après imputation des frais d'émission de 2 millions d'euros), en rémunération de l'apport des titres Hisusa détenus par La Caixa. En outre, le Conseil d'Administration a décidé de prélever 8,8 millions d'euros de primes d'émission pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital.

15.2 Actions propres et d'autocontrôle

Le contrat de liquidité, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant de 40 millions d'euros est géré par Rothschild et Cie Banque. Ce contrat a pour objet de réduire la volatilité de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers et approuvée par l'AMF.

Les actions d'autocontrôle représentent 2 507 240 actions (dont 100 000 détenues dans le cadre du contrat de liquidité et 2 407 240 dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions) au 31 décembre 2014 contre 1 328 428 actions (entièrement détenues dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions) au 31 décembre 2013.

15.3 Autres informations sur les primes et réserves consolidées

Les primes et réserves consolidées, y compris le résultat de l'exercice (4 113 millions d'euros au 31 décembre 2014), intègrent la réserve légale de la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. En application des dispositions légales françaises, la réserve légale de la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY représente 10 % du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

15.4 Distribution de dividendes

Comme au titre des exercices 2012 et 2013, il sera proposé à l'Assemblée Générale de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de verser un dividende unitaire de 0,65 euro par action, soit un montant total en numéraire de 349,5 millions d'euros sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2014.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende, sera mis en paiement au cours du 1^{er} semestre 2015, et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2014, les états financiers à fin 2014 étant présentés avant affectation.

15.5 Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres (part du Groupe)

En millions d'euros	31 déc. 2014	Variation ^(a)	31 déc. 2013		1er janvier 2013	
			retraité	Variation	retraité	
Actifs financiers disponibles à la vente	(0,3)	(68,4)	68,1	60,2	7,9	
Couverture d'investissement net	(63,3)	(75,9)	12,6	86,0	(73,4)	
Couverture des flux de trésorerie (hors matières premières)	(32,5)	(9,2)	(23,3)	17,0	(40,3)	
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	(7,2)	(6,9)	(0,3)	(2,6)	2,3	
Impôts différés sur actifs financiers disponibles à la vente et couvertures	12,4	2,1	10,3	(29,2)	39,5	
Quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	189,9	96,6	93,3	48,4	44,9	
Quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	3,4	(12,9)	16,3	27,0	(10,7)	
Ecart de conversion	49,9	155,6	(105,7)	(168,4)	62,7	
TOTAL ELEMENTS RECYCLABLES	152,3	81,0	71,3	38,4	32,9	
Pertes et gains actuariels	(367,1)	(175,9)	(191,2)	84,5	(275,7)	
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	98,6	42,2	56,4	(31,2)	87,6	
Quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	(0,5)	6,3	(6,8)	0,9	(7,7)	
Quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	(0,4)	(0,4)				
TOTAL ELEMENTS NON RECYCLABLES	(269,4)	(127,8)	(141,6)	54,2	(195,8)	
TOTAL	(117,1)	(46,8)	(70,3)	92,6	(162,9)	

^(a) Par rapport à l'état des résultats globaux consolidés, les variations de la période 2014 incluent l'impact du reclassement des autres résultats globaux d'Agbar antérieurement comptabilisés dans les participations ne donnant pas le contrôle, suite à l'acquisition de titres Hisusa antérieurement détenus par La Caixa.

Tous les éléments figurant dans le tableau ci-dessus sont recyclables en résultat au cours des exercices futurs, à l'exception des pertes et gains actuariels ainsi que les impôts différés associés, qui sont présentés au sein des réserves consolidées part du Groupe.

15.6 Titres super subordonnés

En septembre 2010, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY avait réalisé une émission de 750 millions d'euros (impact avant frais d'émission) de titres super subordonnés à durée indéterminée dits hybrides. Ces titres sont subordonnés à tout créateur senior et portent un coupon initial fixe de 4,82 % les cinq premières années.

En juin 2014, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a lancé simultanément :

- un rachat partiel des hybrides émis en 2010 pour un prix de 300 millions d'euros moyennant une prime de remboursement de 12,4 millions d'euros, soit un total de 312,4 millions d'euros;
- une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée d'une valeur de 500 millions d'euros portant un coupon initial fixe de 3%.

Conformément à IAS 32, et compte tenu de ses caractéristiques (absence de remboursement obligatoire, absence d'obligation de payer un coupon ⁽¹⁾ sauf en cas de distribution de dividende sur actions ordinaires), la nouvelle émission est comptabilisée en capitaux propres.

⁽¹⁾ Les intérêts annuels (coupons) non payés en l'absence de dividendes versés sur actions ordinaires, restent dus et sont payés au premier versement de dividendes suivant. Au titre de 2014, l'Assemblée Générale n'a pas encore statué sur l'affectation du résultat. Aucun intérêt n'a donc été comptabilisé en minoration des capitaux propres relatif à cette nouvelle émission.

La valeur totale (hors frais d'émission et hors prime de remboursement) des titres super subordonnés enregistrés dans les capitaux propres consolidés s'élève donc à 950 millions d'euros au 31 décembre 2014.

15.7 Composante capitaux propres des OCEANE

En février 2014, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a émis des obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE). En application de la norme IAS 32, la quote-part de l'OCEANE correspondant à la valeur de l'option est présentée au sein des capitaux propres au poste « Réserves consolidées » pour un montant de 35,2 millions d'euros, sans effet impôt puisque les flux d'impôt différés de la période sont écrêtés (voir Note 7.3.2).

15.8 Gestion du capital

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de situation financière consolidé. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

Note 16 Participations ne donnant pas le contrôle

SUEZ ENVIRONNEMENT consolide le groupe Agbar par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 99,5% au 31 décembre 2014.

Le groupe Agbar consolide la société holding chilienne IAM par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 56,6%.

La société IAM consolide la société opérationnelle chilienne Aguas Andinas par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 50,1%.

La société Aguas Andinas est donc consolidée au sein du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT par intégration globale au taux d'intérêt de 28,2%.

IAM et Aguas Andinas sont toutes deux des entités cotées à la bourse de Santiago de Chile (Chili).

Les informations résumées d'Aguas Andinas (à 100%) sont présentées ci-dessous en application de la norme IFRS 12.

Elles sont extraites des données publiées par la société.

Etats de situation financière résumés (à 100%)

<i>en millions d'euros</i>	30 sept. 2014 ^(a)	31 déc 2013
Actifs non courants	1 926,4	2 001,0
Actifs courants	130,8	184,2
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	15,0	53,5
Total Actif	2 057,2	2 185,1
Capitaux propres part du Groupe	812,2	853,9
Participations ne donnant pas le contrôle	75,5	84,7
Total capitaux propres	887,7	938,6
Passifs non courants	1 010,1	941,6
Passifs courants	159,5	305,0
Total Passif et capitaux propres	2 057,2	2 185,1
Taux de change clôture CLP / EUR	755,1	722,0

(a) A la date de publication des comptes consolidés annuels 2014 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 du groupe Aguas Andinas n'ont pas encore été publiés.

L'état de situation financière résumé au 30 septembre 2014 est extrait des données publiées (non auditées) les plus récentes.

Comptes de résultat résumés (à 100%)

<i>en millions d'euros</i>	30 sept. 2014 ^(a)	30 sept. 2013
Chiffre d'affaires	417,8	453,1
Résultat opérationnel courant	189,1	196,4
Résultat net part du Groupe	107,1	126,6
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	3,5	3,2
Résultat net	110,6	129,8
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global de l'exercice	110,6	129,8
Taux de change moyen CLP / EUR	760,0	642,7

(a) A la date de publication des comptes consolidés annuels 2014 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 du groupe Aguas Andinas n'ont pas été publiés.

Le Compte de résultat résumé au 30 septembre 2014 est extrait des données publiées (non auditées) les plus récentes.

Dividendes

<i>en millions d'euros</i>	Au titre de 2013	Au titre de 2012
Dividendes versés par Aguas Andinas	153,5	188,7

La contribution du groupe Agbar au poste "participations ne donnant pas le contrôle" s'élève à 1 100,8 millions d'euros sur un total de 1 518,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 597,0 millions d'euros sur un total de 1 998,9 millions d'euros au 31 décembre 2013.

La contribution de 1 100,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 provient principalement des 71,8% de participations ne donnant pas le contrôle chez Aguas Andinas au Chili.

La contribution de 1 597,0 millions d'euros au 31 décembre 2013 provenait principalement des :

- 24,6% de participations ne donnant pas le contrôle dans le groupe Agbar et
- 78,6% de participations ne donnant pas le contrôle chez Aguas Andinas au Chili.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans Agbar ont été réduites de 24,6 % à 0,5 % suite au rachat par le Groupe des 24,1% détenus par La Caixa en septembre 2014 (voir Note 2.8).

Note 17 Provisions

Au 31 décembre 2014 :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013 retraité	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour excédent	Variations de périmètre	Variation liée à la désactualis- ation ^(a)	Ecart de change	Autres	31 décembre 2014
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	576,5	53,8	(80,8)	-	0,8	20,9	21,8	181,3	774,3
Risques sectoriels	113,4	16,8	(5,2)	-	7,6	-	0,3	(19,3)	113,6
Garantie	24,8	7,0	(8,5)	-	0,5	-	0,5	0,6	24,9
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	143,7	38,9	(15,6)	(1,6)	-	-	0,8	6,0	172,2
Reconstitution de sites	552,4	27,5	(52,4)	-	(2,1)	21,2	10,0	-	556,6
Restructurations	48,7	14,1	(38,4)	-	-	-	0,3	0,7	25,4
Autres risques	309,6	94,7	(81,8)	(0,4)	0,1	6,7	8,8	(10,0)	327,7 ^(b)
TOTAL PROVISIONS	1 769,1	252,8	(282,7)	(2,0)	6,9	48,8	42,5	159,3	1 994,7

(a) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts calculée sur le montant net des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs de couverture, conformément à la norme IAS 19 révisée.

(b) Les provisions pour autres risques incluent une provision correspondant aux contrats déficitaires, pour un montant de 114,1 millions d'euros en 2014 contre 115,3 millions d'euros en 2013, suite à l'acquisition par Sita Australia de WSN.

Au 31 décembre 2014, la variation du total des provisions provient principalement :

- de la diminution des provisions pour restructurations pour - 23,6 millions d'euros hors effet de change ;
- de l'augmentation des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme pour + 155,1 millions d'euros hors effets de change et de désactualisation. Cette variation tient compte de + 181,0 millions d'euros liés aux pertes actuarielles positionnées dans la colonne « Autres » du tableau ci-dessus ;
- des effets de change pour + 42,5 millions d'euros, qui sont essentiellement générés par les filiales américaines, australiennes et anglaises ;
- de l'effet de désactualisation de la période pour + 48,8 millions d'euros portant essentiellement sur les provisions pour reconstitution de sites et pour avantages postérieurs à l'emploi.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation présentés ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat pour l'année 2014 :

<i>En millions d'euros</i>	(Reprises) / Dotations nettes
Résultat des activités opérationnelles	(40,2)
Autres produits et charges financiers	48,8
Impôts	8,3
TOTAL	16,9

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

17.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

Se reporter à la Note 18.

17.2 Risques sectoriels

Ce poste comprend principalement les provisions pour risques couvrant les procédures judiciaires relatives aux contrats argentins, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

17.3 Risques fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

17.4 Reconstitution de sites

La Directive Européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans au sein de l'Union Européenne après la fermeture du site) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- la construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviat) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- l'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviat ;
- le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- les coûts de traitement des lixiviat ;
- les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer dans l'état de situation financière de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

17.5 Autres risques

Ce poste comprend principalement des risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires.

Note 18 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

18.1 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature, etc.), ainsi que d'autres avantages à long terme comme les médailles du travail et autres primes d'ancienneté.

18.1.1 Principaux régimes de retraites

En France, les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou les régimes de retraites complémentaires. Certains salariés bénéficient aussi de régimes facultatifs de retraites dont certains sont des régimes à prestations définies à travers lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement. Ainsi, les régimes à prestations définies dits de « 1991 » et de « 1998 » chez SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, SUEZ ENVIRONNEMENT SAS, Lyonnaise des Eaux France et Eau et Force bénéficient aux cadres supérieurs des sociétés en question. Au 31 décembre 2014, la dette actuarielle relative aux régimes des cadres supérieurs s'élève à 67,2 millions d'euros contre 46,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité. La durée moyenne de la dette actuarielle des régimes des cadres supérieurs est de 16 ans. Il convient de noter que ces régimes sont partiellement préfinancés (31 % de la dette brute au 31 décembre 2014).

Tous les salariés bénéficient, par ailleurs, d'indemnités de départ à la retraite (IDR) dont le montant est payé en une seule fois à la date de départ effective du salarié. Ces IDR correspondent à des régimes à prestations définies.

Hors de France, les principaux régimes de retraites et assimilés concernent les sociétés aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Aux États-Unis, il existe deux plans à prestations définies : le United Water Resources Inc. Retirement plan, fermé aux nouveaux entrants depuis janvier 2010 et le plan de pension United Water Environmental Services Pension qui concerne les salariés du secteur d'activité non régulé. Ce dernier a été fermé pour le personnel non-syndiqué en décembre 2010. Par ailleurs, les membres de la direction bénéficient d'un plan de retraite particulier (SERP). Au 31 décembre 2014, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites à prestations définies de United Water s'élève à 361,4 millions d'euros contre 269,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité. Cette augmentation s'explique principalement par l'adoption en 2014 de la table de mortalité RP2014 ainsi que par la baisse des taux d'actualisation. La durée moyenne de la dette actuarielle des régimes de United Water est de 14 ans. Il convient de noter que ces régimes sont préfinancés à hauteur de 64 % au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, toutes les filiales américaines offrent un plan de type 401 (k), plan à cotisations définies, à leur personnel.

Au Royaume-Uni, Sita UK compte plusieurs plans de retraites à prestations définies. Ils sont fermés aux nouveaux salariés engagés, à l'exception de Sita Final Salary Pension Scheme. Sita UK, dans le cadre de son expansion, a fait l'acquisition de diverses entités à travers le Royaume-Uni. Ces entités étant le plus souvent des entreprises publiques avant leur acquisition, leur personnel était affilié à des Local Government Pension Schemes (LGPS), que Sita UK est tenu de maintenir. Au 31 décembre 2014, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites de Sita UK s'élève à 129,2 millions d'euros contre 106,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité. La durée moyenne de la dette actuarielle des régimes de Sita UK est de 19 ans. Il convient de noter que ces régimes sont préfinancés à hauteur de 91 % au 31 décembre 2014.

Le personnel engagé après la date de fermeture des plans à prestations définies est couvert par un plan à cotisations définies, le Sita Stakeholder pension plan.

Comme évoqué ci-dessus, les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement préfinancés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni, États-Unis) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

18.1.2 Régimes multi-employeurs

Certaines entités du Groupe voient leur personnel affilié à des régimes de retraite multi-employeurs. C'est notamment le cas aux Pays-Bas, pour la plupart des entités dont le métier rend obligatoire l'affiliation à un régime sectoriel. Ces régimes prévoient une mutualisation des risques de telle sorte que le financement est assuré par un taux de cotisation déterminé uniformément pour toutes les sociétés affiliées. Aux Pays-Bas, le régime multi-employeurs est un régime à prestations définies. Cependant, il est comptabilisé comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 19.

Les contributions attendues au titre de l'année 2015 s'élèvent à 1,4 million d'euros.

18.1.3 Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Outre les compléments de retraites évoqués ci-dessus, la plupart des entités du Groupe octroient à leur personnel des médailles du travail, avantages correspondant à des primes versées pendant la période d'activité aux salariés concernés, quand ils remplissent certaines conditions d'ancienneté. Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe s'engagent à financer une partie des frais encourus par leurs salariés et/ou retraités, en cas de survenance d'événements spécifiques (maladies...) et en complément des montants versés au titre des régimes à cotisations définies.

Ces engagements relèvent de régimes à prestations définies. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après en « autres avantages postérieurs à l'emploi » et en « autres avantages à long terme ».

18.2 Plans à prestations définies

18.2.1 Montants présentés dans l'état de situation financière et dans l'état des résultats globaux

Conformément aux dispositions d'IAS 19, l'information présentée dans l'état de situation financière pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la dette actuarielle (engagement brut) et la juste valeur des actifs de couverture. Lorsque cette différence est positive, une provision est enregistrée (engagement net). Lorsque la différence est négative, un actif net est constaté dès lors qu'il satisfait aux conditions de reconnaissance d'un actif de régime.

Les variations des provisions et des actifs pour retraites et engagements assimilés constatés dans l'état de situation financière sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Actif	Passif	Total
SOLDE COMPTABILISE AU 31 DECEMBRE 2012	1,3	(672,9)	(671,6)
Première application des normes IFRS10,11,12 et IAS 28 révisée	-	13,8	13,8
SOLDE RETRAITE AU 1^{ER} JANVIER 2013	1,3	(659,1)	(657,8)
Différence de change	0,3	5,7	6,0
Pertes et gains actuariels ^(a)	1,7	83,5	85,2
Effet de périmètre et divers	(1,0)	(0,6)	(1,6)
Charge de l'exercice ^(b)	(1,8)	(54,6)	(56,4)
Cotisations	3,6	48,5	52,1
SOLDE RETRAITE AU 31 DECEMBRE 2013	4,1	(576,5)	(572,4)
Différence de change	0,2	(21,8)	(21,6)
Pertes et gains actuariels ^(a)	1,2	(181,0)	(179,8)
Effet de périmètre et divers	(0,6)	0,8	0,2
Charge de l'exercice ^(b)	(1,2)	(49,5)	(50,7)
Cotisations	2,3	53,7	56,0
SOLDE COMPTABILISE AU 31 DECEMBRE 2014	6,0	(774,3)	(768,3)

(a) pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi

(b) Y compris pertes et gains actuariels sur avantage à long terme (médailles du travail notamment)

Les actifs de régime et les droits à remboursement sont présentés dans l'état de situation financière au sein des lignes « Autres actifs » non courants et courants.

La charge de l'exercice ressort à 50,7 millions d'euros en 2014 contre 56,4 millions d'euros en 2013 (comptes retraités). Les composantes de la charge de l'exercice relative aux régimes à prestations définies sont présentées en Note 18.2.3.

Les écarts actuariels cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à -369,2 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre -196,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité. Ils sont présentés ici hors écarts de conversion, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des résultats globaux.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
SOLDE D'OUVERTURE	(196,1)	(285,4)
Première application des normes IFRS10,11,12 et IAS 28 révisée		0,9
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année ^(a)	(179,8)	85,2
Entreprises mises en équivalence et autres divers	6,7	3,2
SOLDE DE CLOTURE	(369,2)	(196,1)

(a) sur avantages postérieurs à l'emploi

Le solde de clôture des écarts actuariels présentés ci-dessus comprend les écarts actuariels comptabilisés dans les sociétés mises en équivalence. En 2014, la méthode de consolidation de la société CEM a été modifiée par application des normes IFRS 10 et 11 (passage d'intégration proportionnelle à coentreprise). Courant 2014, la société CEM a été cédée et le stock de pertes actuarielles a été reclassé en réserves pour 9,5 millions d'euros (avant effet d'impôts différés).

18.2.2 Évolution du montant des engagements et des actifs de couverture

Le tableau ci-dessous présente le montant des dettes actuarielles et des actifs de couverture du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT, leur évolution au cours des exercices concernés, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situation financière.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014				31 décembre 2013 retraité			
	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total
Variation de la dette actuarielle								
Dette actuarielle début de période	(826,8)	(224,9)	(21,1)	(1 072,8)	(888,9)	(238,2)	(22,6)	(1 149,7)
Première application des normes sur la consolidation					20,8	-	-	20,8
Dette actuarielle retraitée en début de période	(826,8)	(224,9)	(21,1)	(1 072,8)	(868,1)	(238,2)	(22,6)	(1 128,9)
Coût normal	(28,6)	(7,1)	(1,6)	(37,3)	(30,7)	(7,6)	(1,3)	(39,6)
Intérêt sur la dette actuarielle	(33,1)	(9,9)	(0,6)	(43,6)	(30,6)	(9,4)	(0,6)	(40,6)
Cotisations versées	(1,5)	-	-	(1,5)	(1,2)	-	-	(1,2)
Modification de régime	3,5	-	0,3	3,8	-	-	-	-
Acquisitions/Cessions de filiales	0,1	0,1	-	0,2	(1,3)	-	(0,3)	(1,6)
Réductions/Cessions de régimes	17,8	-	-	17,8	4,4	2,1	-	6,5
Événements exceptionnels	-	-	-	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Pertes et gains actuariels financiers	(134,4)	(47,1)	(1,8)	(183,3)	37,3	16,6	0,8	54,7
Pertes et gains actuariels démographiques	(30,0)	7,1	2,6	(20,3)	11,1	(0,6)	1,0	11,5
Prestations payées	31,9	7,6	1,0	40,5	36,3	7,2	1,8	45,3
Autres	(48,9)	(17,1)	-	(66,0)	16,2	5,0	0,1	21,3
Dette actuarielle fin de période	A (1 050,0)	(291,3)	(21,2)	(1 362,5)	(826,8)	(224,9)	(21,1)	(1 072,8)
Variation des actifs de couverture								
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	447,2	53,2	-	500,4	429,8	46,0	-	475,8
Première application des normes sur la consolidation					(7,0)	-	-	(7,0)
Juste valeur retraitée des actifs de couverture en début de période	447,2	53,2	-	500,4	422,8	46,0	-	468,8
Produit d'intérêts des actifs de couverture	19,8	3,0	-	22,8	16,4	2,2	-	18,6
Cotisations perçues	48,1	10,2	0,9	59,2	40,7	10,8	1,8	53,3
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-
Réductions/Cessions de régimes	(15,0)	-	-	(15,0)	(2,8)	-	-	(2,8)
Pertes et gains actuariels financiers	21,5	3,1	-	24,6	17,1	3,7	-	20,8
Prestations payées	(33,7)	(7,6)	(0,9)	(42,2)	(36,1)	(7,2)	(1,8)	(45,1)
Autres	36,2	8,2	-	44,4	(10,9)	(2,3)	-	(13,2)
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	B 524,1	70,1	-	594,2	447,2	53,2	-	500,4
Couverture financière	A+B (525,9)	(221,2)	(21,2)	(768,3)	(379,6)	(171,7)	(21,1)	(572,4)
Coûts des services passés non constatés				-				
Engagements nets de retraites	(525,9)	(221,2)	(21,2)	(768,3)	(379,6)	(171,7)	(21,1)	(572,4)
TOTAL PASSIF	(531,9)	(221,2)	(21,2)	(774,3)	(383,7)	(171,7)	(21,1)	(576,5)
TOTAL ACTIF	6,0			6,0	4,1	-	-	4,1

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

En 2014, l'augmentation de l'engagement net trouve sa principale explication dans la prise en compte de la baisse importante des taux d'actualisation, puisque l'on constate une perte actuarielle liée aux hypothèses financières de l'ordre de 159 millions d'euros. Il convient aussi de relever que l'adoption de la nouvelle table de mortalité aux US par UWR impacte la provision nette de l'ordre de 26 millions

d'euros (voir pertes actuarielles sur hypothèses démographiques).

En 2013 (comptes retraités), la variation de l'engagement net s'expliquait principalement par la variation des écarts actuariels de la période. En effet, ces derniers se soldaient par un gain actuariel de 87 millions d'euros (dont 85,2 millions d'euros constatés en autres éléments des résultats globaux et 1,8 million d'euros en compte de résultat).

18.2.3 Composante de la charge de l'exercice

Les charges constatées au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies en 2014 et 2013 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité
Coûts des services rendus de la période	(37,3)	(39,6)
Charges d'intérêts nets sur l'engagement net	(20,9)	(22,0)
Profits ou pertes actuariels	0,8	1,8
Coûts des services passés	3,9	-
Profits ou pertes sur réduction, cession, liquidation de régimes	2,8	3,6
Evénements exceptionnels	-	(0,2)
TOTAL	(50,7)	(56,4)
Dont comptabilisés en résultat opérationnel courant	(29,8)	(34,4)
Dont comptabilisés en résultat financier	(20,9)	(22,0)

18.2.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement se résument ainsi :

- maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ; et
- dans un cadre de risque maîtrisé, atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis *via* une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone euro et hors zone euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements peut être analysée comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Dettes actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(775,4)	443,6	-	-	(331,8)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(53,3)	56,8	-	-	3,5
Plans non fondés	(244,1)	-	-	-	(244,1)
Total 31 décembre 2013 retraité	(1 072,8)	500,4	-	-	(572,4)
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(938,8)	522,9	-	-	(415,9)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(65,3)	71,3	-	-	6,0
Plans non fondés	(358,4)	-	-	-	(358,4)
TOTAL 31 DECEMBRE 2014	(1 362,5)	594,2	-	-	(768,3)

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	2014	2013 retraité
Placements actions	39%	40%
Placements obligations	43%	42%
Immobilier	2%	1%
Autres (y compris monétaires)	16%	17%
TOTAL	100%	100%

L'allocation des actifs de couverture par zone géographique d'investissement est la suivante :

	Europe	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie Océanie	Autres
Placements actions	22%	52%	94%	47%	21%
Placements obligations	52%	39%	6%	48%	43%
Immobilier	9%	0%	0%	0%	0%
Autres (y compris monétaires)	17%	9%	0%	5%	36%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

18.2.5 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées pays par pays et société par société, en relation avec des actuaires indépendants.

Les taux pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2014	2013 retraité	2014	2013 retraité	2014	2013 retraité	2014	2013 retraité
Taux d'actualisation des engagements	3,3%	4,0%	3,9%	4,4%	2,1%	3,1%	3,4%	4,1%
Taux d'augmentation des salaires	3,3%	3,1%	2,6%	3,1%	2,9%	2,9%	3,1%	3,1%
Taux d'inflation	2,2%	2,3%	2,1%	2,4%	2,0%	2,0%	2,1%	2,3%
Durée résiduelle de service	14 ans	13 ans	16 ans	12 ans	19 ans	19 ans	14 ans	12 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

18.2.5.1 TAUX D'ACTUALISATION ET D'INFLATION

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à la durée de l'engagement.

Comme au 31 décembre 2013, les taux à fin 2014 ont été déterminés pour chaque zone monétaire (euro, dollar américain et livre sterling) à partir des données sur le rendement des obligations AA (d'après Bloomberg et iBoxx), extrapolées pour les maturités longues à partir du rendement des obligations d'État.

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de plus ou moins 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation de la dette actuarielle d'environ 11%.

Les taux d'inflation ont été déterminés pour chaque zone monétaire. Une variation du taux d'inflation de plus ou moins 1 % entraînerait une variation de la dette actuarielle de 8%.

18.2.5.2 AUTRES HYPOTHESES

Les hypothèses d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) sont de 7% pour 2015, 6,8% pour 2016 et 6,5 % pour 2017. Ces hypothèses sont utilisées pour l'évaluation des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Concernant les soins médicaux, une variation d'1 % des taux de croissance aurait les impacts suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Effet sur les charges	2,5	(2,1)
Effet sur les autres avantages postérieurs à l'emploi	30,8	(26,0)

18.2.6 Répartition géographique des engagements

En 2014, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférents sont les suivants :

	Zone Euro		Royaume-Uni		Etats-Unis		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
<i>En millions d'euros</i>								
Engagements nets ^(a)	(351,1)	(122,3)	(11,8)	0,0	(129,7)	(70,9)	(33,5)	(49,5)
Taux d'actualisation des engagements	1,5%	2,0%	3,5%	0,0%	4,3%	4,3%	3,0%	5,0%
Taux d'augmentation des salaires	2,8%	3,2%	4,1%	0,0%	3,6%	2,2%	3,6%	2,5%
Taux d'inflation	1,9%	2,0%	3,1%	0,0%	2,2%	2,2%	1,6%	2,5%
Durée résiduelle de service	18	20	11	0	14	17	15	13

^(a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

Les engagements nets de retraite « reste du monde » concernent en particulier la Suède, alors que les autres engagements « reste du monde » proviennent essentiellement du Maroc.

18.2.7 Versements attendus en 2015

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2015 des contributions aux fonds ainsi que des prestations directement aux bénéficiaires de l'ordre de 53 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

18.3 Plans à cotisations définies

Courant 2014, le Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT a comptabilisé une charge de 53,6 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les « charges du personnel » au compte de résultat.

Note 19 Contrats de construction

Les agrégats « montants dus par les clients au titre des contrats de construction » et « montants dus aux clients au titre des contrats de construction » sont présentés respectivement sur les lignes de l'état de situation financière « Autres actifs » et « Autres passifs ».

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
Montants dus par les clients au titre des contrats de construction	95,6	100,5
Montants dus aux clients au titre des contrats de construction	163,6	222,0
POSITION NETTE	(68,0)	(121,5)

Conformément à la méthode de présentation retenue par le Groupe, les provisions pour perte à terminaison sur contrats de construction sont repositionnées en bas de l'état de situation financière dans le poste « montants dus aux clients au titre des contrats de construction ».

Pour les contrats en cours à la date de clôture :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	3 362,7	3 309,2
Avances reçues	50,0	36,1
Retenues de garanties	32,2	37,7

Dans le cadre des contrats de conception et de construction de Degrémont et OIS, le Groupe prend des engagements contractuels envers ses clients sur la livraison d'usines prêtes à fonctionner. Le Groupe est amené à donner des garanties qui constituent des passifs éventuels pour lesquels le Groupe estime que la probabilité de décaissement est faible.

Note 20 Contrats de location-financement

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles en location-financement est ventilée dans les différentes catégories d'immobilisations corporelles en fonction de leur nature.

Les principaux contrats de location-financement conclus par le Groupe concernent les usines d'incinération de Novergie en France et la Torre Agbar suite à la reprise par la société Agbar en 2010, des droits et obligations relatifs au contrat de location-financement qui liait antérieurement Azurelau à La Caixa, propriétaire et bailleur financier de l'immeuble.

Le rapprochement entre la valeur non actualisée et la valeur actualisée des paiements minimaux se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2014		Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2013 retraité	
	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée
Au cours de la 1 ^{ère} année	51,1	50,6	67,1	64,4
Au cours de la 2 ^{ème} année et jusqu'à la 5 ^{ème} y compris	236,6	226,7	260,0	223,1
Au-delà de la 5 ^{ème} année	115,9	94,3	140,8	110,6
TOTAL PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX ^(a)	403,6	371,6	467,9	398,1

^(a) Coût amorti inclus

La réconciliation entre les dettes de location-financement comptabilisées dans les états de situations financières (cf. Note 13.2.1) et les paiements minimaux non actualisés par échéance se présente de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Total	1 ^{ère} année	2 ^{ème} à 5 ^{ème} année	Au-delà de la 5 ^{ème} année
Emprunts sur location financement ^(a)	371,6	50,6	226,7	94,3
Effet d'actualisation des remboursements futurs de la dette et charges financières futures	32,0	0,5	9,9	21,6
PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX NON ACTUALISES	403,6	51,1	236,6	115,9

^(a) Coût amorti inclus

Note 21 Contrats de location simple

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les exercices 2014 et 2013 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
Loyers minimaux	(372,0)	(361,6)
Loyers conditionnels	(9,3)	(7,7)
Charges de sous-location	(3,0)	(7,7)
Autres charges locatives	(12,8)	(12,1)
TOTAL	(397,1)	(389,1)

Les paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location, en vertu de contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
Au cours de la 1ère année	231,7	204,8
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	410,4	379,8
Au-delà de la 5ème année	356,8	338,4
TOTAL	998,9	923,0

Note 22 Contrats de concession

L'interprétation SIC 29 – *Accords de concession de services* – Informations à fournir, publiée en mai 2001, traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les notes aux états financiers.

L'interprétation IFRIC 12 publiée en novembre 2006 traite de la comptabilisation de contrats de concession répondant à certains critères pour lesquels il est estimé que le concédant contrôle l'infrastructure (se reporter à la Note 1.5.6).

Comme précisé dans SIC 29 un accord de concession de services implique généralement le transfert par le concédant au concessionnaire, pour toute la durée de la concession :

- (a) du droit d'offrir des services permettant au public d'avoir accès à des prestations économiques et sociales majeures ; et
 - (b) dans certains cas, du droit d'utiliser des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et/ou des actifs financiers spécifiés ;
- en échange de l'engagement pris par le concessionnaire ;
- (c) d'offrir les services conformément à certains termes et conditions pendant la durée de la concession ; et
 - (d) s'il y a lieu, de restituer, en fin de concession, les droits reçus au début de la concession et/ou acquis pendant la durée de la concession.

La caractéristique commune à tous les accords de concession de services est le fait que le concessionnaire à la fois reçoit un droit et contracte une obligation d'offrir des services publics.

Le Groupe gère un grand nombre de contrats de concession au sens de SIC 29 dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement, des traitements de déchets.

Ces contrats de concession comprennent des dispositions sur les droits et obligations concernant les infrastructures et les droits et obligations afférant au service public en particulier l'obligation de permettre l'accès au service public aux usagers, obligation qui dans certains contrats peut faire l'objet d'un calendrier. La durée des contrats de concession varie entre 12 et 50 ans en fonction principalement de l'importance des investissements à la charge du concessionnaire.

En contrepartie de ces obligations, le Groupe dispose du droit de facturer le service rendu soit à la collectivité concédante (activités d'incinération et BOT d'assainissement essentiellement) soit aux usagers. Ce droit se matérialise, soit par un actif incorporel, soit par une créance, soit par un actif corporel selon le modèle comptable applicable (se reporter à la Note 1.5.6).

Le modèle corporel est utilisé quand le concédant ne contrôle pas l'infrastructure comme par exemple, les contrats de concession de distribution d'eau aux États-Unis qui ne prévoient pas l'obligation de retour au concédant des infrastructures qui restent en fin de contrat la propriété du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT.

Il existe également une obligation générale de remise en bon état en fin de contrat des infrastructures du domaine concédé. Cette obligation se traduit le cas échéant (se reporter à la Note 1.5.6) par la constitution d'un passif de renouvellement. Le passif de renouvellement s'élève à 263 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 279 millions d'euros au 31 décembre 2013 retraité. Ce poste est classé en « Autres passifs courants ».

Le tarif auquel le service est facturé est généralement fixé et indexé pour toute la durée du contrat. Des clauses de révisions périodiques (généralement quinquennales) sont néanmoins prévues en cas de modification des conditions économiques initialement prévues au moment de la signature des contrats.

Note 23 Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont les suivants :

En millions d'euros	Note	(Charge) de la période	
		2014	2013 retraité
Plans de stock-options ^(a)	23.1	(0,1)	(5,1)
Plans d'attribution d'actions de performance ^(a)	23.2	-	(5,5)
Plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions	23.3	(10,4)	(13,6)
Augmentations de capital réservées aux salariés ^(b)	23.4	(2,7)	-
Plans de rémunération à long terme	23.5	(3,7)	-
TOTAL		(16,9)	(24,2)

^(a) Les charges présentées sur les plans de stock-options et plans d'attribution d'actions de performance tiennent compte en 2014 de l'impact de l'atteinte partielle des conditions de performance sur les plans 2010 et 2012.

^(b) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des warrants (soumis à la norme IAS39). Avant couverture par des warrants, la charge 2014 relative aux augmentations de capital réservées aux salariés s'élève à (4,6) millions d'euros et la charge 2013 s'élève à (0,9) million d'euros.

23.1 Plans de stock-options

23.1.1 Dispositifs et attributions

Il n'y a plus d'attribution de stock-options depuis 2010. Les dispositifs relatifs aux plans encore en vigueur en 2014 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ puis de GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

23.1.2 Historique des plans en vigueur

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTION SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Solde		Annulées ou Expirées	Solde à lever au 31/12/2014	Date d'expiration	Durée de vie restante
				à lever au 31/12/2013	Levées** Octroyées				
17/12/2009 *	26/05/2009	17/12/2013	15,49	1 556 601	-	- 22 593	1 534 008	16/12/2017	3,0
16/12/2010 *	26/05/2009	16/12/2014	14,20	2 860 100	-	- 2 033 656	826 444	15/12/2018	4,0
TOTAL				4 416 701	-	- 2 056 249	2 360 452		

* Plans exerçables

** Dans des circonstances spécifiques telles que le départ à la retraite ou le décès, la levée d'options est autorisée de façon anticipée.

Le cours moyen des actions SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY en 2014 s'est élevé à 13,95 euros.

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS GDF SUEZ

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice ajusté	Solde à lever au 31/12/2013	Levées**	Octroyées	Annulées ou Expirées	Solde	Date d'expiration	Durée de vie restante
								à lever au 31/12/2014		
17/01/2007	*	27/04/2004	16/01/2011	36,62	1 588 261		8 657	1 579 604	16/01/2015	0,0
14/11/2007	*	04/05/2007	13/11/2011	41,78	1 255 062		6 121	1 248 941	13/11/2015	0,9
12/11/2008	*	16/07/2008	12/11/2012	32,74	1 014 130		4 720	1 009 410	11/11/2016	1,9
10/11/2009	*	04/05/2009	10/11/2013	29,44	383 574		4 068	379 506	09/11/2017	2,9
TOTAL				4 241 027	-	-	23 566	4 217 461		

* plans exerçables

** Dans des circonstances spécifiques telles que le départ à la retraite ou le décès, la levée d'options est autorisée de façon anticipée.

Le cours moyen de l'action GDF SUEZ en 2014 s'est élevé à 19,02 euros.

23.1.3 Revue des conditions de performance interne

Outre la condition de présence des salariés, certains plans sont assortis d'une condition de performance interne. Lorsque cette dernière n'a pas été atteinte en totalité, les volumes d'options d'achat ou de souscription d'actions attribués aux salariés sont réduits conformément aux règlements des plans. Cette modification du nombre d'options d'achat ou de souscription d'actions se traduit par une réduction de la charge totale des plans, conformément aux dispositions d'IFRS 2. L'appréciation de la condition de performance est revue à chaque clôture.

En 2014, un produit de 1,4 million d'euros a été comptabilisé au titre des plans d'options d'achat d'actions SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY de 2010, afin d'annuler les charges comptabilisées lors d'exercices antérieurs.

23.1.4 Charges comptables

PLANS SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

La charge nette enregistrée en 2014 au titre des plans de stock-options de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY s'élève à (0,1) million d'euros, compte tenu d'une hypothèse de turnover de 5%.

En millions d'euros		Juste valeur	(Charge) de la période	
			2014	2013
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	17/12/2009	3,3 €	-	(2,5)
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY*	16/12/2010	2,9 €	(0,1)	(2,0)
TOTAL			(0,1)	(4,5)

* Compte tenu, sur l'exercice 2014, d'un produit de 1,4 million d'euros pour atteinte partielle des conditions de performance interne.

PLANS GDF SUEZ

En 2014, aucune charge n'a dû être enregistrée au titre des plans de stock-options mis en place par GDF SUEZ.

En millions d'euros		Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2014	2013
Plan GDF SUEZ	10/11/2009	6,0 €	-	(0,6)
TOTAL			-	(0,6)

23.2 Plans d'attribution gratuite d'actions de performance

23.2.1 Dispositifs et attributions

Il n'y a eu aucune attribution gratuite d'actions de performance en 2014. Les dispositifs relatifs aux plans antérieurs à 2014 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ puis de GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

23.2.2 Revue des conditions de performance interne

Outre la condition de présence des salariés, certains plans sont assortis de conditions de performance interne. Lorsque ces dernières n'ont pas été atteintes en totalité, les volumes d'actions attribués aux salariés sont réduits comme prévu dans les règlements des plans. Cette modification du nombre d'actions se traduit par une réduction de la charge totale des plans, conformément aux dispositions d'IFRS 2. L'appréciation de la condition de performance est revue à chaque clôture.

En 2014, un produit de 5,2 millions d'euros a été comptabilisé au titre des plans d'actions de performance de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY de 2010 et 2012, afin de refléter l'atteinte partielle des conditions de performance et par suite d'annuler les charges comptabilisées lors des exercices antérieurs.

En 2013, un produit de 1,6 million d'euros avait été comptabilisé au titre des plans d'actions de performance de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY de 2010, afin de refléter l'atteinte partielle des conditions de performance et par suite d'annuler les charges comptabilisées lors des exercices antérieurs.

23.2.3 Charges comptables

PLANS SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Au cours de la période, les plans d'attribution gratuite d'actions de performance de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2014	2013
Décembre 2009	173 852	12,3 €	-	(0,2)
Décembre 2010 *	829 080	11,6 €	2,8	(0,1)
Mars 2012 *	828 710	8,8 €	0,7	(2,3)
Mars 2013	1 315 100	6,5 €	(3,5)	(2,6)
TOTAL			-	(5,2)

* Compte tenu, sur l'exercice 2014, d'un produit de 5,2 millions d'euros pour atteinte partielle des conditions de performance interne.

PLANS GDF SUEZ

Au cours de la période, les plans d'attribution gratuite d'actions de performance de GDF SUEZ n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	période	
			2014	2013
Novembre 2008	357 034	28,5 €	-	(0,1)
Novembre 2009	146 656	24,8 €	-	(0,2)
Décembre 2012	2 400	7,2 €	-	-
TOTAL			-	(0,3)

23.3 Plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions

23.3.1 Dispositifs et attributions

Il n'y a eu aucune attribution gratuite d'actions en 2014 au titre d'un plan mondial. Les dispositifs relatifs aux plans antérieurs à 2014 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ puis de GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

23.3.2 Charges comptables

PLANS SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Au cours de la période, une charge de (5,4) millions d'euros a été comptabilisée au titre des plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2014	2013
Juin 2009	2 040 810	9,6 €	-	(1,0)
Janvier 2013	3 018 720	6,2 €	(5,4)	(5,1)
TOTAL			(5,4)	(6,1)

PLANS GDF SUEZ

Au cours de la période, une charge de (5,0) millions d'euros a été comptabilisée au titre des plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions mis en place par GDF SUEZ.

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2014	2013
Juillet 2009	544 216	19,7 €	-	(0,5)
Juin 2011	749 655	19,9 €	(1,4)	(3,4)
Octobre 2012	1 140 525	11,7 €	(3,6)	(3,6)
TOTAL			(5,0)	(7,5)

23.4 Augmentations de capital réservées aux salariés

La charge enregistrée au cours de la période sur les plans en vigueur est la suivante :

				(Charge) de la période	
				2014	2013
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2014	Augmentation de capital et abondement en France	Juillet 2014	23.4.1.1.	(3,2)	-
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2014	Share Incentive Plan	Juillet 2014	23.4.1.2.	(0,1)	-
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2014	Abondement international	Juillet 2014	23.4.1.3.	(0,1)	-
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2014	Share Appreciation Rights	Juillet 2014	23.4.1.4.	1,0	-
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2011	Abondement international	Décembre 2011	23.4.2.1.	(0,1)	(0,1)
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2011	Share Appreciation Rights	Décembre 2011	23.4.2.1.	-	0,4
Plan GDF SUEZ Link 2010	Abondement international	Août 2010	23.4.2.2.	(0,1)	(0,2)
Plan GDF SUEZ Link 2010	Share Appreciation Rights	Août 2010	23.4.2.2.	(0,1)	(0,1)
TOTAL ^(a)				(2,7)	-

(a) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des warrants (soumis à la norme IAS 39). Avant couverture par des warrants, la charge 2014 relative aux augmentations de capital réservées aux salariés s'élève à (4,6) M€ et la charge 2013 s'élève à (0,9) M€.

23.4.1 Plan Sharing 2014

En 2014, SUEZ ENVIRONNEMENT a lancé son second plan mondial d'actionnariat salarié dénommé Sharing. Cette augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement de l'actionnariat salarié et permet de renforcer le lien existant entre SUEZ ENVIRONNEMENT et ses salariés en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances du Groupe. Deux formules étaient proposées :

- une formule dite « Classique » avec décote et abondement, dans laquelle le souscripteur est exposé aux variations du cours de l'action. En France, les salariés ont bénéficié d'un abondement dans le cadre du plan d'épargne entreprise. A l'international, l'abondement a pris la forme d'une attribution gratuite d'actions. Au Royaume-Uni, à titre alternatif, un *Share Incentive Plan* (SIP) a été mis en œuvre, permettant aux salariés de souscrire au prix le plus bas entre le cours de l'action du 19 mai 2014 et celui du 18 juillet 2014, tout en bénéficiant du même abondement.
- une formule « Multiple » permettant aux salariés de bénéficier d'un effet de levier pour compléter leur apport personnel ainsi que d'un prix de souscription décoté. Par le biais d'un contrat d'échange avec la banque structurant la formule, les salariés bénéficient d'une garantie sur leur apport personnel et d'une garantie de rendement minimum. Dans certains pays (notamment aux Etats-Unis), la formule « Multiple » a été adaptée en fonction de la législation locale et est réalisée par un mécanisme alternatif de « *Share Appreciation Rights* ».

L'augmentation de capital a, quant à elle, eu lieu le 21 juillet 2014.

23.4.1.1 IMPACTS COMPTABLES LIES A L'AUGMENTATION DE CAPITAL ET A L'ABONDEMENT EN FRANCE

Le prix de souscription correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY durant les 20 jours de bourse précédant la date de la décision du Directeur Général fixant l'ouverture de la période de souscription/rétractation diminué de 20 %, soit 11,94 euros.

En application d'IFRS 2, une charge est comptabilisée dans les comptes de SUEZ ENVIRONNEMENT en contrepartie des capitaux propres. Pour la décote, la charge comptable des formules Sharing Classique et Multiple correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription. La juste valeur tient compte de la condition d'inaccessibilité des titres sur une période de 5 ans, prévue par la législation française, ainsi que, pour la formule « Multiple », du gain d'opportunité implicitement supporté par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY en permettant à ses salariés de bénéficier de conditions de tarification plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers. La juste valeur des actions attribuées au titre de l'abondement en France a été calculée en application de la méthode décrite dans la Note 1.5.14. Les actions sont dans ce cas livrées immédiatement sans période d'acquisition des droits et sont assorties d'une inaccessibilité de 5 ans.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque à 5 ans : 0,70 %
- Spread du réseau bancaire retail : 4,00 %
- Taux de financement pour un salarié : 4,70 %
- Coût du prêt de titres : 0,50 %
- Spread de volatilité : 6,00 %

Il en résulte une charge totale de (3,2) millions d'euros sur 2014:

		Sharing Classique	Sharing Multiple	Abondement France	Total
Montant souscrit (millions d'euros)		10,4	88,9	-	99,3
Nombre d'actions souscrites (millions)	(a)	0,9	7,4	0,2	8,5
valeur brute de l'avantage consenti (€/action)	b1	3,0	3,0	14,4	
coût d'inaccessibilité pour le salarié (€/action)	b2	(3,6)	(3,6)	(3,5)	
mesure du gain d'opportunité (€/action)	b3	-	0,8	-	
Total de l'avantage consenti aux salariés (€/action)	(b) = b1+b2+b3	-	0,2	10,9	
Charge comptabilisée	-(a) x (b)	-	(1,4)	(1,8)	(3,2)

Pour Sharing Classique, l'avantage consenti aux salariés, se révélant être négatif, a été plafonné à 0 euro.

La valorisation de la charge comptabilisée dépend, entre autres, du taux de financement des salariés retenu et de l'appréciation du gain d'opportunité. Une variation de +/-0,5 point de ces taux aurait les impacts suivants sur la charge comptabilisée :

	Sharing Multiple	Abondement France	Total
Sensibilité (évolution de la charge en millions d'euros)			
Baisse du taux de financement du salarié de -0,5%	(3,2)	(0,1)	(3,3)
Augmentation du gain d'opportunité de +0,5%	(0,6)	-	(0,6)

23.4.1.2 IMPACTS COMPTABLES LIES AU SHARE INCENTIVE PLAN AU ROYAUME-UNI (SIP)

Selon les règles du SIP, le prix de souscription a été fixé par le Directeur Général de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY le 18 juillet 2014 à 13,60 euros. La juste valeur des actions attribuées au titre de l'abondement du SIP a été calculée en application de la méthode décrite dans la Note 1.5.14. Les actions sont ici livrées immédiatement et sont assorties d'une inaccessibilité de 3 ans.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque à 3 ans : 0,82 %
- Spread du réseau bancaire retail : 3,90 %
- Taux de financement pour un salarié : 4,72 %
- Coût du prêt de titres : 0,50 %
- Cours à la date d'attribution : 14,09 €

Il en résulte une charge de (0,1) million d'euros en 2014

		Abondement		Total
		SIP	SIP	
Montant souscrit (millions d'euros)		0,28	0,06	0,34
Nombre d'actions souscrites (millions)	(a)	0,02	0,004	0,02
valeur brute de l'avantage consenti (€/action)	b1	0,5	14,1	
coût d'inaccessibilité pour le salarié (€/action)	b2	-	(3,4)	
mesure du gain d'opportunité (€/action)	b3	-	-	
Total de l'avantage consenti aux salariés (€/action souscrite)	(b) = b1+b2+b3	0,5	10,7	
Charge comptabilisée	-(a) x (b)	(0,0)	(0,1)	(0,1)

23.4.1.3 IMPACTS COMPTABLES LIES A L'ABONDEMENT A L'INTERNATIONAL

L'abondement à l'International (hors France et Royaume-Uni) a pris la forme d'une attribution gratuite d'actions. L'acquisition définitive des titres est soumise à une condition de présence de 5 ans dans le Groupe. La juste valeur des actions attribuées a été calculée en application de la méthode décrite en Note 1.5.14.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

Date d'attribution	Date d'acquisition des droits	Cours à la date d'attribution	Taux de dividende attendu	Condition de performance liée au marché	Juste valeur unitaire
21/07/2014	22/07/2019	14,09 €	5%	non	11,87 €

La charge étant amortie sur la durée du plan, l'abondement à l'international a un impact de (0,1) million d'euros sur le résultat de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY en 2014.

23.4.1.4 IMPACTS COMPTABLES LIES AUX SHARE APPRECIATION RIGHTS

Dans certains pays (notamment aux États-Unis), à titre alternatif, la formule « Multiple » prend la forme d'un mécanisme de « *Share Appreciation Rights* » (SAR). Les salariés bénéficient d'un multiplicateur de la performance du titre SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY versé en trésorerie à l'issue d'une période de 5 ans. La dette qui en résulte à l'égard des salariés est couverte par la mise en place de *warrants* émis par la banque structurant l'opération.

S'agissant d'instruments réglés en trésorerie, l'impact comptable des SAR consiste à enregistrer sur la durée d'acquisition des droits une dette envers les salariés. L'amortissement de cette dette sur l'exercice 2014 a un impact sur le résultat du Groupe non significatif. Les SAR sont couverts par des warrants qui compensent les charges induites par les SAR à l'issue des 5 années du plan.

23.4.2 Plans Link 2010 et Sharing 2011

Les salariés du Groupe ont bénéficié du plan « Link 2010 » mis en place par GDF SUEZ et du plan « Sharing 2011 » mis en place par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Ces deux offres permettaient aux salariés de souscrire des actions GDF SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY par le biais d'une formule « Classique » avec décote et abondement et d'une formule « Multiple » avec décote et effet de levier. Les offres sont décrites en détail dans les précédents Documents de Référence de GDF SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Ces deux plans, dont la comptabilisation est en partie étalée sur 5 ans, ont généré une charge de (0,3) million d'euros (après couverture par des warrants) dans les comptes du Groupe en 2014.

23.4.2.1 IMPACTS COMPTABLES LIES A L'ABONDEMENT INTERNATIONAL

L'abondement à l'international prenait la forme d'une attribution gratuite d'actions. Il en résulte une charge comptable de (0,2) million d'euros en 2014.

23.4.2.2 IMPACTS COMPTABLES LIES AUX SHARE APPRECIATION RIGHTS

Au 31 décembre 2014, la juste valeur de la dette relative à Link 2010 et Sharing 2011 s'élève à 1,9 million d'euros. Cette juste valeur est déterminée avec un modèle de Black & Scholes.

L'amortissement de cette dette sur l'exercice 2014 a un impact net sur le résultat du Groupe de (0,1) million d'euros, compte tenu d'une couverture des plans SAR par des warrants.

Les plans SAR sont couverts par des warrants qui compensent intégralement les charges des SAR à l'issue des 5 ans.

23.5 Plan de rémunération à long terme

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 26 mars 2014, a décidé de mettre en place un plan de rémunération à long terme prenant la forme d'un bonus versé en numéraire, dont l'enveloppe globale s'élève à 15 millions d'euros et qui concerne 1 756 bénéficiaires.

La période d'acquisition s'élève à 3 ans.

Les conditions de performance pour l'acquisition du bonus se détaillent comme suit:

Pour 821 bénéficiaires, deux des trois conditions suivantes sont prévues en fonction de leur profil:

- une condition de performance de marché, portant sur l'évolution du rendement de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY par rapport au rendement de l'indice Eurostoxx Utilities sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016;
- une condition de performance interne portant sur le résultat net récurrent cumulé du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016;
- une condition de performance interne portant sur l'EBITDA du Groupe du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Pour le reste des bénéficiaires, l'enveloppe attribuée est soumise à deux conditions de performance internes portant sur l'EBITDA ainsi que sur le résultat net récurrent du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

La condition de performance externe a été valorisée en utilisant la méthode de Monte Carlo.

La juste valeur de l'enveloppe ainsi déterminée aboutit à une charge totale de 11,7 millions d'euros, répartie linéairement sur la durée du plan. Ainsi, ce plan a généré une charge dans les comptes consolidés du Groupe en 2014 de (3,7) millions d'euros (en tenant compte du provisionnement des charges sociales).

Note 24 Transactions avec des parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées au sens de la norme IAS 24.

Les informations concernant les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la Note 25 « Rémunération des dirigeants ». Les principales filiales (sociétés consolidées en intégration globale) sont listées dans la Note 28 « Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2014 et 2013 ». Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous.

24.1 Transactions avec GDF SUEZ et les sociétés liées à GDF SUEZ

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013 retraité
Transactions avec la société GDF SUEZ		
Achats/Ventes de biens et services	5,7	(5,1)
Dettes non financières	0,3	26,5
Créances non financières	0,4	1,1
Créances au coût amorti ^(a)	21,1	22,9
Transactions avec les sociétés liées à la société GDF SUEZ		
Achats/Ventes de biens et services	0,6	(5,4)
Produits financiers	-	10,1
Charges financières	-	(1,6)
Créances non financières	29,7	29,3
Dettes non financières	3,2	7,8
En-cours dettes financières hors instruments financiers	0,9	2,1
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (Passif)	2,5	0,3
Engagements et garanties données	0,5	0,4

(a) Se reporter à la Note 2.2.1 du chapitre 20 du document de référence SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY 2009 - Contrat synthétique argentin

24.2 Transactions réalisées avec les activités conjointes, les co-entreprises et les sociétés associées

24.2.1 Activités conjointes

Le Groupe détient un compte courant de 296 millions d'euros envers l'activité conjointe qui était en charge de la construction de l'usine de dessalement près de Melbourne. Cette entité est consolidée à 35 %. Ainsi, la part « hors groupe » de 192 millions d'euros est enregistrée à l'actif de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

24.2.2 Co-entreprises et sociétés associées

Il n'existe pas en 2014 de transaction, ni d'engagement significatif impliquant des sociétés associées ou des co-entreprises.

Note 25 Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont les neuf membres du Comité de Direction en fonction au 31 décembre 2014.

Leurs rémunérations se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Avantages à court terme	6,9	5,8
Avantages postérieurs à l'emploi ^(a)	1,1	1,3
Paiements sur base d'actions ^(b)	(0,2)	0,8
Plan de rémunération à long terme	0,2	-
TOTAL	8,0	7,9

(a) Avantages postérieurs à l'emploi : relatifs aux seuls régimes du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT.

(b) Les données au 31 décembre 2014 incluent une annulation des charges comptabilisées lors des exercices antérieurs afin de refléter l'atteinte partielle des conditions de performance. Voir Note 23.1.3 et 23.2.2.

Note 26 Procédures judiciaires et d'arbitrage

26.1 Concurrence et concentrations

Aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre du Groupe par une juridiction ou une autorité en matière de concurrence au cours de l'exercice 2014. Par ailleurs, il n'existe aucune procédure en cours devant une telle juridiction ou autorité dont le Groupe aurait connaissance.

26.2 Litiges et arbitrages

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2014 s'élève à 172,2 millions d'euros (hors litiges argentins).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Litiges argentins

En Argentine, les tarifs applicables aux contrats de concession ont été bloqués par une loi d'urgence publique et de réforme du régime des changes (Loi d'Urgence) en janvier 2002 empêchant ainsi l'application des clauses contractuelles d'indexation des tarifs en cas de dépréciation du peso argentin par rapport au dollar américain.

En 2003, SUEZ – désormais GDF SUEZ – et ses co-actionnaires, concessionnaires des eaux de Buenos Aires et de Santa Fe ont entamé des procédures d'arbitrage contre l'État argentin en sa qualité de concédant, dans le but de faire appliquer les clauses contractuelles des contrats de concession devant le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) conformément aux traités bilatéraux franco-argentins de protection des investissements.

Ces procédures d'arbitrage CIRDI visent à obtenir des indemnités pour compenser la perte de valeur des investissements consentis depuis le début de la concession, suite aux mesures adoptées par l'Argentine après la promulgation de la Loi d'Urgence susmentionnée. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les deux affaires en 2006. Parallèlement aux procédures CIRDI, les sociétés concessionnaires Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe se sont vues contraintes d'entamer des procédures de résiliation de leur contrat de concession devant les juridictions administratives locales.

Toutefois, la situation financière des sociétés concessionnaires s'étant dégradée depuis la Loi d'Urgence, la société Aguas Provinciales de Santa Fe a annoncé sa mise en liquidation judiciaire lors de son Assemblée Générale du 13 janvier 2006.

Parallèlement, la société Aguas Argentinas a demandé à bénéficier du « Concurso Preventivo » (comparable à la procédure française de redressement judiciaire). Dans le cadre de cette procédure de redressement judiciaire, une proposition concordataire opérant novation du passif admissible de la société Aguas Argentinas a reçu l'approbation des créanciers et a été homologuée par le juge de la faillite le 11 avril 2008. Le règlement du passif est en cours. La proposition prévoit un premier paiement de 20 % (soit l'équivalent d'environ 40 millions de dollars) lors de l'homologation et un second paiement de 20 % en cas d'indemnisation par l'État argentin. GDF SUEZ et Agbar, en tant qu'actionnaires de contrôle, ont décidé de soutenir financièrement Aguas Argentinas pour faire face à ce premier paiement et ont versé respectivement, lors de l'homologation, la somme de 6,1 et 3,8 millions de dollars américains.

Pour mémoire, SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT ont – préalablement à la fusion de SUEZ avec Gaz de France et à la mise en bourse de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY – conclu un accord portant transfert économique au profit de SUEZ ENVIRONNEMENT des droits et obligations liés aux participations détenues par SUEZ dans Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe.

Le Groupe estime que les provisions relatives à ces litiges, telles qu'elles sont comptabilisées dans les comptes, sont appropriées.

Par deux décisions datées du 30 juillet 2010, le CIRDI a reconnu la responsabilité de l'État argentin dans la résiliation des contrats de concession d'eau et d'assainissement de Buenos Aires et de Santa Fe. Par ailleurs, en juin 2011, le CIRDI a procédé à la nomination d'un expert afin d'évaluer de manière définitive le montant de la réparation au titre des préjudices subis.

Les rapports portant sur les concessions de Buenos Aires et de Santa Fe ont été remis par l'expert au CIRDI respectivement en septembre 2013 et en avril 2014. Une décision devrait être rendue pour chacune de ces procédures au cours de l'exercice 2015.

26.3 Litiges en matière fiscale

Sociedad General de Aguas de Barcelona

Agbar a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux essentiellement en matière d'impôt sur les sociétés.

Ainsi, Agbar a reçu une notification de redressements de l'administration fiscale espagnole portant sur les exercices 1995 à 1998, faisant état d'un redressement d'un montant de 28 millions d'euros majoré de pénalités d'un montant de 12 millions d'euros. Agbar a également reçu une notification de redressements portant sur les exercices 1999 à 2001, faisant état d'un redressement d'un montant de 41 millions d'euros majoré de pénalités d'un montant de 25 millions d'euros. De plus, en mai 2009, Agbar a été notifiée au titre des exercices 2002 à 2004 d'un redressement de 60,5 millions d'euros sans pénalités de retard.

La société a contesté en justice ces redressements motivés, pour chaque période vérifiée, de façon analogue par l'administration fiscale. En effet, elle considère que les arguments de cette dernière ne sont pas fondés.

En mai 2007, le tribunal administratif a rendu son jugement relatif aux exercices 1995 à 1998 : il a réduit le montant du redressement à 21 millions d'euros et a annulé les pénalités. Néanmoins, Agbar a fait appel de ce jugement sur la partie du redressement maintenue. Dans ce cadre, la cour d'appel a d'ores et déjà rendu sa décision au titre de l'exercice 1998 puis des exercices 1995, 1996 et 1997. Ces quatre décisions ont fait l'objet d'un recours, introduit d'une part par Agbar au titre de 1998 et d'autre part par l'État espagnol au titre de 1995, 1996 et 1997, devant la cour suprême. Toutefois, la cour suprême n'ayant pas accepté le pourvoi introduit par l'État espagnol au titre des exercices 1996 et 1997, Agbar a obtenu la restitution de 4,1 millions d'euros d'impôts indûment versés ainsi que 1 million d'euros d'intérêts de retard. Le montant du litige opposant Agbar à l'administration fiscale est donc réduit à 17 millions d'euros.

Par ailleurs, en mai 2008, le tribunal administratif a annulé les pénalités portant sur les exercices 1999 à 2001 mais a maintenu la quasi-totalité du redressement. En conséquence, Agbar a fait appel de ce jugement en juillet 2008. Au mois de juillet 2011, Agbar a obtenu une décision partiellement favorable de la cour d'appel et a introduit un pourvoi devant la cour suprême en ce qui concerne les litiges associés aux redressements maintenus. Par ailleurs, l'administration fiscale espagnole s'est pourvue en cassation en ce qui concerne la décision favorable obtenue par Agbar.

Le 25 octobre 2012 Agbar a reçu la décision de la cour suprême qui a validé ce qui avait été décidé par la cour d'appel.

AGBAR a reçu la notification de l'arrêt de la cour suprême au mois de mars 2013 et a procédé au paiement de la somme de 20 millions d'euros correspondant au principal, les intérêts de 9 millions d'euros ont fait l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif central.

Enfin, en juin 2009, Agbar a saisi le tribunal administratif afin de contester les redressements effectués au titre des exercices 2002 à 2004. En juin 2012, le tribunal a rendu une décision partiellement favorable à Agbar.

Agbar a introduit une requête devant la cour d'appel en ce qui concerne les autres éléments sur lesquels Agbar n'a pas obtenu une décision favorable du tribunal administratif.

Note 27 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a eu aucun événement significatif postérieur à la clôture.

Note 28 Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2014 et 2013

L'objectif est de présenter la liste des entités couvrant 80 % des indicateurs suivants : Chiffre d'affaires, EBITDA, Dette nette et Capitaux employés.

Noms	Adresse du siège social	%d'intérêt		%de contrôle		Méthode de consolidation ^(a)	
		Déc. 2014	Déc. 2013 retraité	Déc. 2014	Déc. 2013 retraité	Déc. 2014	Déc. 2013 retraité
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAU EUROPE							
LYONNAISE DES EAUX France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAU ET FORCE	300, rue Paul Vaillant Couturier BP 712 92007 Nanterre - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAUX DU NORD	217, boulevard de la Liberté BP 329 59020 Lille - France	99,4	99,3	99,4	99,3	IG	IG
SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD (SEVESC)	5-7 Rue Pierre Lescot 78000 Versailles - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
HISUSA	Torre Agbar - Av.Diagonal, 211 08018 Barcelona - Espagne	100,0	75,7	100,0	75,7	IG	IG
AGBAR	Torre Agbar - Av.Diagonal, 211 08018 Barcelona - Espagne	99,5	75,4	99,5	99,5	IG	IG
AGUAS ANDINAS	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso - 4, Santiago - Chili	28,2	21,4	50,1	50,1	IG	IG
UTILITY SERVICES CO, Inc	1230 Peachtree Street NE, Suite 1100, Promenade II Building, Atlanta, GA 30309	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
DECHETS EUROPE							
SITA HOLDINGS UK LTD	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES, Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SE DEUTSCHLAND GmbH	Industriestrasse 161 D-50999 Köln, Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA NEDERLAND BV	M. E.N. van Kleffensstraat 6, Postbus 7009, NL - 6801 HA Arnhem, Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA FRANCE	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG
SITA BELGIUM	5 Avenue de la Métrologie 1130 Haren - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SOCALUX	Lamesch SA - ZI Wolsler Nord BP 75 - L-3201 Bettembourg - Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA CZ	Konevova, 1107/54 - 130 00 Praha 3 - République Tchèque	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA POLSKA	Ulica Zawodzie 5, 02981 Warszawa - Pologne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA SVERIGE AB	Kungsgardsleden - 26271 Angelholm - Suède	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA SUOM OY	Sahaajankatu 49 - 00880 Helsinki - Finlande	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) IG : Intégration globale.

MEE : Mise en équivalence.

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation ^(a)	
		Déc. 2014	Déc. 2013 retraité	Déc. 2014	Déc. 2013 retraité	Déc. 2014	Déc. 2013 retraité
INTERNATIONAL							
SITA WASTE SERVICES	2801 Island Place Tower - 510 King's Road - North Point - Hong-Kong	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA AUSTRALIA	PO Box 160, Kemps Creek NSW 2171 - Australie	60,0	60,0	60,0	60,0	IG	IG
UNITED WATER	200 Old Hook Road, Harrington Park New Jersey - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
MACAO WATER	718 avenida do Conselheiro Borja Macao Via - Macao - Chine	42,5	42,5	Consolidé par SFH	Consolidé par SFH	MEE	MEE ^(b)
DEGREMONT	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
ONDEO INDUSTRIAL SOLUTIONS	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
LYDEC	48, Boulevard Mohamed Diouri, Casablanca - Maroc	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SINO FRENCH HOLDING (SFH)	New World Tower 29/f 16-18 Queensroad Central - Hong Kong	50,0	50,0	50,0	50,0	MEE	MEE ^(b)
PT PAM LYONNAISE JAYA	Central Senayan 1, 7th floor Jl. Asia Afrika n°8 - 10270 Jakarta - Indonésie	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
AUTRES							
SUEZ ENVIRONNEMENT SAS	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) IG : Intégration globale.
MEE : Mise en équivalence.

(b) l'application des normes IFRS 10 et 11 a entraîné une modification des méthodes de consolidation de certaines filiales du Groupe.

Note 29 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Les cabinets EY et Mazars agissent en tant que Commissaires aux comptes du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT. Les informations sur les honoraires des Commissaires aux comptes et les membres de leurs réseaux sont présentées conformément au décret 2008-1487.

	EY				Mazars			
	Montant		%		Montant		%	
	2014	2013 retraité	2014	2013 retraité	2014	2013 retraité	2014	2013 retraité
<i>En milliers d'euros</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA	703	663	9%	7%	580	592	11%	14%
Filiales intégrées globalement et activités conjointes	5 250	6 919	64%	75%	4 342	3 126	81%	74%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes								
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA	375	186	5%	2%	272	202	5%	5%
Filiales intégrées globalement et activités conjointes	1 290	1 085	16%	12%	153	292	3%	7%
Sous-total	7 618	8 853	94%	96%	5 347	4 212	100%	100%
Autres prestations								
Fiscal	496	345	6%	4%	6	21	0%	0%
Autres	-	-	-	-	-	-	0%	-
Sous total	496	345	6%	4%	6	21	0%	0%
TOTAL	8 114	9 198	100%	100%	5 353	4 233	100%	100%



SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Tour CB21 - 16, place de l'Iris
92040 Paris La Défense, France
Tel. + 33 (0)1 58 81 20 00
Fax + 33 (0)1 58 81 25 00

www.suez-environnement.com

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Suez Environnement Company

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS
61, rue Henri Regnault
Tour Exaltis
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Suez Environnement Company

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Suez Environnement Company, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2.1 « Normes, amendements, interprétations et recommandations appliqués aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014 » et 1.2.3 « Impact de la première application des nouvelles normes sur la consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 28 révisée) » de l'annexe aux comptes consolidés, qui exposent l'incidence des nouvelles normes et amendements d'application obligatoire et l'application volontaire de la recommandation de l'ANC du 4 avril 2013 par votre groupe

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme il est précisé dans la note 1.4.1 de l'annexe aux états financiers consolidés, le groupe Suez Environnement Company est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses pour préparer ses états financiers. Cette note précise également que les résultats futurs des opérations concernées pourraient être différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Ces estimations comptables significatives concernent l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, l'évaluation des provisions, les passifs pour renouvellement, les instruments financiers, le chiffre d'affaires réalisé et non relevé (dit « en compteur »), les marges à terminaison sur les contrats de construction et l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés.
- En ce qui concerne les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, nous avons revu les données et les hypothèses sous-tendant leur mise à juste valeur et apprécié leur correcte affectation aux goodwill comptabilisés lors des prises de contrôle. Nous avons en outre vérifié que la note 9 de l'annexe aux états financiers consolidés donne une information appropriée ;
- En ce qui concerne la valeur recouvrable des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation, ainsi que les données et les hypothèses utilisées. Nous avons revu les calculs effectués par le groupe et vérifié que les notes 1, 5, 9, 10 et 11 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée ;
- S'agissant des provisions, en particulier les provisions pour reconstitution de sites, les provisions pour litiges et les provisions pour retraites et autres avantages du personnel, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées et vérifié que les notes 17, 18 et 26 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée ;
- En ce qui concerne les passifs pour renouvellement, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ils ont été constitués et vérifié que la note 22 de l'annexe aux états financiers consolidés donne une information appropriée ;
- S'agissant des instruments financiers, nous avons examiné les hypothèses relatives aux modèles de valorisation sous-tendant la mise à juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché et vérifié que les notes 13 et 14 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée ;
- En ce qui concerne les ventes d'eau faisant l'objet d'un relevé de compteur en cours d'exercice comptable, le groupe procède à une estimation du chiffre d'affaires à partir d'historiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour le calcul des estimés et à vérifier que la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés donne une information appropriée ;
- S'agissant des marges à terminaison sur les contrats de construction, nos travaux ont consisté à examiner les processus mis en place par le groupe dans ce domaine, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et à vérifier que les notes 1 et 19 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée ;

- En ce qui concerne les actifs d'impôt différés comptabilisés au titre des reports fiscaux déficitaires, nos travaux ont consisté à vérifier que les critères de comptabilisation étaient satisfaits et à apprécier les hypothèses sous-tendant les prévisions de bénéfices imposables et les consommations de reports déficitaires en résultant. Enfin, nous avons vérifié que les notes 1 et 7 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 25 février 2015

Les commissaires aux comptes

Mazars

ERNST & YOUNG et Autres

Isabelle Massa

Gonzague Senlis

Charles-Emmanuel Chosson

Jean-Pierre Letartre